

SOCIÉTÉ SUISSE

DE RADIODIFFUSION

ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1960

30ème RAPPORT

Création Direction générale SSR

(Service d'Information)

Couverture et

illustrations Solange Moser, Berne

Clichés Aberegg-Steiner & Cie, Berne

Busag S.A., Berne Paul Schori, Berne Schwitter S.A., Zurich

Impression Fabag-Druck S.A., Zurich

Photos Actualités Suisses, Lausanne

Raymond Asseo, Genève Erich Bachmann, Zurich Centre Photo, Lausanne Comet-Photo S.A., Zurich

A. Gehrig, Bâle W. Guyer, Klingnau

Raniero Gonnella jr, Lugano Monique Jacot, Lausanne Leonard von Matt, Buochs Madeleine Micheloud, Lausanne

Ministère de l'Air, Paris A. Pedrett, St.-Moritz Photopress S.A., Zurich A. Polster, Stans

Pius Rast, St-Gall Fernand Rausser, Berne

Satar Co Ltd.

Hans Steiner, Berne Walter Studer, Berne Télévision suisse, Zurich Jacques Thévoz, Fribourg

Première partie

Deux pionniers de la radio à la retraite	4
Comité central	
Rapport du président central	5
Direction générale	
En plein effort	7
Fondation suisse pour la radio	9
La Radio	11
Radioscolaire et évolution de structure	12
Fluctuations des heures de dense écoute à la radio	14
Aspects politiques et sociologiques de la radio	19
Il quiz alla radio	23
La science à la radio	27
Avec la collaboration du public	31
Les émissions locales	34
Ondes courtes suisses: leur mission, leur avenir	36
La Suisse orientale et les émissions locales	40
La radio et la télévision à la Landsgemeinde	42
La «quatrième Suisse» à la SSR	44
La Télévision	
Bilan d'une année de télévision	47
L'information sur le plan régional	53
Reportages télévisés en montagne	57
Le possibilità di un programma autonomo nella Svizzera italiana	59

Deuxième partie

Les finances

Les comptes de 1960

Les budgets de 1961

Statistiques des auditeurs et des programmes

Autorités et organes de la SSR







M. Rodolphe de Reding

DEUX PIONNIERS DE LA RADIO ONT PRIS LEUR RETRAITE

A la fin de 1960, deux hauts fonctionnaires de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ont fait valoir leur droit à la retraite; leur activité et leur nom sont liés à l'histoire de la radiodiffusion suisse, et l'assemblée générale de la SSR du 17 décembre 1960 les a remerciés des services qu'ils ont rendus.

Paul Borsinger

directeur du Service suisse des ondes courtes, entra le 17 juillet 1933 à la SSR. Son savoir étendu dans de nombreux domaines, ses remarquables connaissances linguistiques et les bonnes relations qu'il entretenait avec l'étranger le prédestinaient aux tâches que lui réservait la SSR. Des «Emissions spéciales pour les Suisses à l'étranger» diffusées dès 1934 sur l'ancien émetteur de la Société des Nations, à Prangins, Paul Borsinger a fait naître le Service suisse des ondes courtes. Aujourd'hui, l'émetteur de Schwarzenbourg est une des stations à ondes courtes les plus écoutées du monde entier; c'est un lien permanent entre la patrie et la «Cinquième Suisse» et un moyen qui a contribué au rayonnement de la Suisse dans le monde. Et cela grâce au travail de pionnier du premier directeur du SOC.

Rodolphe de Reding,

docteur en droit, entra en 1931 au service de la Société suisse de radiodiffusion, qui venait d'être créée, et il fut l'un des tout premiers collaborateurs de la Direction générale. Cet excellent juriste eut à s'occuper notamment, d'abord en qualité de secrétaire général, puis de chef du service juridique de la SSR, d'un domaine nouveau et complexe: celui du droit d'auteur à la radiodiffusion. C'est précisément en cette matière que M. de Reding s'est distingué, et son ouvrage «Droit d'auteur et radiodiffusion» (1948) devint un guide précieux pour les directeurs de programme des studios radiophoniques. En tant que secrétaire général et directeur ad intérim de l'Union internationale de radiodiffusion, à Genève, de 1940 à 1946, il rendit de grands services à la radiodiffusion en des temps très difficiles, alors qu'il s'était déjà fait un nom sur le plan humanitaire lorsqu'il était délégué du CICR et commissaire de l'organisation Nansen.

RAPPORT DU PRÉSIDENT CENTRAL

Trois membres du Comité central de la SSR ont donné leur démission pour la fin de l'année 1960: Mademoiselle Laure Dupraz, professeur à l'Université de Fribourg, Monsieur Pierre Aragno, secrétaire syndical à Neuchâtel, et Monsieur Edouard Weber, directeur général des PTT.

Tous trois ont rendu d'appréciables services à la radio et à la télévision tant par leur collaboration au sein du Comité central que par leur activité professionnelle et privée. Lors d'une petite réunion, organisée à l'issue de la dernière séance de l'année, le Comité central a pris congé d'eux avec remerciements.

Le Conseil fédéral a désigné respectivement en remplacement de Mademoiselle Dupraz, de Messieurs Aragno et Weber, Monsieur Pierre Barras, journaliste et rédacteur de «La Liberté» à Fribourg, Madame Aimée Graber, juge au Tribunal du district de Lausanne et Monsieur Alfred Langenberger, directeur du service des télécommunications à la direction générale des PTT.

Par l'attribution des studios de télévision, le Conseil fédéral, en sa qualité d'autorité concédante, a chargé la SSR de résoudre, sur la base des directives données, le problème de la réorganisation de la radio et de la télévision. Le délai imparti échoit le 30 juin 1962.

La question n'a rien de révolutionnaire. L'expertise Probst avait déjà contraint les organes de la SSR, concessionnaire de la radio — et de la télévision dès 1957 — à revoir le principe même de l'organisation et de l'activité de la Société. On réalisa alors combien il est malaisé de renoncer aux vieilles et chères habitudes, aux positions difficilement acquises, même si l'enjeu est une fin juste et raisonnable:

travailler d'une manière plus rationnelle et assurer mieux que par le passé la tâche essentielle de la radio, i. e. en s'adaptant aux exigences nouvelles, réaliser un bon programme d'émissions radio et TV, avec les moyens financiers disponibles.

Le Conseil fédéral a tenu compte des difficultés que rencontre à cet égard la SSR. Les recommandations qui assortissent sa décision sont des directives — elles ne doivent pas être appliquées à la lettre — leur rôle est simplement de nous permettre de mener à bonne fin et à un rythme raisonnable la réorganisation prévue,

Cette réalisation sera évidemment plus laborieuse en Suisse alémanique qu'en Suisse romande ou au Tessin. Beromunster groupe en effet la plus grande masse des auditeurs et Zurich le plus grand nombre de téléspectateurs. L'organisation actuelle en Suisse alémanique est lourde et complexe. Sa transformation est affaire de bonne volonté; il en va de même de la résolution des questions d'intérêts personnels.

Les nombreuses affaires traitées par le Comité central au cours des 10 séances de l'an dernier, furent consacrées pour la plupart aux trois grands problèmes qui occuperont longtemps encore les organes de la SSR: la réorganisation de la Société, la compensation sur le plan radiophonique en corrélation avec le système Vorort.

La réorganisation de la SSR est avant tout une question politique. Le 14 juillet, un entretien eut lieu entre une délégation du Conseil fédéral, composée de Messieurs Petitpierre, Spühler et von Moos, et les membres du Comité central nommés par le Conseil fédéral. Cet entretien fut précédé de délibérations à l'échelon gouvernemental, portant sur la décision longuement attendue de l'attribution des studios de télévision. La décision fédérale intervint le 22 novembre; elle reconnaît Zurich et Genève sièges de la télévision alémanique et romande; la désignation de Lugano pour la Suisse italienne n'avait pas soulevé de contestations.

Le rapport de la direction générale élaboré à la suite de la décision du Conseil fédéral, assortie de directives en matière de compensation sur le plan radiophonique, a été soumis au Comité central et aux sociétés-membres le 26 novembre; il avait été précédé au mois d'avril d'un avant-propos conçu dans le même ordre d'idées.

Le système Vorort a été introduit et a fait ses preuves dans différents secteurs; il doit encore être perfectionné et appliqué d'une manière plus suivie. Le système Vorort a pour avantage essentiel de placer automatiquement sur un plan plus élevé les courants d'opinion, expression souvent d'intérêts locaux et régionaux.

Le Comité central a décidé la création d'un organe de contrôle des finances; il en a approuvé le cahier des charges.

Une entente a pu être réalisée l'année dernière sur le mode de répartition du produit des taxes de concession entre les 3 émetteurs nationaux. Le Conseil fédéral ayant écarté, le 27 juin, le recours interjeté par les sociétés-membres de Suisse alémanique et du Tessin contre la décision prise à l'époque par le département, la clé de répartition fut fixée comme il suit: Beromunster 45%, Sottens 33%, Monte Ceneri 22%. Cette décision prise d'entente avec les sociétés-membres de Beromunster et la CORSI est valable pour les années 1961 à 1967 inclus.

Le Comité central a été appelé à prendre des décisions d'une grande importance financière en vue de l'équipement et de l'installation d'un centre-TV avec train de reportage à Lugano. Le Comité central s'est en outre penché durant plusieurs séances sur le domaine complexe du droit d'auteur. Des pourparlers furent entamés avec le syndicat du théâtre suisse pour la transmission télévisée de représentations théâtrales; à fin 1960, ces pourparlers n'avaient pas encore abouti. Il est prévu, aux termes d'un avant-projet, de soumettre la télévision à la loi fédérale sur le cinéma; cette interprétation nous paraît fondamentalement erronée. Des entretiens souvent opiniâtres se sont déroulés avec les sociétés de droits d'auteur et les représentants de l'industrie du disque au sujet de nouvelles exigences formulées à l'endroit de la radio et de la télévision.

L'élaboration du règlement du personnel, de mesures de prévoyance sociale, en l'occurrence l'introduction de l'assurance-invalidité, ont trouvé leur réalisation sur le plan administratif. L'assemblée générale de l'Association de la presse suisse, réunie à Genève le 15 octobre, décida l'admission des journalistes radio et TV au sein de ladite association; les relations entre la presse, la radio et la télévision se déroulent ainsi dans un climat de parfaite collaboration.

L'assemblée générale du 5 juillet s'est tenue à Neuchâtel. A part les affaires statutaires, les délégués se sont prononcés d'une manière très générale sur la question de la réorganisation, la décision du Conseil fédéral n'étant pas encore connue.

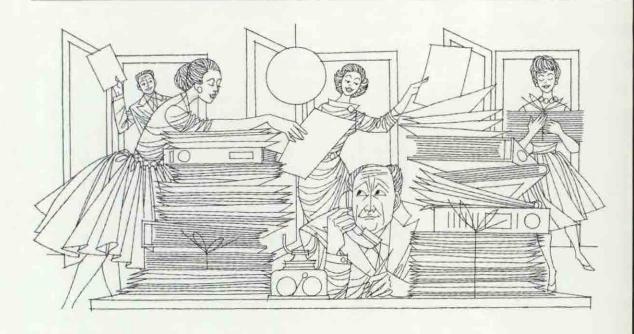
L'assemblée générale qui s'est déroulée le 17 décembre à Berne, pour délibérer du budget, a eu pour la première fois l'occasion de s'exprimer sur les directives du Conseil fédéral relatives à la réorganisation de la radio et de la télévision.

La SSR aura à remplir ces prochaines années des tâches importantes. Elles touchent aux relations entre la radio et la télévision. Il serait erroné de croire que la radio pût être évincée par la télévision. Radio et télévision sont deux moyens d'expression concurrents, il est vrai: la TV réunissant le son et l'image. Le danger est que l'homme indolent en vienne à préférer la télévision, danger évitable si la radio améliore la qualité de sa production, voue tous ses soins aux genres qui lui sont propres et que la télévision ne saurait lui contester. Une répartition naturelle des tâches s'établit ainsi entre ces deux moyens d'expression.

La télévision doit éviter, pour sa part, de traiter les genres qui sont du domaine particulier de la radio; la présente réorganisation y veillera.

Il est heureux pour la SSR que la radio et la télévision soient entre les mêmes mains. Radio et télévision ne doivent pas se compléter, mais s'efforcer de réaliser chacune dans son domaine et dans la voie tracée par la technique, les tâches qui leur incombent.

Quell.



EN PLEIN EFFORT

«Ne nous étonnons pas que l'on doive sans cesse remettre la main à la pâte de notre institution», écrivions-nous dans l'annuaire 1959 de la SSR, «c'est la preuve qu'elle se développe». Le chemin parcouru depuis dix ans pourrait prouver que les organes de la SSR n'ont guère eu l'occasion de se reposer mollement entre les combats. Se rappelle-t-on encore qu'il y a dix ans les PTT étaient notre autorité de surveillance, que nous ne touchions que le 66% d'une taxe alors fixée à 20 francs, que nous n'avions ni la télédiffusion, ni les ondes ultracourtes (second programme), ni la télévision? Se souvient-on encore de la lutte féroce et irraisonnée entreprise contre la télévision par les «Neinsager», dont l'action a ralenti gravement le rythme des ressources TV de notre société? En ces mêmes dix années, le nombre des abonnés à la radio a augmenté de plus de 400000 et la progression ne cesse d'être satisfaisante. Quant à la télévision, elle est enfin en plein essor.

On ne saurait s'étonner donc que le cadre déjà fort ancien dans lequel s'insère cette activité multiple et grandissante fasse entendre quelques craquements. La division des émissions par journée (attribuée ici à trois studios l'un après l'autre, là à deux) fait obstacle, malgré les conférences nombreuses entre les directeurs et les chefs de service intéressés, à toute adaptation saine du programme aux exigences d'une radio moderne et rationnelle. Le morcellement de la distribution des tâches et des disciplines programmatiques, le manque de liaison qu'imposent les coupes verticales de l'exploitation, l'éparpillement de certains services importants et les conflits d'intérêts locaux sont autant de freins que le système dit «Vorort» ne saurait parvenir seul à desserrer. Il faut avoir le courage de le dire: l'amélioration des programmes se heurte aujourd'hui à un mur, malgré les efforts des directions de studio, de leur personnel, malgré le talent des collaborateurs. Et ce mur n'est autre qu'une organisation trop étriquée, désuète, source de pertes de temps et cause de maladies de retardement. Aujourd'hui, la majorité des membres des organes de la SSR en sont conscients. Et s'il y a quelques hésitations dans l'esprit de certains, c'est qu'il est malaisé pour eux de rompre avec l'usage, même s'ils sont convaincus qu'il faut faire quelque chose.

Il convient peut-être de parler ici du fédéralisme qui nous est cher. La réorganisation prévue — schématisée dans les directives du Conseil fédéral — ne lui porte non seulement aucune atteinte mais le raffermit en le rééquilibrant. Le système actuellement en vigueur a pour fondements neuf sociétés, dont trois sont sans studio, qui représentent les vingt-cinq Etats helvétiques d'une manière formelle mais inégale. L'importance grandissante de la radio et de la télévision, sur les plans social, culturel et politique, pourrait donner petit à petit un caractère d'intérêt secondaire et «provincial» aux cantons et à leurs capitales, éloignés du siège des sociétés-membres, si l'on persévère dans la forme actuelle de la SSR. On risque d'en arriver au règne de quelques cités gouvernantes, celles qui précisément abritent les

studios de radio et de télévision. On va donc, malgré les bonnes volontés, vers un fédéralisme qui se rétrécit sans cesse, au profit d'une demi-douzaine de grandes agglomérations. Un tel système aurait quelque excuse s'il facilitait le travail, l'exploitation des programmes. Or ce n'est pas le cas.

A première vue, on pourrait penser qu'en créant de nouveaux studios dans des régions qui n'en ont pas, on porterait remède à ce déséquilibre. L'examen des frais supplémentaires qu'une telle initiative provoquerait — sans pour autant que le programme en fût réellement enrichi — fait écarter d'emblée une solution dont l'aboutissement serait une augmentation des taxes. Il faut éviter que l'auditeur fasse les frais d'une réorganisation ratée; bien qu'il ne manifeste guère son opinion pour le moment, il saurait certainement la faire valoir le jour où on lui demanderait de payer les conséquences de la déraison de la SSR.

Il est une deuxième solution plus heureuse. L'égalité de tous les cantons dans la gouverne de la SSR sur le plan de la région linguistique, l'utilisation en pleine intensité des studios existants, le regroupement des forces en opposition à la dispersion actuelle et la diminution du nombre des directeurs responsables. Les moyens termes ne sont que des pis-aller.

Je l'ai écrit plus haut, une forte majorité des membres des organes de la SSR sont de cet avis. Les difficultés à surmonter sont moins de l'ordre constructif qu'issues de la peine que l'on peut avoir à se dégager de l'habitude, de la routine. Elles sont plus vives en Suisse alémanique qu'au pays romand, car les intérêts y sont plus divers et contrastés. Déjà la Suisse française a pris de courageuses décisions; Lausanne et Genève n'ont guère hésité à en venir à une union que toute la presse romande a applaudie. Les gouvernements cantonaux de Berne (pour le Jura Bernois), Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève se sont réunis et, en approuvant la réorganisation projetée, ont manifesté le désir d'être membres de la société faîtière radio-TV de la région linguistique.

Si l'on s'en tient au délai fixé par le Conseil fédéral, le plan de la réorganisation de la SSR devra être au point l'été prochain. Il est souhaitable qu'il le soit, du moins si l'on tient à se soucier de l'heureux développement de la radio et de la télévision dans le cadre de notre société.

Director ginital

La radio-télévision est universelle



FONDATION SUISSE POUR LA RADIO

«La radio ne connaît pas de frontière, elle pénètre dans les palais comme dans les masures, elle est partout présente et apporte son message aux humains avec la rapidité de l'éclair».

C'est à peu près en ces termes que les pionniers inébranlables de la radio chantaient ses louanges, lorsqu'il y a 40 ans environ, elle prit son essor. Ils oubliaient pourtant d'ajouter que pour entendre les paroles et les sons qui parviennent dans nos foyers sur les ondes de l'éther, il faut disposer d'un appareil récepteur prêt à fonctionner. Et précisément les plus pauvres d'entre nous, pour lesquels la radio serait souvent le seul ami et l'unique consolateur, n'ont pas les moyens de se procurer l'appareil qu'ils désirent si passionnément: les aveugles, les invalides, les infirmes et les malades nécessiteux.

Il était donc compréhensible que tôt après l'apparition de la radio en Suisse, en 1924, le studio de Zurich lançât un premier appel en faveur des établissements pour aveugles, auxquels on voulait procurer des appareils de radio. Puis il y eut d'autres collectes à Lausanne, à Bâle et dans d'autres villes. En 1932, l'Association suisse pour la radio prit l'initiative d'une Action pour les invalides; elle fusionna en 1934, sous la présidence d'Otto Ess, Bâle, avec l'Action en faveur des aveugles, et en 1935, sous l'impulsion de Jacques Brocher, Genève, fut lancée l'«Action romande pour la radio aux aveugles et invalides nécessiteux». Mais les résultats des collectes, si considérables fussent-ils parfois, ne suffirent pas à satisfaire aux demandes qui parvenaient sans cesse, d'autant plus qu'en 1935, on demanda de mettre d'urgence des postes récepteurs à la disposition des écoles des communes montagnardes pauvres, afin que les enfants de ces régions écartées puissent participer aux émissions radioscolaires. Certes, on s'efforça d'accroître le produit des collectes en organisant de nouvelles campagnes. En 1937, on vendit des cartes de géographie sur lesquelles étaient indiqués les emplacements des émetteurs de radio. En 1939 et 1940, sur la suggestion du chef du service de coordination de la SSR, Hermann Loder, les auditeurs furent invités à céder à l'action leurs vieux appareils encore utilisables, lorsqu'ils en achetaient de nouveaux. Néanmoins, on se consacra avant tout, au début de la seconde guerre mondiale, à une «Action-radio pour nos soldats», dont

La jeunesse participe chaque année avec enthousiasme, en faveur de la Fondation pour la radio, au ramassage et à la livraison des annuaires téléphoniques périmés.



le succès permit de fournir 1000 récepteurs à des postes-frontières et aux foyers du soldat. L'importance de la campagne suisse en faveur de la radio prit cependant une telle envergure au cours des années, qu'elle fut transformée en 1946 en une «Fondation suisse pour la radio en faveur des aveugles et des invalides nécessiteux», placée sous la surveillance du Conseil fédéral. Mais cela n'apporta pas de nouveaux moyens financiers qui auraient permis de subvenir, même d'une manière extrêmement minime, aux besoins considérablement accrus. La situation était d'autant plus difficile qu'après la guerre, de nouvelles œuvres de secours et d'assistance furent entreprises un peu partout, et elles sollicitaient l'appui du public. Il fallut examiner comment on pourrait trouver d'autres ressources.

Or, au cours des années 1950 et suivantes, l'industrie suisse du papier souffrit d'une grave pénurie de matière première; cette circonstance donna à Hermann Loder l'idée de tirer parti des vieux annuaires téléphoniques, comme vieux papier, afin de pouvoir — avec le produit de cette vente — acheter de nouveaux appareils de radio pour notre action. L'administration des PTT et la Radiodiffusion accordèrent leur plein appui à cette idée. Chaque année, par des appels à la radio, les abonnés au téléphone sont priés de déposer leurs vieux annuaires devenus inutiles aux guichets postaux, dès qu'ils ont reçu la nouvelle édition. Les écoles se sont mises, elles aussi, au service de la bonne cause et aident à rassembler cette précieuse denrée.

Le succès de cette opération dépassa les prévisions même les plus optimistes. Aujourd'hui, cette campagne de ramassage, qui actuellement est encore dirigée par ses initiateurs, célèbre la dixième année de son existence. Pendant cette période, jusqu'à fin 1960, elle a recueilli au total 9268633 kilogrammes de vieux papier, et réalisé une recette nette de frs. 1105304. Avec cet argent, 2735 appareils ont été remis jusqu'à la fin de 1960, dans toute la Suisse, à des aveugles, des invalides, des infirmes et des malades, individuellement; des établissements, des foyers et des hôpitaux ont reçu en outre 818 récepteurs, tandis que les écoles montagnardes s'en virent attribuer 469. Il a donc été distribué au total 4062 appareils, dont 2502 en Suisse alémanique, 1161 en Suisse romande, et 359 en Suisse italienne. En principe, tous ces récepteurs demeurent propriété de la fondation. Ils sont contrôlés régulièrement et réparés si cela est nécessaire. Les appareils devenus inutilisables sont échangés contre des postes neufs.

Il faut espérer que la Fondation suisse pour la radio, qui exerce son activité avec le minimum de frais, continuera à l'avenir sa bienfaisante action, et qu'elle pourra même l'étendre. Car déjà maint asile de vieillards isolé, et d'autres institutions d'utilité publique, souhaitent que leurs pensionnaires puissent profiter bientôt de la télévision.



Pour de nombreux invalides et malades, la Fondation suisse pour la radio à rétabli le contact avec le vaste monde.

Centres de production de la Radiodiffusion suisse

Emetteur national de Sottens

Studio de Genève: Directeur René Dovaz Studio de Lausanne: Directeur Jean-Pierre Méroz

Emetteur national de Monte Ceneri

Studio de Lugano: Directeur Stelio Molo

Emetteur national de Beromunster

Studio de Bâle: Directeur Fritz Ernst Studio de Berne: Directeur Kurt Schenker Studio de Zurich: Directeur Samuel Bächli

Emetteur d'ondes courtes de Schwarzenbourg

Studio des ondes courtes Berne: Directeur Gerd Padel

Service de programmes de la télédiffusion

Berne: Directeur Gerd Padel

Commission des programmes ORG

Président: Armin Moser, St-Gall

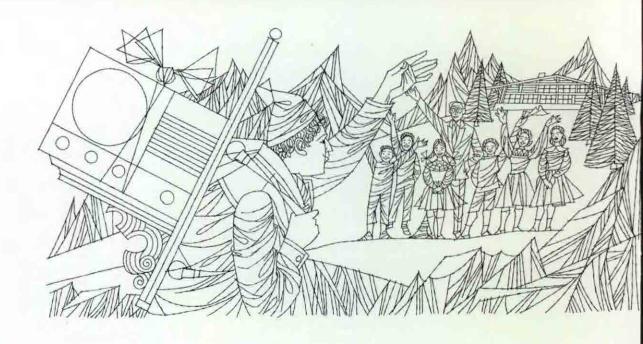
Commission des programmes IRG

Président: Prof. Josef Brunner, Lucerne

Commission des programmes CRR

Président: Christian Caduff, Coirc





RADIOSCOLAIRE ET ÉVOLUTION DE STRUCTURE

S'il fut un temps où l'on doutait — dans certains milieux — de la valeur pédagogique de l'introduction de la Radio à l'école, ce temps n'est plus! Chaque école nouvellement construite comporte les installations nécessaires de distribution de la radio dans les classes et, par ailleurs, grâce à la fort belle «Action pour les aveugles, infirmes et écoles défavorisées» — dont s'occupent activement MM. Loder et Gerhardt — on s'achemine vers le but défini par le slogan «Une classe, un récepteur»! qui, il y a quelques années encore, apparaissait comme une simple vue de l'esprit. Quant à l'introduction en classe de la télévision, elle approche à pas menus, si menus même que — répétition d'un phénomène déjà constaté il y a trente ans pour la radio — beaucoup imaginent que ce «nouveau péril» pourra être évité. Pourtant aux expériences romandes vont succéder des expériences alémaniques, ce qui ne signifie pas encore une adhésion, mais laisse déjà entrevoir une curiosité.

Mais il faut préciser un fait important. Nulle part au monde la téléscolaire n'a fait disparaître la radioscolaire. L'une complète l'autre, mais toutes deux sont d'admirables moyens d'ouvrir des fenêtres pour laisser pénétrer en classe les sons et les images du monde. Une seule condition me semble essentielle: que ces sons et ces images soient filtrés par des professionnels de la pédagogie ouverts aux séductions du présent.

Le titre de cet article pourrait faire croire que, précisément, nous visions l'introduction de la télévision lorsque nous parlions d'évolution. Or il n'en est rien. Nous voudrions bien plutôt rattacher ici le problème de l'organisation des émissions destinées aux écoles à celui de la réorganisation profonde de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision.

On sait de quoi il s'agit. En bref, aux neuf sociétés autonomes — six avec studios et trois sans studios — l'on veut substituer trois sociétés correspondant aux trois régions linguistiques du pays — les Grisons étant déjà aujourd'hui intégrés, sur le plan radiophonique, à l'exploitation de Beromünster — sans toutefois faire complètement disparaître les sociétés existantes. Il y a de multiples raisons qui militent en faveur de cette transformation. Ce n'est pas ici le lieu de les examiner, mais de dire seulement que l'une de ces raisons est sans doute la multiplicité des commissions et des séances auxquelles les responsables sont conduits à apporter le fruit de leur expérience. Une simplification de cet appareil permettrait de faire à la fois des économies de temps et d'argent.

La Radioscolaire échappera-t-elle à cet ouragan de réformes? C'est précisément parce que je ne le crois pas que je désire y consacrer le rapport de cette année.

L'organisation actuelle est lourde, indiscutablement. Faut-il la supprimer? En aucune façon! Dans certains pays, la Radioscolaire est presque indépendante de la Radio en ce sens qu'elle ne lui emprunte que ses possibilités techniques. En Suisse, ce n'est pas le cas, ce qui est heureux, puisque notre structure fédéraliste s'oppose à toute centralisation culturelle et qu'il n'existe pas de «Ministère de l'Education nationale» — ce qui d'ailleurs stupéfie tous les étrangers! Mais faut-il en déduire que rien n'est à changer dans l'organisation actuelle et que, dès

l'origine, on a réussi à mettre la main sur une formule définitive? Il n'en est rien non plus et le contraire serait bien incroyable! Car notre époque est admirable en ce sens qu'elle permet de remettre en discussion toutes les solutions, de repenser tous les problèmes.

La Radioscolaire est ainsi structurée qu'elle s'appuie sur une Commission nationale — dite Commission centrale —, trois commissions régionales correspondant aux trois régions linguistiques et six commissions locales attachées aux six studios de la S.S.R. Les Romanches, une fois encore, échappent à cette classification puisque leur commission — non prévue par les statuts — travaille en parfait accord avec celle de Zurich. Pareil édifice fut nécessaire au moment où la radioscolaire avait besoin de tous les appuis pour pénétrer dans les classes. Est-ce à dire qu'elle pourrait se passer de ces appuis? En aucune manière! Il est nécessaire que dans chaque ville pourvue d'un studio existe un contact direct avec les milieux pédagogiques qui doivent être directement intéressés à l'élaboration des émissions. La simplification souhaitée ne pourrait donc venir que par de simples mesures d'allégement. Les Commissions régionales doivent subsister, mais c'est en leur sein que devraient être trouvés



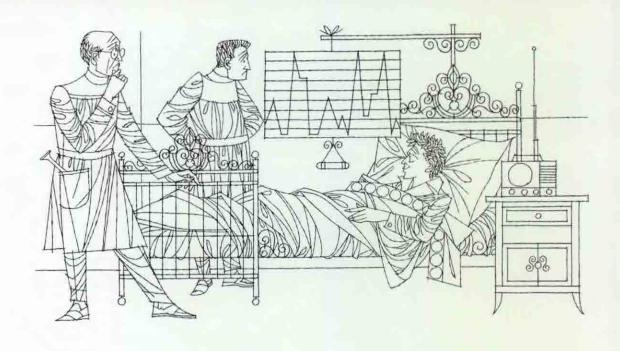
Avec quelle attention soutenue cette classe écoute l'émission radioscolaire!

les membres qui assureraient la liaison avec les studios producteurs. Cette solution ne supprimerait aucun organe essentiel, mais réduirait les frais administratifs au profit d'un développement plus poussé des émissions radioscolaires. Ainsi verrait-on apparaître une sorte de parallélisme entre la réforme de structure envisagée par la Direction générale de la S.S.R. et la mise au point d'un nouveau dispositif radioscolaire.

L'organisation actuelle est au bénéfice d'un régime adopté par le Comité Central. C'est donc cet organe qui — ayant écarté le nouveau projet de statuts qui lui était présenté — devra bientôt faire connaître son avis quant aux principes d'une modification éventuelle de l'état présent. Mais l'on voudra bien ne pas oublier que la Radioscolaire suisse a valu à ses auteurs l'admiration de tous ceux qui sont venus en étudier l'efficacité.

Por Ports

Président de la Commission Centrale des Émissions radioscolaires



FLUCTUATIONS DES HEURES DE DENSE ÉCOUTE À LA RADIO

Le dynamisme de l'art oblige ses servants à évoluer. Le cinéma n'a pas tué le théâtre, mais il l'a contraint à spécifier sa vocation. A l'heure de la télévision, la Radio doit, elle aussi, redéfinir ses positions, prendre des options sur l'avenir, se fixer à court terme des objectifs possibles, trouver une articulation nouvelle.

Il importe qu'elle aborde à temps le bon virage: les périls montent plus vite que nos parades.

L'équation de la réalité

A l'avenir, les spectacles relèveront de plus en plus de la TV, dont le récepteur groupe la famille, réunit les amis, comme le conteur de jadis. Si le récepteur TV est avant tout familial, le poste de radio, au contraire, tend à s'individualiser, grâce à l'emploi de plus en plus fréquent du transistor.

Il en résulte que le poste TV devient le pôle d'attraction des soirées familiales, tandis que le poste de radio s'impose comme un moyen d'écoute personnel.

Il doit être tout à la fois discret et présent, pour demeurer sans cesse à la disposition de l'auditeur et lui apporter, à tout moment, un sujet d'intérêt ou de divertissement.

Autrement dit, la radio, pour survivre, devient fonctionnelle.

Le raisonnement de la logique

Jusqu'à aujourd'hui, les programmateurs radiophoniques plaçaient leurs émissions-vedettes en soirée. Désormais, au fur et à mesure du développement de la TV, c'est la soirée qui va subir la concurrence de cette dernière. Il n'est pas question, pour l'instant, dans notre pays, de supprimer l'intérêt des programmes du soir, en raison de la proportion auditeurs-téléspectateurs (1,4 million auditeurs; 160 000 téléspectateurs). Cependant, il convient d'envisager d'ores et déjà la situation qui résultera de l'équipement généralisé des foyers en récepteurs TV. Peu à peu, la radio perdra la majorité de son auditoire de la soirée. Que lui restera-t-il? La matinée, la journée, une partie de la nuit. Dans cette constatation, qui est plus qu'une probabilité, réside l'élément essentiel de notre réflexion. Il s'agit de valoriser les heures précédemment dites «creuses». Comment? En diffusant des programmes susceptibles d'intéresser l'auditeur dans sa voiture, la ménagère au foyer, le campeur en plein air, l'étudiant dans sa chambre, le malade dans son lit, parfois l'employé à son bureau et l'ouvrier dans son usine ou son atelier: des informations, de la musique. L'auditeur moderne a besoin d'une présence sonore qui agrémente ses déplacements et ses travaux. Il désire être renseigné sur les événements de son pays et dans le monde. La formule-clef de la radio fonctionnelle devient par conséquent: information + ambiance.

L'enseignement des postes publicitaires

Un poste national se doit de jouer aussi le rôle d'un mécène: une grande partie de son activité consiste à découvrir et à exprimer les richesses culturelles et artistiques de son pays et d'une civilisation.

Mais le poste publicitaire, lui, qui n'a pas ce devoir, obéit à un seul critère: celui de devancer son temps, de déceler les transformations dans les habitudes d'écoute, car ses auditeurs sont des consommateurs, des acheteurs en puissance. Etre écouté, être populaire, apparaît comme une nécessité impérieuse pour le poste publicitaire s'il veut — et cela lui est vital — trouver et renouveler ses budgets d'annonces.

Ses plans de programmes nous fournissent donc de précieuses indications.

Nous constatons, en effet, que certains émetteurs privés de langue française ont prolongé leurs émissions jusqu'à couvrir la journée, de 6 h. du matin à 1 h. de la nuit. Ils obéissent à la ligne moderne de la radio: informations + ambiance. Leurs bulletins de nouvelles reviennent d'heure en heure. Leurs programmes-chocs surgissent entre midi et 14 heures. Les émissions spécialisées s'étalent sur toute la journée, en rubriques rapides et variées.

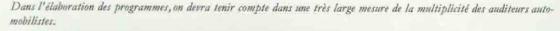
Ce qui est possible pour une radio privée l'est également pour un émetteur national: l'excellent France I nous le prouve. Il bat d'ailleurs dans la durée tous les postes d'expression française, puisque ses émissions sont ininterrompues, son service nocturne étant occupé par «Route de nuit». Des enquêtes établies sur cette diffusion non stop, il ressort que les programmes de nuit retiennent à l'écoute non seulement les routiers, mais encore certains malades et autres auditeurs, angoissés par la nuit, qui trouvent ainsi le réconfort d'une présence constante.

En résumé, nous pouvos affirmer que la coordonnée fondamentale de la radio moderne est l'extension horaire de ses émissions, service permanent à la disposition du public.

Fluctuations et transformations

Même s'il n'y avait pas eu dans notre pays de lutte pour l'attribution des sièges de télévision, il eût fallu procéder à une reconversion des programmes sonores en fonction de l'évolution des habitudes d'écoute.

Qu'on le veuille ou non l'essor de la TV contraint par conséquent la radio suisse à se réorganiser et les recommandations du Conseil fédéral à ce propos s'inscrivent tout naturellement dans une perspective d'avenir.







Par un service ininterrompu, la radio doit être en mesure de fournir le divertissement que chacun désire, au moment où il le désire.

Notre devoir consiste par conséquent à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préparer ce futur, en cherchant à établir des plans de programmes immédiatement applicables.

Notre préoccupation doit nous conduire à intensifier le dialogue radio—auditeur: pour cela, il faut déceler les moments où il est le plus réceptif et ce qu'il attend de nous.

De l'ambiance: une présence sous la forme de fond sonore, de décor sonore. Un divertissement qui convienne à tous les lieux et à toutes les occupations.

Des informations: l'auditeur a besoin d'être renseigné. A la radio de lui fournir les nouvelles du monde, du pays et de ses régions; les bulletins météorologiques; les renseignements touristiques et de radio-guidage; les informations financières; toute l'actualité sportive; les nouvelles spécialisées: heures de la femme, récréation des enfants, recommandations rurales, enseignements médicaux, psychologiques, familiaux, religieux, émissions littéraires, reflets des spectacles, vulgarisation scientifique; appels d'urgence, secours, etc.

Les émissions classiques: Radiothéâtre, Musique sérieuse — la musique en général s'adapte mal à la TV — Littérature, Poésie, etc. ne sont pas, nous l'avons dit, pour l'instant, menacées. La TV n'offre pas encore un large éventail de choix, elle ne pénètre pas partout. Les auditeurs resteront fidèles à la radio dans la mesure où, à côté de son rôle fonctionnel, elle présentera des œuvres de qualité, à haut pouvoir d'imagination, servies par les innombrables ressources de la technique: haute-fidélité, stéréophonie, etc.



La radio devient de plus en plus un moyen d'écoute individuel, grâce à l'emploi fréquent du transistor.

La répartition horaire doit subir, peu à peu, des transformations. Nous souhaitons l'augmentation des heures d'émissions et nous venons d'en donner les raisons.

Des aménagements sont à prévoir dans la structure de la journée: 1) émissions matinales prolongées, car il faut utiliser la densité d'écoute à cette heure, si on ne veut pas que l'auditeur déserte nos antennes au profit d'autres émetteurs; 2) programmes-vedettes entre midi et 14 heures; 3) émissions d'ambiance et renseignements spécialisés au cours de l'après-midi; 4) maintien, sous une forme adaptée aux circonstances nouvelles, des œuvres classiques et des programmes traditionnels dans la soirée.

Il s'agit donc, dès maintenant, de renforcer les heures dites «creuses», car le mouvement est en marche qui les reconvertira en heures de bonne écoute.

Il nous appartient de rester dans ce mouvement, d'innover en fonction de notre auditoire, de nous soumettre aux lois de l'efficacité.

Notre souci demeure l'instantanéité de l'information qui doit nous inciter à être «sur l'événement», qu'il s'agisse de politique ou de spectacles. C'est bien ainsi que procèdent les chaînes de radio américaines à l'ère de la télévision. Comme l'écrit si bien un spécialiste belge de la radio:

«On attend de la radio qu'en fournissant le décor sonore permanent souhaité par beaucoup, elle crée des habitudes et des besoins artistiques dans la vie quotidienne, et, d'autre part,



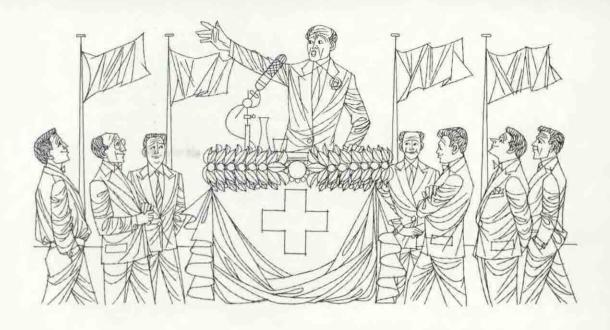
A côté de la musique, une propagation rapide des nouvelles et des émissions d'actualités du monde entier constituent l'élément essentiel de la radio et tiennent sans cesse l'auditeur en baleine.

qu'elle sache libérer l'imagination pour élargir l'expérience et les aspirations des hommes; qu'elles fournisse avec le maximum de célérité et de rigueur les informations du monde entier que l'homme d'aujourd'hui attend, pour vivre totalement son époque. La puissance de la télévision peut grandir encore, à côté d'elle, il doit y avoir une place non négligeable pour une radio consciente de ses possibilités et de ses devoirs.»

Cette optique nouvelle de la radio fonctionnelle entraînera forcément des transformations dans la structure des programmes et dans la forme même des émissions. Ce faisant, nous aurons la satisfaction de préparer le futur.

Dans la rapidité du monde moderne, aujourd'hui, c'est déjà demain.

Directour Radio Lansanne



ASPECTS POLITIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA RADIO

«...Or les auditeurs apprécient peu la grisaille de ces informations et ne devinent pas ce qu'étaient les couleurs naturellement vives des dépêches multiples, disparates, bigarrées, venues de tous les points de la planète.

Cela provient, selon nous, d'abord de la rédaction des nouvelles qui ignore le style radiophonique: rapide, nerveux, parlé. Elles conservent trop le style diffus, amorphe et truffé d'incidentes des agences et des textes administratifs. Si celui qui les écrit était appelé à les lire au micro, il s'apercevrait rapidement de leur «amorphie». Mais les informations sont articulées par des speakers dont la voix est professionnellement objective, détachée et impersonnelle. Et ceci contribue également à éteindre cette émission».

Pardon?... Eh! bien non... Cette citation est datée 1951; elle a pour auteur Paul Dermée — l'un des participants à la première émission du Journal parlé de la Tour Eiffel en 1924 — et vise — visait, devrais-je dire — le «Journal parlé officiel de la R.T.F. d'alors! Si j'inscris cet extrait en tête de cet article, c'est d'une part qu'il arrive qu'un passé chez l'un soit un présent chez l'autre et que, d'autre part, l'aspect à la fois politique et sociologique de ces observations ne saurait échapper à personne. C'est, en effet, en se fondant sur des observations semblables que les radios ont peu à peu, depuis 1951, évolué, qu'elles se sont attachées à devenir vivantes, à faire appel à des voix riches plutôt qu'à des voix pauvres — quelle misère qu'on ne les trouve pas toujours! — qu'elles ont créé un style permettant d'affirmer l'existence d'un style d'informations parlées totalement différent de celui de la Presse écrite.

Il est vain, je crois, de discuter sur le fond: l'information politique à la Radio correspond-elle à une attention certaine de l'auditeur? L'influence de la radio modifie-t-elle la structure sociologique du monde des auditeurs? A ces deux questions, l'on peut répondre affirmativement sans craînte de se tromper. La récente enquête menée par les soins de M. Pünter, chef du Service d'information de la SSR, a montré que, pour la Suisse romande, les Actualités nationales et internationales bénéficient d'une écoute privilégiée puisque 87% des auditeurs s'en déclarent satisfaits et que les sommets des diagrammes d'écoute coïncident tous les jours avec l'heure de ces émissions. Or, la politique a si bien envahi notre temps que le «Miroir du Monde», malgré son titre, n'apporte presque plus rien d'autre que le reflet des discussions, problèmes, altercations et controverses au travers desquels les gouvernements et les institutions tentent de faire évoluer leur politique. Emission de caractère assez austère, il faut le dire, colorée il est vrai par les illustrations sonores, les rendez-vous téléphoniques et le ballet sonore des voix, mais émission de caractère didactique indéniable. Or l'auditeur écoute, approuve, manifeste son intérêt même s'il se plaint que certains témoignages ne sont pas de son goût. En bref, à l'heure du repas, à l'instant où l'on aurait pu croire que le divertissement le tenterait, l'auditeur reste fidèle à ceux qui se sont donné mission de l'informer de la transformation du monde. Il faut tout aussitôt ajouter que ces chiffres ne correspondent qu'à une réalité partielle. Car l'enquête n'a été faite évidemment qu'en Suisse. Or notre courrier le montre bien: l'écoute de

l'étranger est considérable et l'Actualité internationale de Sottens — symbolisée durant la guerre par René Payot qui reste écouté partout — est considérée par des régions entières de notre grande voisine comme une source nécessaire d'informations. Si l'on ajoute que certaines ambassades ne font pas mystère de leur habitude d'enregistrer le «Miroir du Monde», l'on apportera la preuve finale de l'importance de la Radio sur le plan général de la politique. C'est que notre pays peut, par le canal des ondes, apporter des témoignages objectifs; c'est que nous, responsables, nous avons posé en principe que seule, l'authenticité des documents, des commentaires, des témoignages, justifiait notre action quotidienne de formation de l'opinion. Nous ne devons jamais modeler cette opinion à l'image de nos convictions personnelles, mais placer toujours l'auditeur devant les thèses A et non-A. Toujours? Dans la mesure où nos correspondants nous en fournissent le moyen, dans la mesure où les impératifs techniques ne nous contraignent pas à des suppressions imprévues.

C'est donc une terrible responsabilité confiée à nos producteurs, puisque liberté totale leur est donnée — sous notre surveillance et dans les limites des dispositions de l'acte de concession — de renseigner, d'exposer et — pratiquement, qu'ils le veuillent ou non — d'impressionner la conscience politique de ceux qui nous écoutent. Car l'on sait aujourd'hui que le cheminement du subconscient prolonge le temps d'écoute, selon un phénomène sensiblement analogue à celui qui permet d'apprendre une langue en dormant, écouteurs sous l'oreiller! Il faut donc le proclamer toujours: tout dirigisme doit être exclu de notre information, tout d'abord parce qu'il ne serait pas conforme à la tradition suisse, mais aussi parce qu'il provoquerait chez nos auditeurs une irritation progressive et, très vite, une désaffection qui les aménerait à nous fuir! N'est-ce pas Alphonse Onimet qui, parlant des émissions de Radio-Canada, s'exprime en ces termes: «La liberté de la Radio signifie le droit primordial de chaque individu d'entendre exprimer divers points de vue sur des sujets d'actualité; d'être assuré que ces points de vue

La radio et la presse sont des moyens d'information complémentaires. Les nouvelles radiophoniques incitent à la lecture des journaux. D'après une enquête menée par la SSR, 67% des auditeurs qui ont entendu une information importante à la radio cherchent ensuite des détails à ce sujet dans les journaux.





Isolés de la civilisation pendant des siècles par les déserts, les parents de ces jeunes Arabes étaient Bédouins. Depuis quelque temps, grâce au pétrole, ils font connaissance avec le progrès technique. Les services d'actualités et de reportages les font mieux connaître aux auditeurs.

sont honnêtes et qu'ils lui sont transmis par un organisme qui échappe totalement à toute pression exercée par quelque secteur que ce soit de notre société... Je crois que la plupart des Canadiens, à la vue de ce qui s'était produit dans d'autres pays, ont vu dans la liberté d'expression de leur radiodiffusion l'un des biens les plus précieux qu'ils possédaient».

Un pas, toutefois, reste à franchir. Il est indiscutable que des témoignages *impartiaux* manquent dans nos émissions pour mieux renseigner chacun sur les pays de l'Est. Nous devons y songer, car le silence ne cache pas toujours uniquement une absence d'intérêt.

* * *

Il faudrait, pour aborder sérieusement les aspects sociologiques du problème de la Radio, disposer de temps, de place et de compétence. Je voudrais donc ici me borner à deux simples remarques. Tout d'abord — disais-je plus haut — la Radio modifie-t-elle la structure sociologique du monde des auditeurs? Ce monde, d'ailleurs, c'est aujourd'hui l'ensemble du pays, puisque la Radio a pénétré les foyers presque à 100%. Or, c'est quotidiennement que l'on peut constater un glissement vers le haut du degré de connaissance des auditeurs. «L'information» prise au sens large — apporte au personnage le plus misérable, par la voie des ondes, une quantité incroyable d'éléments de culture dans des secteurs de la pensée ou de la sensibilité qui ne lui étaient pas ouverts avant 1923. Il faut, pour admettre cette affirmation, se débarrasser des habitudes trop citadines de jugement; car le monde dans lequel nous évoluons quotidiennement est faussé, mais en dehors des grandes agglomérations humaines, ne voit-on pas tout ce que la Radio a apporté, permettant à de larges couches sociales de s'initier à ce qui, jusqu'alors, lui était refusé? Combien de fois n'avons-nous pas reçu de lettres de jeunes villageois nous disant, au lendemain d'une émission radioscolaire consacrée à la Musique «Quel dommage que nous n'ayons jamais vu un orchestre»? Et que penser du résultat d'une récente enquête menée par la Radiodiffusion belge découvrant tout à coup cette observation: «Nous avons peine à comprendre le langage des pièces dramatiques, car nous n'avons jamais eu l'occasion ni d'aller dans un théâtre, ni même d'avoir vu jouer une troupe de passage?» L'action éducative de la Radio est d'une importance capitale, comme ce sera un jour celle de la Télévision.

L'une et l'autre bouleversent la structure sociologique en brassant les individus pour les reclasser selon le degré de leur désir de culture. La découverte de ces chercheurs inconnus capables de battre des experts dans les «jeux de connaissances» en Italie, par exemple, n'en est-elle pas une preuve de plus et ne peut-on raisonnablement penser que c'est la Radio — ce «livre pour tous et pour personne» par extension d'une définition de Nietzsche à propos de «Zarathoustra» — qui a amené ces isolés à se révéler à eux-mêmes?

Ma seconde remarque a trait au développement de cette action de la radio au sein des classes sociales les plus diverses. La Télévision se répand et l'on peut se demander si la Radio conservera sa puissance et son intérêt. Je suis, sur ce point, de l'avis de Gaston Bachelard qui voit dans «l'absence d'un visage une supériorité ouvrant la perspective de l'intimité», mais je me rends bien compte que la génération est bientôt condamnée de ceux qui attachent un prix essentiel au degré d'abstraction de leurs satisfactions. Pourtant l'importance de la radiodiffusion est telle sur le plan social qu'il m'apparaît exclu de la voir s'évanouir. Par contre, j'imagine que, dans un avenir rapproché, les programmes radiophoniques devront être ainsi structurés qu'ils servent mieux les auditeurs en leur apportant non pas ce que désire leur majorité de masse, mais ce que souhaitent les diverses collectivités restreintes qui la composent. Je verrais volontiers l'une de nos chaînes sacrifiant à tous les artifices de la démagogie pour s'assurer, sauf certains soirs, des écoutes automatiques et l'autre devenant en quelque sorte ce qu'on nomme en jargon radiophonique un «troisième programme», où chacun serait servi selon sa «classe d'esprit» qui, on le sait, est loin de coïncider avec sa «classe de revenus»! Ainsi la structure sociologique des auditeurs continuerait-elle à s'altérer, mais de manière plus systématique.

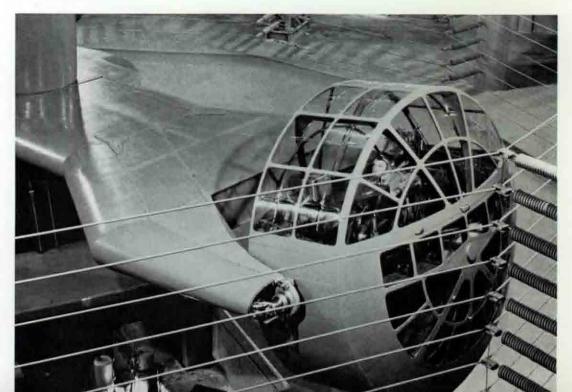
On me dira peut-être que c'est là le moyen le plus mauvais, puisque seul le mélange et le disparate permettent de piper quelques auditeurs qui, par inertie, écoutent parfois ce qu'ils ne désirent pas entendre. Je crois que cette méthode est révolue, qu'elle a eu son utilité, mais qu'elle est condamnée comme l'est toute entreprise non spécialisée.

«Si les ingénieurs psychiques de la radio sont des poètes qui veulent le bien humain, la douceur de cœur, la joie d'aimer, ils prépareront de bonnes nuits à leurs auditeurs», dit encore Bachelard. Et, j'ajouterai «et ils les garderont à l'écoute»!

Mais voilà, y a-t-il encore des poètes à la Radio...?

Directeur Radio Genève

La science à la radio: la centrifugeuse de Bretigny (France), créée pour étudier les réactions bumaines sous l'effet de l'accélération. Lors d'un reportage, un collaborateur de Sottens a tenté lui-même l'expérience et enregistré ses impressions à l'intérieur même de la cabine.





IL QUIZ ALLA RADIO

Negli anni che seguirono la fine della seconda guerra mondiale, la Radio sentì il bisogno di introdurre nei suoi rapporti con il pubblico una nuova tecnica del contatto, una tecnica in espansione.

Gli impulsi erano molteplici: finita l'angosciosa tensione della caccia alle notizie da cui poteva dipendere il nostro stesso avvenire, e affievolitosi, con la vittoria degli Alleati, l'interesse per il grandioso e tragico *mateh* di cui la Radio diffondeva la cronaca ininterrotta, gli ascoltatori manifestarono una spiccata aspirazione allo svago, a un fervido svago: meglio — e quasi per sfuggire all'anonimia drammatica del gran movimento di masse — ad uno svago che «personalizzasse» tra il pubblico quanti avessero disposizioni individuali.

Nacquero così i giochi a premio con la partecipazione del pubblico.

Vi sono, naturalmente, anche altre ragioni: come il desiderio di introdurre una reciprocità vitale in un discorso forzatamente unilaterale, da chi sta al di qua del microfono verso il mondo esterno; come il progressivo logorarsi dei generi di varietà, che ritrovavano palcoscenici e piazze, che cedevano le forze migliori alla rinascita del cinema e alla nascita della televisione; come la concorrenza sul piano dei compensi; come, infine, il bisogno della Radio di superare, con una trovata d'ingegno, il peccato originale della sua «cecità».

Non sappiamo quale fu l'organismo che per primo introdusse nei programmi i quiz con gli ascoltatori; ma abbiamo ragione di ritenere che il genere nacque in paesi anglosassoni, ad opera di trasmissioni pubblicitarie, molto sensibili — per ovvie ragioni — a ogni spunto che favorisse un successo facile ed universale e, last not least, disponenti di un ingente budget per la costituzione di un monte-premi.

Il nostro paese avvertì la necessità di aggiornarsi nella linea dei giochi a premi con il pubblico verso il 1950: tosto i programmi del genere fungheggiarono, avviandosi verso un successo che, per la verità, da qualche anno, tende lievemente alla flessione. Ma vi furono anni d'oro per i quiz: che distribuirono denaro, viaggi, regali di vario genere e soprattutto uno svago intenso ai molti, oltre a legittime soddisfazioni all'orgoglio dei pochi.

Il meccanismo psicologico è assai semplice,

Ciascuno di noi è esperto, per professione o per *bobby*, di un certo settore del sapere, oppure è particolarmente curioso di certi fenomeni, anche minori, della conoscenza. Si sa che rientra nella «conoscenza» anche l'estrema esperienza in tema di canzonette o di competizioni sportive o di cinematografia. Per la tecnica mnemonica e l'organizzazione dei dati nell'immenso apparecchio elettronico che è il cervello umano, non esiste alcuna distinzione fra il sapiente d'archeologia e il «patito» di jazz stile New Orleans. La materia può essere nobile o meno: il modo di impossessarsene e di ricordarla è il medesimo.

A quanti ne sanno, su un determinato argomento, più degli altri, i programmi a quiz si aprono in compartimenti specialistici: e Radio Lugano ha organizzato in tale direzione alcuni Giochi

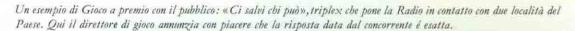
che hanno avuto molto successo: come «Incontri fra città svizzere» (storia e caratteristiche delle regioni elvetiche) e «Vieni, vinci, viaggia» (conoscenze turistiche e geografiche).

Ma si è notato come il pubblico conceda la sua ammirazione soprattutto ai cosiddetti enciclopedici, cioè a quanti, virtualmente, sanno tutto. Non vincerà il gioco, quindi, solo colui il quale è esperto di ciclismo, ma chi sa rispondere inoltre ad una domanda di cultura, sa far lavorare l'ingegno per cavarsela in un indovinello, sa intuire dove si nasconda l'insidia in una domanda innocente, ecc.

Questa seconda tecnica, che spazia nelle domande in ogni campo, incontra il maggior favore poichè impegna tutti gli ascoltatori a partecipare mentalmente — o nella cerchia familiare — al gioco d'abilità e di memoria che si svolge tra la Radio e alcuni concorrenti selezionati; oppure, come vedremo, impegna virtualmente tutti nella competizione.

Sarà il caso di studiare, a questo punto, le diverse tecniche d'accostamento all'ascoltatore o l'inverso: come l'ascoltatore può raggiungere il suo astuto interlocutore, la Radio che gli pone le domande, dalla cultura più ardua a quelle che la parlata popolare francese chiama des colles. Ci basiamo su esperienze condotte da Radio Lugano, ma che non differiscono, nella sostanza, da quelle di altri organismi radiofonici.

I primi giochi con il pubblico (e in taluni casi si può risalire addiritttura agli Anni Trenta) si svolgevano nel modo più primitivo: la Radio poneva i quesiti, e l'ascoltatore rispondeva su cartoline. Se il metodo levava buona parte del mordente alla competizione, va registrato com'esso consentisse praticamente a tutti di partecipare: e con parecchie risposte, in modo da azzardare tutto un ventaglio di possibilità. Questo sistema è insostituibile quando si presupponga una ricerca ponderata da parte dell'ascoltatore: ed è su questa base che abbiamo varato, anni fa, il «Quiz-Attualità», cioè il Gioco che trasforma gli ascoltatori in giornalisti. La prima puntata proponeva dieci interrogativi nelle forme più svariate e radiofoniche: l'intervista con una persona anonima, di cui andava svelata l'identità; la diffusione di inni nazionali da definire e classificare; la radiocronaca di un evento passato, che andava individuato; i dati somatici di persone o regioni alla ribalta dell'attualità, da reperire con esattezza, ecc. Una massa imponente di cartoline-risposta rivelò che il 70% di esse erano esatte. In altre nove trasmissioni il tono della difficoltà venne elevato. Allora si notò una cosa: lo stabilirsi, nel Paese, di équipes attrezzatissime, che mettevano sossopra biblioteche e redazioni di giornali... Vinse il premio in palio una squadra di Giubiasco forte, così ci risulta, di una ventina di novelli giornalisti.







La squadra adunata in un ristorante della prima località esulta. Si notino, sulla tavola, i libri e i documenti radunati per une febbrile consultazione. Ogni presente in sala può suggerire la risposta giusta ai concorrenti seduti accanto al cronista esterno.

Così vennero condotti altri giochi, prevalentemente di natura ricreativa: come «Totoradio», «L'Albero della Fortuna», «Il Giro d'Europa», «La Giostra», «Il Radio-Ralley»... Ma per questi ultimi si volle che almeno una rappresentanza degli ascoltatori fosse presente in sala: con quella il gioco si svolse normalmente e nel modo più diretto, applicando i primi principi del famoso quitte ou double, il rischio totale di raddoppiare la vincita o di tornare a zero a ogni domanda progressiva.

Questo, tuttavia (oltre a dover vincere la naturale riserbatezza dell'ascoltatore ticinese, vivace d'ingegno ma timido), sottraeva gran parte del pubblico alla competizione diretta. Venne allora studiata una formula mista: che combinasse l'esibizione personale dei concorrenti con la partecipazione di chiunque, fra il pubblico lontano, sapesse intervenire e risolvere un quesito. Il nome del gioco lo dice: «Ci salvi chi può» gridano i concorrenti diretti quando, trascorso il termine massimo, non sanno far fronte alla domanda.

A questo punto chiunque può telefonare allo Studio Radio con la risposta: s'essa è esatta, colui che interviene si divide il premio in palio con il concorrente in secca al microfono. Si è notata una cosa singolare: nella massa del pubblico c'è sempre un certo numero di persone che sanno rispondere anche a domande estremamente difficili (ne abbiamo, da 500 punti, tali da sgominare un professore d'università...) A queste sapienti persone s'aggiungeva il numero di quanti «giocavano a indovinare», azzardando le risposte, anche le più strampalate; e ben presto la rete telefonica ticinese, sovraccaricata, ci rappresentò come non fosse possibile impegnarla in modo esclusivo, fosse pure per pochi minuti, paralizzando nel Paese ogni altra comunicazione. La Radio cercò di aggirare l'ostacolo mantenendo la partecipazione telefonica universale solo al terzo e più arduo dei quiz, e chiamando essa stessa alcuni numeri per i primi due quiz, numeri scelti fra quanti si erano offerti per lettera. Recentemente «Ci salvi chi può» ha escogitato un nuovo trucco: dato che la Direzione dei Telefoni ci attribuisce, ogni volta, un numero diverso per il gioco, quel numero di cinque cifre è dato da indovinare al pubblico mediante domande in limine.

«Ci salvi chi può» ha applicato una formula di gioco molto indovinata: ogni domenica due paesi della Svizzera italiana sono chiamati a competere con una coppia di ascoltatori ciascuno, scelti fra categorie antitetiche (suocere contro generi, barbieri contro calvi, astemi contro amici del buon vino, ecc.), in luoghi pubblici dove è consentito l'intervento di gran numero di fans per ogni squadra, e dove presenzia un cronista esterno che descrive l'ambiente, intervista i concorrenti e regola il buon andamento del gioco. La domenica successiva viene sele-



La squadra dell'altra località approfitta invece del sole di primavera e si raduna all'aperto. Il Gioco ha già toccato oltre cento paesi della Svizzera italiana.

zionata con lo stesso sistema un'altra coppia: le due coppie vincenti si affrontano poi in uno «spettacolo» agonistico che ha luogo due volte al mese, il mercoledì sera.

Il genere dei giochi a premio con il pubblico non poteva trascurare il campo della cultura vera e propria: e citiamo, tra le imprese di Radio Lugano, due formule che hanno avuto successo. Gli «Incontri fra città svizzere» hanno contrapposto sei squadre (una per ogni città sede di uno Studio Radio) di cinque persone, per un torneo di 15 incontri. Come per «Ci salvi chi può», venne fatto capo ogni volta ad un triple»: stavolta le squadre delle due città in gara erano collegate ad un direttore di gioco, che guidava il lavoro d'accostamento delle rispettive équipes, e attribuiva dei punti. Risultò vincente la squadra di Zurigo.

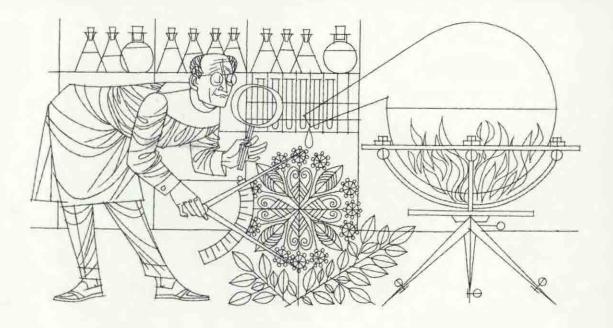
Ricorderemo infine «Vieni, vinci, viaggia», il programma nato per favorire una migliore conoscenza dei singoli centri della Svizzera Italiana. Viene proposta una località: quanti si interessano ci inoltrano la propria candidatura. Sorteggiamo tre concorrenti, li convochiamo, e sottoponiamo a ciascuno di essi tre domande diverse. Al termine del quarto anno di vita, la rubrica aveva già illustrato oltre 112 località della Svizzera Italiana, con la partecipazione diretta di oltre 336 concorrenti.

Vorremmo chiudere questo ragguaglio con un accenno al problema dei premi messi in palio. Evidentemente il nostro Paese non inclina, costituzionalmente, a sconvolgere lo stato patrimoniale dei concorrenti, nè a distribuire automobili e somme ragguardevoli, come fanno invece le Radio delle nazioni che ci circondano. C'è in Svizzera un gusto per il gioco in sè, che trova appagamento nella sportività della competizione.

Per questa ragione si è preferito distribuire ai più abili degli ascoltatori premi in natura, come apparecchi radio, televisori, scooters, elettrodomestici, oppure buoni di viaggio, anche in aereo e per paesi lontani, o ancora buoni di soggiorno in alberghi di località turistiche. Talora una differenziazione precisa ci ha suggerito di ricorrere anche al denaro: che, per essere «lo sterco del diavolo», permette nondimeno al vincitore un impiego modulato ai suoi bisogni o ai suoi sogni.

7. Filirrini

Gapa Dipartimenta Studio Lucano



LA SCIENCE À LA RADIO

Aucune époque n'a ressenti d'une manière aussi inexorable que la nôtre le lien étroit et indissoluble qui unit la science et la vie sociale. Il n'est donc pas particulièrement difficile de relever quelques points où le développement de la radio et de la science se sont rencontrés et continuent à se rencontrer chaque jour. Des concepts tels que «automation», «technique des transistors», «satellites» figurent dans le langage quotidien de l'homme moderne, et bien qu'ils soient utilisés souvent sans qu'on sache en détail ce qu'ils signifient, ils pénètrent néanmoins dans le subconscient de nos contemporains comme témoignage de la part énorme de la technique radiophonique dans le développement des ressources modernes. Le fait que l'activité scientifique se consacre de nos jours surtout à la technique résulte de ce qu'on appelle le besoin des masses; ces besoins se font même sentir dans de nombreux domaines du travail de préparation des programmes, et il serait certainement recommandable d'en tenir compte sans porter un jugement de valeur, s'il n'y avait pas pour ce travail précisément, un critère subordonné à la routine.

Mais c'est ici que se pose la question du rôle de *la science* dans les programmes de la radio. On peut y répondre d'abord par une contre-question: comment donc pourrait-on, à la longue, en constituant les programmes, éviter ce qui se rapporte à la science? Il n'existe pratiquement aucun sujet qu'elle ne touche de près. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de thème scientifique qui ne puisse, sous une forme ou sous une autre, être un jour porté au microphone; tout simplement parce que le pouls de notre époque ne peut être tâté si l'on fait fi des domaines de la recherche scientifique.

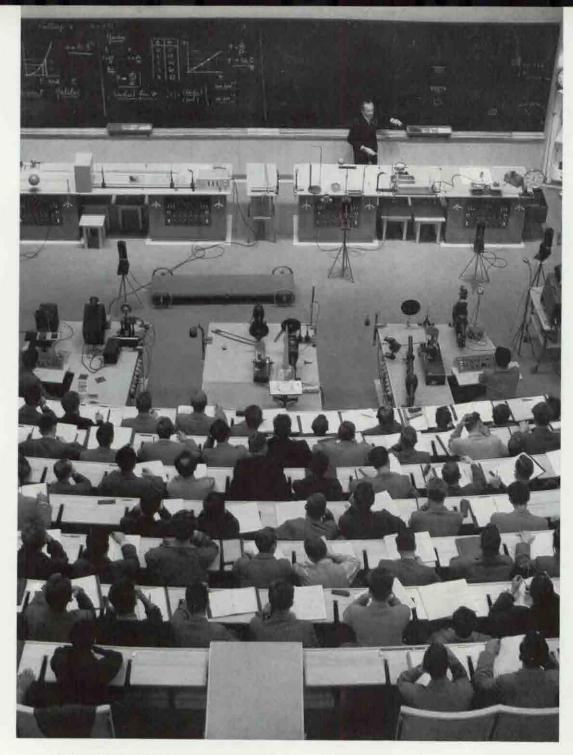
On peut distinguer ici entre les thèmes scientifiques que l'actualité présente à la radio, parce qu'ils doivent être enregistrés en tant qu'événement du jour, et les productions radiophoniques qui traitent d'un sujet scientifique en tant que tel. Si une nouvelle émanant des centres horlogers de la Suisse annonce la fabrication d'une horloge atomique, c'est là pour les collaborateurs attentifs des actualités de Radio-Beromünster l'occasion toute naturelle de permettre à un homme de science de parler pendant quelques minutes sur ce sujet: «A la veille d'une ère nouvelle»; si les astronomes signalent des éruptions solaires particulièrement importantes, on fera appel aussi rapidement que possible à un professeur qu'on sait capable d'expliquer aux profanes les catastrophes naturelles de l'univers. Si de telles catastrophes se produisent en Suisse, même à une échelle réduite, elles ne sont pas seulement enregistrées sur place comme reportage, mais elles font l'objet, de nouveau de la part d'un savant, de considérations sur «Les formes variées sous lesquelles se manifestent les éclairs». Les nombreux congrès nationaux et internationaux fournissent sans cesse à tous nos studios l'occasion de traiter avec plus ou moins de détail de questions scientifiques, tout en remplissant leur devoir d'information actuelle, par exemple dans l'émission «D'un jour à l'autre» («Von Tag zu Tag») ou «Echo du temps» («Echo der Zeit»). Les thèmes que l'on peut présenter ainsi sont



Au réacteur atomique expérimental « Diorit », à Wirenlingen, qui a fait l'objet de divers reportages, on essaie pratiquement et on applique

illimités. Cependant, nous admettons qu'une matière scientifique est inscrite au programme avant tout en raison de sa valeur d'actualité. Les hommes de science présentent d'autres rubriques du programme. On trouve des matières scientifiques dans les émissions scolaires, qui s'occupent par exemple des «Rayons Röntgen», dans celles destinées aux femmes et aux mères où, grâce au choix des thèses, on s'adresse aux auditrices («L'automation nous concernet-elle aussi, nous les femmes?» — «Les femmes et la science» — «Un guide de sciences pour le programme de vacances» — et bien d'autres encore).

D'une manière générale, il faut dire à propos de ces thèmes scientifiques qu'ils doivent être soigneusement adaptés aux facultés d'assimilation des auditeurs auxquels ils sont adressés. Quiconque ouvre son récepteur pour entendre des informations d'actualité écoute certainement avec întérêt des sujets scientifiques; mais il faut laisser à ces émissions leur caractère d'information et d'actualité: il convient de ne pas creuser la matière! Lorsque des écoliers sont à l'écoute, une autre forme de présentation s'impose, et l'on peut en dire autant pour toutes les rubriques qui visent ou qui cherchent un auditoire bien déterminé. L'objection



... ce que des professeurs célèbres, dont plusieurs collaborent aux émissions scientifiques, enseignent sur l'énergie atomique dans nos universités.

selon laquelle il n'est justement pas scientifique de traiter ainsi la science, n'est pas pertinente lorsqu'elle est généralisée. Le leitmotiv du choix de la matière est le même dans tous les cas: premièrement, la plupart des auditeurs qui n'ont pas une formation scientifique doivent comprendre de quoi il s'agit, et deuxièmement, la minorité des auditeurs possédant une préparation scientifique ne doivent pas déceler de bévues dans l'émission. Entre ces deux conditions, fort incommodes pour ceux qui préparent le programme, il y a beaucoup de place, pour nombre de bonnes choses!

L'auditeur avant tout scientifique préfère cependant les émissions qui n'ont pas besoin du «prétexte» d'une chasse fructueuse aux actualités pour figurer au programme, mais qui sont surtout et essentiellement consacrées à la science. Car c'est alors seulement que le sujet peut être traité avec le sérieux qu'il mérite. Et s'il ne faut jamais, pour des raisons évidentes, négliger les désirs relatifs à l'actualité et à l'accessibilité des émissions scientifiques, on peut approfondir le thème, et il est alors permis d'exiger de l'auditeur de plus grandes capacités pour suivre la pensée de l'orateur. Dans des émissions de ce genre, l'homme de science se

sent aussi plus à l'aise que lorsque le minutage, à lui seul, rend déjà plus difficile le premier contact avec le savant, porté par la nature même de son caractère, à l'exactitude et à la minutie. L'abondance des matières que nos studios ont présentées est impressionnante. Citons quelques thèmes empruntés au domaine de la médecine: «Apparition et disparition des grandes maladies» (Prof. Erwin Ackerknecht, Zurich); «Comment nous comportons-nous quand nous sommes épuisés?» (Dr méd. Ulrich Frey, Berne); «La crise alimentaire de l'Occident et les moyens de la surmonter» (Prof. Werner Kollath, Fribourg); «L'importance du rein artificiel» (Prof. Dr François Reubi, Berne); «Comment déceler assez tôt le cancer?» (Discussion entre un chirurgien, un gynécologue, un pathologiste et un radiologue, Berne); une série d'émissions sur ce thème : «La perte de l'ordre» (studio de Zurich), et reprise d'une série d'émissions de la «Süddeutschen Rundfunk» sur le cancer, par le studio de Berne. Signalons encore: «Psychologie de l'intervention chirurgicale» (Prof. Dr Charles Lenggenhager, Berne). Le début d'une ère nouvelle est aussi évoqué par des sujets de ce genre: «Les dangers biologiques de l'ère atomique» - «Les bactéries de la terre constituent-elles un danger d'infection pour la lune?» - etc. etc. Les rubriques «Cours du lundi» («Montag-Kurs») et «Hier et aujourd'hui» («Hier und jetzt», Bâle), ainsi que «Auditoire» («Hörsaal» Berne) se sont révélées particulièrement aptes à porter la science au microphone, de façon à satisfaire le monde scientifique et les auditeurs. Mentionnons quelques thèmes: «Nature et abus de l'astrologie»; «Ce qu'il faut savoir des recherches sur les virus»; «Méthodes physiques de détermination»; «Tout coule»; «Regard d'un biologue sur le passé et vers l'avenir»; «Les limites de l'expérimentation»; «La question de l'existence de l'homme»; «L'infini en mathématiques»; «A propos du sixième sens de l'homme».

Le choix des sujets montre que pour la radio, la science ne comprend pas exclusivement les sciences exactes, mais qu'on empiète volontiers et consciemment sur le domaine des sciences spirituelles. A ces matières, il faut ajouter de grandes séries de conférences comme celles qui traitèrent de «L'Islam et l'Occident» (Berne), ou «Les voies d'une nouvelle réalité» (cycle coordonné des trois studios de Bâle, Berne et Zurich).

Il va de soi que la possibilité de présenter des thèmes scientifiques à la radio est également restreinte par le petit nombre de personnalités qui en sont capables. Il faut interpréter ici largement le concept «capable»; il existe beaucoup de savants pour lesquels le mot «radio» ne représente pas un moyen de communication au service de l'information et de l'enseignement, mais à la solde de la sensation et de la publicité; ils ne consentent à aucun prix à sortir de leur cabinet de travail. Nous pourrions citer ici le nom d'une très grande personnalité qui a opposé un «non» très sec à notre demande de collaborer à une discussion scientifique, justifiant son refus par ces mots: « J'ai horreur de la presse et de la radio». C'est ici que commence en principe un nouveau chapitre qu'il conviendrait encore d'écrire sur «Le comportement de l'homme de science à l'égard de la radio». Mais ne cherchons pas qui est coupable; bornons-nous à constater que l'attitude décrite ci-dessus n'ennoblit ni la presse ni la radio, et surtout qu'elle est en opposition fondamentale avec l'esprit démocratique sur lequel repose l'Etat, qui doit pouvoir compter sur le sens critique du peuple et lui faire confiance. A côté de déceptions de ce genre, il s'établit heureusement de bons contacts, on trouve des collaborateurs particulièrement capables, on fait même parfois de véritable découvertes dans les milieux scientifiques. Certes, chaque studio ne peut avoir un Adolphe Portmann, et il s'agit de se résigner à l'idée que le savant sachant parler de sa spécialité de manière que chacun le comprenne, tout en sauvegardant la précision scientifique, est un cas idéal d'une rare valeur. Mais dans leur lutte avec les difficultés, personnelles, ou d'autre nature, les personnes qui créent les programmes, si elles valent véritablement quelque chose, s'efforcent d'améliorer sans cesse leurs prestations, et c'est dans ce sens que nous vivons manifestement, ici aussi, dans «le meilleur des mondes possible».

City and the Paris House

AVEC LA COLLABORATION DU PUBLIC

Ce titre, souvent inscrit à la légère au programme, exprime un des plus anciens désirs de la plupart des collaborateurs responsables de la radio, et peut-être celui qui leur tient le plus à cœur. Bien entendu, il ne s'agit pas seulement là d'intensifier les réactions, sous forme de lettres et d'appels téléphoniques, des auditeurs plus ou moins obligatoirement anonymes, que les statistiques qualifient du magnifique terme de «potentiel»; l'amertume que ressentent parfois tous ceux qui s'occupent de la radio en pensant que précisément leurs productions les plus heureuses, les plus artistiques, se répandent dans l'éther en l'absence de presque tout public, ne sera pas atténuée par la réception de quelques lettres de plus par semaine — ce sera même justement le contraire, suivant l'opinion que reflètent ces lettres! Car le dépit — pour s'expri-

Malgré son accoutrement carnavalesque bâlois, Arnold Kübler, poête de la ville de Zurich et artiste, écoute avec des sentiments mitigés la question qui lui pose le « Muggedätscher».



mer d'une manière aussi peu suisse et aussi sèche que possible — inspirant d'une manière beaucoup plus efficace que l'approbation, la reconnaissance ou même l'enthousiasme, ce sont logiquement surtout les critiques acerbes qui augmentent à mesure que s'accroît l'écho provenant des auditeurs. Il faut certes ajouter immédiatement qu'une réaction — aussi décourageante soit-elle — vaut toujours mieux que pas de réaction du tout. Sinon, il est inévitable que le sentiment de vide évoqué plus haut s'empare quelquefois subrepticement du metteur en scène ou du directeur d'émission le plus endurci.

A l'encontre de beaucoup d'autres, notre titre, pour faire diversion, doit être interprété littéralement. Le contact direct avec le public, au hasard d'une émission et la collaboration effective qui en résulte de la part d'un certain nombre d'auditeurs, étaient même peut-être comparativement plus fréquents avant l'invention des procédés d'enregistrement par bande magnétique que pendant ces dernières années. Quand la technique de l'enregistrement était florissante, l'expression «émission en direct» était considérée avec mépris comme une antiquité de dilettante, et chacun se complaisait à réaliser des montages de bandes magnétiques toujours plus raffinés. Mais avec le progrès vers la perfection de la technique de l'enregistrement qui demeure bien entendu comme auparavant, dans de nombreux domaines de l'expression radiophonique, la seule possibilité de réaliser quelque chose de satisfaisant! - les «avantgardistes» même les plus enragés donnèrent certains signes de fatigue, et l'on se souvint de nouveau un peu plus de l'auditeur, à l'autre bout des ondes. On chercha des possibilités de contact; mais le résultat ne fut pas précisément brillant. Parmi les anciennes formes de collaboration du public au sens littéral du mot, il ne restait véritablement que les fameuses «soirées-variétés», mais qui ne satisfaisaient vraiment plus personne — même pas le public —, car entre-temps, on s'était aperçu que lorsqu'on veut absolument contenter tout le monde, personne ne l'est complètement.

Le studio de Bâle a déjà essayé, il y a dix ans environ, d'attirer une partie des auditeurs à participer directement à certaines émissions — sans les séduire par des perspectives de gains mirobolants, mais uniquement pour le plaisir de collaborer. Dès le début, on veilla très attentivement à ce que les «cobayes» du jeu dit «Muggedätscher», qui auraient à accomplir une tâche aussi insolite que possible, ne soient pas «brocardés», mais qu'ils sortent au contraire de la bataille qu'ils ont menée courageusement, presque avec l'allure de vainqueur. Cette conception fondamentale déterminante s'est révélée excellente, et l'émission a réussi



Des installations entières de ce qu'on appelle les «guten Stuben» sont sacrifiées à la collaboration pour le «Schlangefänger».



Deux «cabayes» du «Muggedâtscher», castumés comme il convient, s'entretiennent avec Peter Wyss de leurs difficultés, après avoir réussi à résoudre le problème qui leur était pasé.

pendant quelques années à amener les Confédérés, dont on dit à tort — la preuve en a été faite et refaite — qu'ils sont guindés et qu'ils manquent d'humour, à accomplir des exploits de non-sens classique et à collaborer ainsi devant le microphone.

Rien, du côté du public, ne se serait donc opposé à ce que le «Muggedätscher» continue. Cependant, l'émission comportait deux désavantages: premièrement le déploiement relativement considérable et par conséquent coûteux qu'elle exigeait, (orchestre, attractions, organisation de salle, etc.), puis le nombre des participants issus du public, limité au maximum à huit candidats. A cela s'ajoutait la difficulté de calculer exactement d'avance le temps que nécessiterait une émission dépendant à ce point de l'imprévu, ce qui excluait dans de nombreux cas la retransmission directe. Il fallait donc trouver une forme qui, avec un déploiement aussi restreint que possible de moyens techniques et de personnel, garantisse une collaboration du public aussi large que possible et qui puisse, au surplus, être retransmise immédiatement. Le «Schlangefänger» («le chasseur de serpent») de Radio-Bâle répond entièrement en tout cas à la dernière de ces trois exigences, car sa retransmission directe est une «conditio sine qua non». Mais avec son équipe comparativement modeste, et la propagation immédiate à tout le pays du mode idéal de ce genre d'émission — qui à l'instar de tout ce qui est idéal ne le sera probablement jamais —, elle est aussi très près, c'est le moins qu'on puisse dire, de satisfaire aux deux autres points. Naturellement, il faut que non seulement les participants directs — que ce soit le personnel du studio ou précisément les collaborateurs issus du public manifestent de l'intérêt et éprouvent du plaisir à des productions de ce genre, mais aussi et surtout les nombreux auditeurs assis devant leur haut-parleur; c'est là une évidence qui doit guider dès le début toute nouvelle idée relative au programme. Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra s'assurer la «collaboration du public», au sens large de cette expression.

Hang Housman

Chaf des émissions de variétés de Radio Bâle

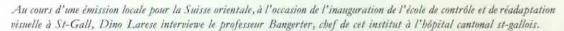
Au cours de cet exercice, les travaux préparatoires pour les émissions locales, dont on parlait depuis longtemps, ont été achevés.

Dès le début de cette année, des émissions locales sont régulièrement diffusées le dimanche soir; elles abordent les problèmes intéressant un territoire étroitement limité, et ne s'adressent par conséquent qu'aux auditeurs de ces régions. C'est ainsi, par exemple, qu'on n'entendra ces émissions que par l'émetteur OUC du Säntis pour la Suisse orientale, ou par celui de l'Uetliberg pour Zurich et ses environs. Pendant la période d'essai actuellement en cours, une seule région entre en ligne de compte chaque dimanche. De cette façon, les intervalles sont encore passablement grands. S'il devient possible, plus tard, d'émettre plus souvent, les actualités occuperont naturellement une place plus importante dans ces programmes.

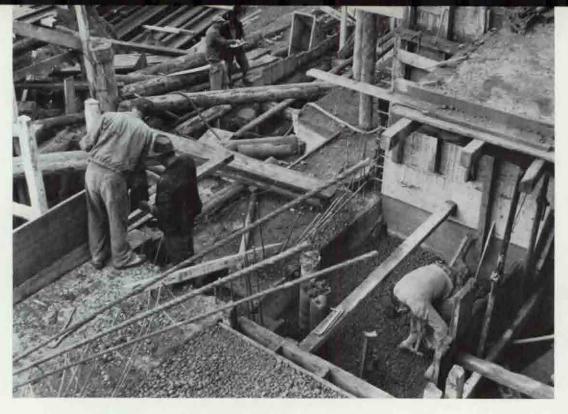
Il va de soi que ces émissions locales sont soumises à des règles très particulières. Si l'on veut qu'elles aient du succès, il faut qu'elles se distinguent des autres émissions aussi bien par leurs thèmes que par leur forme. Ce serait une erreur de traiter de questions intéressant toute la Suisse. Mais il se pourrait qu'un problème général de ce genre présente des aspects particuliers pour un territoire déterminé, ce qui justifierait bien entendu que ce thème figure immédiatement dans l'émission locale. Et pourtant, même dans ce cas, il doit subsister une différence dans la forme, ou au moins dans la manière de formuler ce problème. D'une façon générale, on peut affirmer que dans l'émission locale, la description doit être beaucoup plus concrète, car l'auditeur sait parfaitement de quoi il s'agit.

Il est certes possible d'entrevoir ici le danger de l'abus de cette émission à des «fins de réclame» non autorisée. Un commerçant quelconque pourrait introduire subrepticement, avec plus ou moins d'habileté, le nom de son entreprise dans une interview, parce que l'émission intéresse le cercle étroit de son activité, s'adresse donc à des clients éventuels. Au personnel de la radio incombe naturellement la tâche de s'opposer énergiquement à ces abus, mais il ne doit pas le faire trop strictement. Ainsi, à propos d'un problème de circulation, il serait ridicule de vouloir expliquer avec beaucoup de peine et d'une façon peut-être incompréhensible qu'il s'agit de telle ou telle place, alors qu'il suffirait de dire «devant le restaurant du Soleil» pour qu'on comprenne immédiatement.

Après les premières émissions locales, certains milieux ont reproché aux organisateurs de ne pas y faire intervenir les sociétés de chant et de musique de l'endroit. Ce sont là naturellement des questions d'appréciation et de goût, dont on sait qu'il ne faut pas discuter. Mais les émis-







Un sujet intéressant pour une émission locale; des entreprises suisses de construction exécutent des travaux publics dans les territoires allemands voisins.

sions locales sont conçues actuellement comme émissions d'information. Quant à savoir si elles doivent être encadrées de productions musicales, c'est là un autre problème qui, en raison de l'abondance des matières pour ces émissions, doit figurer plutôt au second plan. Aussi longtemps qu'une contrée ne pourra passer sur les ondes qu'une demi-heure toutes les six semaines au maximum, on ne pourra guère songer à y insérer de la musique. Mais si les gens qui critiquent croient que les chanteurs et les musiciens encore indignes des émetteurs nationaux devraient avoir la possibilité d'accéder au microphone des émissions locales, les personnes responsables de ces programmes doivent s'élever énergiquement contre de telles prétentions. Bien que les émissions locales ne soient destinées qu'à certaines régions, elles veulent et doivent constituer des programmes radiophoniques de valeur, et consciencieusement préparés. Il ne doit y avoir qu'une mesure pour permettre l'accession à la radio, et les émissions locales ne veulent pas créer une situation ambiguë.

D'autre part, déjà pendant la période d'essai, ces émissions locales doivent êtres actuelles, en ce sens qu'elles traitent de questions qui, dans un espace déterminé, touchent chacun. A cet effet, il faut naturellement donner aux diverses opinions la faculté de s'exprimer, éventuellement en choisissant la forme de la discussion contradictoire, ou encore de toute autre manière. Malheureusement, la pratique a montré que certaines autorités, auxquelles on a demandé de fixer leur attitude, refusent de collaborer, sous prétexte que pour l'instant, il serait «inopportun» - comme on dit - d'émettre un avis, car on voudrait d'abord attendre que telle ou telle décision soit intervenue. Cette «déférence» se manifeste à propos de thèmes propres aux émissions locales qui, dans les limites étroites d'une commune ou d'une région, se heurtent plus violemment que dans le cadre plus large de tout le pays.

d'auditeur des émissions locales a certainement le droit d'exiger que ces émissions s'occupent Le sujets intéressant la région. Cela exige du courage de la part du personnel de la radio, car il est bien entendu moins périlleux de traiter de problèmes déjà résolus. Mais il est plus dangereux de céder le microphone à des esprits échauffés. Cependant, on ne saurait se plaindre du manque d'intérêt des citoyens pour la démocratie directe si l'on voulait, à la radio, les placer aussi devant le fait accompli. Les informer au moment où les opinions divergentes s'affrontent encore, avant qu'une décision ne soit prise, et quand le citoyen peut encore intervenir person-

nellement, voilà une instruction civique véritablement bien comprise.

alphan Matt

ONDES COURTES SUISSES: LEUR MISSION, LEUR AVENIR

Il ne sera pas simplement question ici des «tâches futures» mais de «la tâche et de l'avenir» des émissions sur ondes courtes. La nuance est voulue et la différence semble suffisamment claire: Le SOC en tant que Studio international de la SSR est chargé d'une mission spéciale. Il s'en est acquitté dès sa fondation, voici 25 ans, en assurant la défense spirituelle du pays et en luttant contre la vague de propagande nazie. Il s'agissait alors de faire entendre au dehors la «Voix de la Suisse», la voix d'un petit pays héritier d'une longue tradition et d'une antique culture démocratiques qui se devait de défendre sa diversité linguistique et ethnique, son fédéralisme politique et sa croyance en la dignité humaine dans un monde aux prises avec la fièvre nationaliste et les préjugés raciaux.

Les années ont passé, mais le *rôle* de nos émissions sur ondes courtes est resté fondamentalement le même: il s'agit, aujourd'hui comme naguère, de faire connaître la manière de vivre et de penser, les méthodes de travail aussi du peuple suisse, bref de tenter une présentation «essentielle» de la Suisse et de ses habitants; il s'agit en outre de susciter la compréhension des autres peuples à l'égard de notre caractère propre et de notre volonté d'indépendance. Lorsqu'on évoque les principes spirituels qui dès le début ont inspiré nos émissions sur ondes courtes — principes qui seront peut-être plus précieux et plus nécessaires encore dans le futur — on songe involontairement au célèbre passage de l'œuvre de Jacob Burckhardt «Considérations sur l'histoire universelle» dans lequel il parle de la mission du petit Etat: «Le petit Etat existe pour qu'il y ait dans le monde un coin de terre où le plus grand nombre d'habitants puissent jouir de la qualité de citoyen au vrai sens du mot . . . Car le petit Etat ne possède rien d'autre que la véritable et réelle liberté par laquelle il compense pleinement les énormes avantages et même la puissance des grands Etats.»

Si nous partons de ce principe pour réaliser les émissions à destination de l'étranger — nous essayons d'y être fidèles dans la mesure où nos modestes possibilités le permettent — tout le reste en découle spontanément: il importe d'affirmer et de justifier, par l'Histoire et par les faits, le droit à l'existence d'une Suisse indépendante; il importe aussi de souligner sa position particulière et la valeur des services qu'elle rend et peut rendre, entre autres dans le

Transmises par l'émetteur de Schwarzenbourg, les membres de l'expédition suisse au Dhaulagiri reçurent régulièrement une fois par semaine, des communications du SOC. A son retour, M. Max Eiselin, chef de l'expédition, a déclaré que la réception de ces «coups de téléphone de Berne» (!) était excellente.





Le Service des ondes courtes disposera bientôt de studios modernes dans l'immeuble de la SSR, en construction à la Place Freudenberger à Berne. On a posé dans ce bâtiment 7,5 km de câbles de modulation et de signalisation, 12 km de câbles pour les installations téléphoniques et à courant-faible, 30 km de fils pour le réseau de courant-lumière et de courant-force!

domaine humanitaire quand ce n'est pas celui de la médiation. Or, c'est précisément cette liberté «véritable et réelle» — nous nous employons constamment à l'exprimer dans nos émissions — qui nous impose à l'égard des autres pays une responsabilité dont nous sommes conscients et soucieux de nous montrer dignes.

Puisque nous évoquons ce qui dans la tâche des Ondes courtes nous paraît inchangé et même fondamental, il nous semble à propos de dissiper un malentendu qui subsiste en dépit de nos efforts et dont la presse elle-même se fait l'écho. En effet, le Studio des Ondes courtes, qui dépend directement de la Direction générale de la SSR, n'est pas au premier chef un Studio de radio pour les Suisses à l'étranger. Certes, sa tâche consiste également à maintenir des liens entre la Patrie et les membres de la «cinquième Suisse»; mais ce n'est pas là son seul but.

Le malentendu provient peut-être en partie du fait que les émissions d'essai qui avaient été diffusées en 1935 — avant la fondation proprement dite du SOC — par l'émetteur de la SDN à Prangins étaient réalisées dans les trois langues nationales et s'adressaient tout d'abord à nos compatriotes disséminés dans le monde.

Cependant, peu après cette période d'essais, au cours des années troublées qui précédèrent la deuxième guerre mondiale, le SOC s'est efforcé de faire naître compréhension et sympathie à l'égard de la Suisse; puis, des émissions par ondes dirigées, réalisées en langues anglaise et espagnole, sont venues s'ajouter aux émissions destinées aux Suisses à l'étranger. Mais, la mission réelle des Ondes courtes n'en resta pas moins méconnue durant des années.



Au studio du Service des ondes courtes, en construction, une disposition judicieuse des locaux d'enregistrement et d'émission garantira une exploitation rationelle dans les différentes langues.

Ceci peut être attribué au fait que l'ancienne concession accordée par le Conseil fédéral à la SSR ne faisait aucunement mention du SOC, lequel était encore dans sa phase expérimentale. C'est ainsi qu'il fallut attendre dix-huit ans avant que le Conseil fédéral — dans la nouvelle concession qu'il octroya le 1er janvier 1954 — ne reconnaisse enfin d'une manière quasi officielle et définitive le SOC en tant que septième Studio de la SSR; pour la première fois alors le Conseil fédéral fixait également, par écrit, la double tâche du SOC: «les émissions sur ondes courtes doivent resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde».

Nous ne voulons pas nous étendre ici sur la manière dont le SOC, au cours de ces vingt dernières années, a rempli cette double tâche; des précisions à ce sujet figurent dans les rapports annuels de la SSR de 1957 à 1959. Nous tenons simplement à faire remarquer que tant les émissions spécialement destinées aux Suisses à l'étranger et présentées dans les langues nationales que les émissions de portée générale réalisées en d'autres langues servent cette double tâche: en effet, en maintenant un contact régulier avec les Suisses à l'étranger, nous travaillons aussi — indirectement — au renom de notre pays. D'autre part, les émissions en langues étrangères nous permettent de communiquer également avec ceux de nos compatriotes dont les familles ont quitté la Suisse depuis deux ou trois générations et d'établir ainsi un contact entre notre pays et les représentants de la «cinquième Suisse» qui, souvent, ne connaissent plus nos langues nationales.

Si la mission du SOC est restée depuis le début fondamentalement la même, le mode d'exécution change en revanche constamment: ceci parce que d'une part nous disposons aujourd'hui de moyens nouveaux, d'autre part et — surtout — parce que nos émissions doivent s'adapter aux transformations spirituelles et politiques des pays auxquels elles s'adressent. Il existe toutefois certaines caractéristiques et certains principes essentiels que nous devons respecter si nous voulons rester fidèles à nous-mêmes — et ceci parfois même en ce qui concerne l'exécution.

Lorsque le nouveau Directeur du Service d'informations américain et par suite de la «Voice of America», Edward R. Murrow, célèbre commentateur de la radio et de la télévision, dut voici quelques temps développer ses plans devant une Commission sénatoriale et subir ses questions, il déclara que le Service qui lui était confié devait être un «observateur objectif» de ce qui se passait aux Etats-Unis et ne taire ni «les faiblesses, ni les controverses» américaines. L'un des sénateurs s'éleva contre cette manière de voir disant que le Service d'informations américain se devait de faire de la propagande en faveur des USA et s'inspirer à cet effet des procédés utilisés «pour vendre une Cadillac», par exemple.

A ce sujet, nous pouvons dire en toute modestie que le SOC a déjà adopté depuis longtemps le point de vue de M. Murrow et s'est toujours efforcé d'écarter toute propagande intempestive. Nous avons évité de vanter la Suisse comme s'il s'agissait d'une auto de luxe ou — pour adapter l'exemple à notre pays — d'une pièce de fromage, et ce principe très ferme a valu au SOC une grande part de sa popularité.

Et l'avenir, comment se présente-t-il? Selon certains mauvais prophètes, les émissions sur ondes courtes n'ont aucune chance de subsister, car d'ici quelques années la confusion due au nombre croissant d'émetteurs rendra toute réception impossible. Ce pessimisme nous semble injustifié. En effet, les conditions de réception de nos émissions restent en général satisfaisantes malgré la confusion qui règne actuellement et en dépit des tentatives de brouillage dues à certains émetteurs d'origines diverses. Nous avons pu le constater à nouveau dernièrement, lorsque nous avons diffusé, dans le cadre de nos programmes habituels pour les pays d'outre-mer, quelques émissions spéciales pour le CICR et pour les expéditions suisses se trouvant dans les Andes et le massif de l'Himalaya.

Actuellement de très bons spécialistes des PTT travaillent sans relâche à l'amélioration technique de nos installations pour éviter que la «Voix de la Suisse» ne soit étouffée d'ici quelques années.

A l'avenir, nos émissions seront conçues de manière à tenir compte des grands changements politiques dont nous sommes les témoins: elles s'adresseront également aux auditeurs des pays en voie de développement et ceci suppose une adaptation de nos programmes. Nous ne pouvons en effet nous adresser à ces auditeurs-là sur le même ton que nous employons, par exemple, pour parler à des Américains ou à des Anglais.

La Suisse dispose dans les pays neufs d'un très grand capital de confiance. Les événements du Congo et les prénégociations sur l'Algérie l'ont prouvé une fois de plus. Nous savons que les habitants de ces régions, où l'analphabétisme est encore très répandu, écoutent la Suisse et tiennent à l'écouter. Une chance s'offre à nous — nous serions presque tentés de dire une chance de politique mondiale — et nous ne devons pas la laisser échapper sous peine de trahir cette «responsabilité du petit Etat» dont il était question plus haut.

D'autre part, nos émissions à destination des pays techniquement très développés devront elles aussi subir certaines modifications, mais d'ordre plutôt extérieur. C'est ainsi que nous serons bientôt obligés de déplacer certaines d'entre elles afin d'éviter qu'elles ne soient diffusées aux heures où les pays visés ont leurs principales émissions de télévision. Plusieurs de ces changements introduits dans notre programme d'été 1961 ont été accueillis très favorablement, entre autres ceux qui touchent les émissions destinées aux Suisses vivant dans les différents pays d'Europe.

Mais, avant tout, nous devons nous efforcer de présenter des émissions toujours plus vivantes et plus variées pour capter l'attention de nos auditeurs, les amener à écouter nos informations et à s'intéresser à cette image positive, mais aussi humainement exacte, de la Suisse, de son activité, de sa nature et de sa personnalité, cette image que — conformément à notre mission — nous essayons de leur transmettre par la voie des ondes.

Madee Director du SOC

LA SUISSE ORIENTALE ET LES ÉMISSIONS LOCALES

«Au cours de l'année passée, l'importance des organes régionaux s'est considérablement accrue grâce à l'introduction, à titre d'essai, des émissions locales. Ces dernières permettent à la radio de tirer parti d'une nouvelle matière à programme.»

C'est dans le sens de ces paroles d'un grand poids, extraites du rapport annuel de la Société coopérative de radiodiffusion de Zurich, que sont émises les considérations suivantes, dont l'auteur est le chef des programmes de la Société de radiodiffusion de la Suisse orientale (ORG): Plusieurs raisons et diverses circonstances ont conduit à l'introduction des émissions locales: en premier lieu, l'influence sans cesse croissante de la télévision oblige la radio à fournir de nouveaux efforts, à trouver de nouvelles formes d'expression; l'émission locale fournit des possibilités, moins accessibles pour la télévision. Techniquement, ces horizons nouveaux ont été ouverts à la radio par le réseau OUC, il s'agit simplement d'en profiter. Puis ce furent les exigences des sociétés sans studio, particulièrement de l'ORG, qui voient sous l'aspect des émissions locales un autre moyen de remplir leur tâche, de servir leur région et leur prochain. Dans une étude fouillée, parue dans son rapport annuel de 1959, l'ORG a formulé quelques suggestions importantes sur les perspectives, les buts, les limites et les questions que pose le programme des émissions locales.

Ce que nous avions alors exposé d'une manière théorique, nous avons pu l'essayer pratiquement lors de nos premières émissions locales. Nous avons d'abord constaté qu'en étant limité à quelques émissions d'essai par année, le facteur «actualité» n'obtient pas la part qu'il mérite, de sorte que l'émission se voit d'emblée frustrée d'un certain attrait. En outre, nous avons fait l'expérience que la structure formelle de l'émission ne joue pas le rôle déterminant. L'essentiel est toujours la matière, c'est elle qui doit plaire à l'auditeur. Pour cette raison, la personne chargée de ces émissions devrait avant tout posséder un flair délicat pour trouver des thèmes intéressants. Le choix d'une bonne matière constitue déjà la moitié du succès de l'émission. Certes, le directeur des programmes est limité dans le choix des thèmes, car il doit

Vive discussion à St-Gall: une grande entreprise rachète l'immeuble du théâtre municipal (notre photo), pour bâtir à sa place un immeuble commercial. En contreprestation, cette entreprise offre 7 millions de francs pour la construction du nouveau théâtre. Un sujet remarquable pour une émission locale.





Coutumes de mariage en pays d'Appenzell: sujet d'émission suisse ou locale?

s'en tenir à ce qui est mis à sa disposition. Dans un dialogue, un entretien, les partenaires revêtent une grande importance; par leur caractère communicatif, leur charme, leurs facultés d'élocution, ils peuvent conférer à l'émission cette intensité qui retient l'auditeur indépendamment du texte. Mais ici aussi, la personne qui s'occupe de l'émission et dirige le dialogue ne doit compter que sur les moyens dont elle dispose. Souvent, elle ne peut pas choisir les interlocuteurs librement, selon son jugement, car elle doit tenir compte d'éléments politiques, confessionnels, régionaux. Si elle réussit à mettre la main sur le thème intéressant et en même temps sur de bons interprètes, l'émission sera couronnée de succès, même si elle est d'une forme modeste et simple.

Comme nous l'avons dit, il est important que l'émission reflète l'actualité. Par conséquent, plus nous pourrons réaliser d'émissions à l'avenir, plus nous pourrons les rendre intéressantes. Les programmes traiteront de préférence de problèmes politiques, économiques et culturels de la région.

Le but lointain auquel nous devons viser, comme il est dit dans l'étude susmentionnée de l'ORG, est ensuite un programme fixe, c'est-à-dire des émissions régulières. Par exemple, on réserverait provisoirement une demi-heure par semaine aux émissions locales. Pour la région de la Suisse orientale, les zones locales seraient constituées par les territoires suivants:

a) Ligues grisonnes, Rheintal, Oberland st-gallois; b) Walensee, pays de Glaris; c) Ville de St-Gall, Fürstenland; d) Appenzell et Toggenbourg; e) Thurgovie.

Cela signifie que ces régions bénéficieraient toutes les cinq semaines des émissions locales, à tour de rôle.

Suggérer, encourager, voilà la tâche principale de la radio, surtout dans le domaine d'une société sans studio.

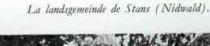
Dino Rarere

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION A LA LANDSGEMEINDE

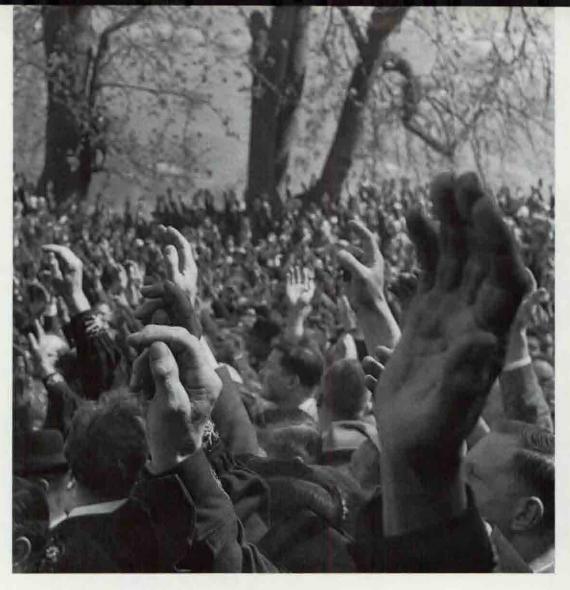
De tout le canton, les hommes se rendent, le dernier dimanche d'avril, à la landsgemeinde de Nidwald, obéissant ainsi à une tradition ancienne de plusieurs siècles. Depuis des semaines, on connaît l'ordre du jour, qui comporte notamment des élections. Le «hoher Landrat» en a discuté, ces sujets ont été débattus dans les partis, au sein de la famille, à l'atelier, à la métairie et au café. Sérieux et dignes, les hommes pénètrent dans l'enceinte, sous les grands arbres; ils se découvrent lorsqu'arrivent le Gouvernement, le corps ecclésiastique, le Conseil et le Tribunal. Le cor retentit. Les cloches de la tour de l'Eglise de Stans égrènent douze coups. Il est midi. Le landammann demande aux «fidèles et chers concitoyens» si la landsgemeinde peut commencer à exercer son haut pouvoir.

C'est au cours de ces quelques heures que se manifeste d'une façon impressionnante la nature même de l'Etat d'une libre communauté populaire. Gouvernement et autorités doivent aujourd'hui se plier à la volonté de leurs électeurs, accepter leurs directives et la tâche qu'ils leur confient. Ces hommes réfléchis et animés d'un bon sens critique veulent voir et entendre comment les élus de la dernière landsgemeinde soutiennent l'épreuve du pouvoir, de quelle manière ils administrent les affaires, ce qu'ils apportent. Toute proposition doit être motivée, chaque projet de loi expliqué. Il est possible qu'en un instant, l'atmosphère de l'enceinte se modifie. Le sens des responsabilités peut être dominé par un esprit combatif, au mépris de tout ce qui pourrait en résulter. L'ordre traditionnel qui règne au cours des débats constitue un bouclier efficace contre le déchaînement des passions, mais il laisse à tous le droit de parler librement. Quiconque veut exprimer son avis n'a qu'à lever la main et s'avancer. Chacun n'a pas l'aplomb de se présenter devant quatre mille hommes, d'affronter leurs regards inquisiteurs, et d'essayer de les gagner à ses idées. Mais les hommes du peuple ne manquent pas de courage; souvent, ils possèdent un véritable talent d'orateur. Un aphorisme bien placé, un mot spirituel, peuvent enflammer l'auditoire et avoir plus d'effet qu'une logique implacable. La lutte pour obtenir une majorité, échauffée par des interjections, est capable de triompher de sages résolutions et d'avis mûrement réfléchis. C'est maintenant et ici même qu'il faut prendre une décision définitive.

Or, la question suivante se pose: la retransmission par radio et par télévision a-t-elle nui à l'authenticité de notre landsgemeinde? Certes, le citoyen qui participe à cette manifestation pourrait être tenté, en présence du microphone ou de la caméra, d'en dire plus qu'il ne faut,







Voici l'expression de la libre volonté d'hommes libres.

de faire le fanfaron pour les auditeurs lointains, ou d'étaler devant le gouvernement du pays, à Berne, et devant tout le peuple suisse, des décisions d'une portée assez vaste. Mais tout cela n'impressionne pas le peuple réuni dans l'enceinte de la landsgemeinde. Son propre destin lui tient à cœur. Il est, bien sûr, heureux de savoir que sa famille à la maison, son fils ou son frère à l'étranger, peuvent participer à cet événement; mais il ne songe pas un instant à changer ou à retenir un seul mot de ce qu'il a à dire, simplement parce que des auditeurs inconnus l'écoutent. La grande communauté qui se presse autour de lui, à laquelle il appartient, est un public qui lui suffit. Le lien qui le rattache à la tradition, le respect de ce qui est authentique sont des éléments puissants.

C'est en toute conscience et avec plaisir que nous montrons à nos Confédérés ce que nous sommes, comment nous prenons en mains nos intérêts communs, sans nous incliner devant ce qui vient du dehors, ou sans chercher à faire une bonne impression. La landsgemeinde personnifie la souveraineté populaire non frelatée, dans l'ordre qu'elle s'est imposé ellemême. La valeur évidente des retransmissions radiophoniques et télévisées de nos landsgemeinde réside dans la démonstration vivante, à tous les Confédérés, du sens véritable de la démocratie. Ces reportages font voir hors de nos frontières, d'une manière véridique, c'est-à-dire avec leurs ombres et leurs lumières, que les anciennes alliances et communautés survivent; ils exposent la forme originaire de la Confédération suisse. L'appel du cor atteindra aussi les jeunes qui seront bientôt au gouvernail; il peut éveiller leur sens des responsabilités et leur faire estimer les devoirs et les bienfaits de la liberté.

Just om make

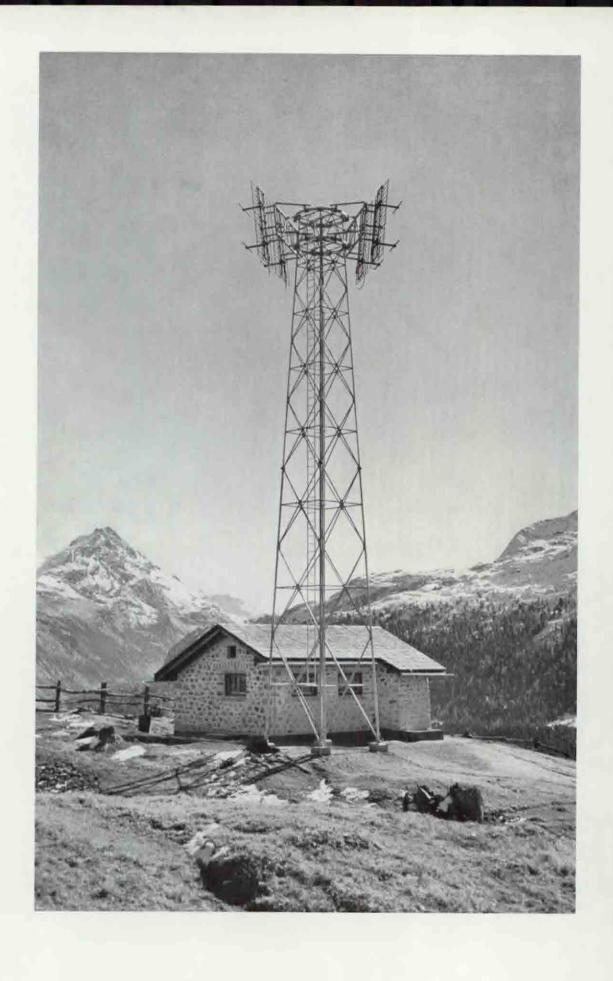
Prisident de la Section Nidwald IRCs

La date mémorable du 20 février 1938, jour où le peuple suisse éleva, dans un cordial esprit confédéral, le parler rhétoroman à la dignité de langue nationale, scella non seulement la reconnaissance constitutionnelle de la «Quatrième Suisse», mais lui ouvrit aussi les portes des studios de la radiodiffusion suisse. Le studio de Zurich, le plus proche des Ligues romanes, sous la direction remarquablement clairvoyante et bienveillante du directeur alors en fonction, M. Jacob Job, tira les conséquences du verdict populaire et établit le contact avec la plus petite communauté linguistique helvétique. Des émissions occasionnelles en langue allemande sur la vie culturelle des Rhétoromans conduisirent tout naturellement à des séries de productions romanches, qui prirent peu à peu une forme plus solide et menèrent bientôt à la création d'une petite commission romanche des programmes. Le collaborateur de Coire du studio de Zurich, M. Adolphe Ribi, était la personne toute indiquée pour remplir le rôle d'expert permanent dans ce domaine et d'homme de liaison avec sa petite patrie.

Dès 1944, la chronique rhétoromane, qui s'était déjà bien implantée en langue allemande, fut inscrite au programme sous forme d'une émission trimestrielle, et confiée à deux chroniqueurs, l'un d'expression ladine, l'autre surselvienne. Le professeur Jon Pult et l'auteur de ces lignes eurent le privilège de parler pendant une décennie des œuvres et des actes de leurs compatriotes des bords de l'Inn et du Rhin, du Julier et de l'Albula. Diverses forces jeunes leur succédèrent en continuant à remplir leur mission dans le même esprit. En étroite liaison avec ce qui précède, les émissions pour les Rhétoromans se stabilisèrent, elles aussi; elles se développèrent systématiquement jusqu'à devenir les émissions fixes que nous connaissons, reflétant nos quatre idiomes principaux: le programme du soir du premier vendredi de chaque mois, les cultes, les heures des enfants, et les émissions scolaires. Ce développement réjouissant s'est effectué sans organisation particulière dans les Ligues, et sans intégration proprement dite dans la Société suisse de radiodiffusion. Seuls la commission des programmes du studio de Zurich et le représentant de la «quarta lingua» appelé par le Conseil fédéral à siéger à la commission des programmes de Beromünster, le conseiller d'Etat Robert Ganzoni, ancien directeur de l'instruction publique, furent les pionniers et les garants de cette évolution méthodique.

L'influence et l'importance grandissantes de la radiodiffusion pour la Suisse entière comme pour le territoire rhétoroman contraignirent d'une manière toujours plus pressante à envisager et à concevoir les intérêts de la radio romanche sous l'angle de l'organisation convenable qu'elle mérite. Un petit groupe d'intéressés directs et de sympathisants se constitua en 1945 sous le parrainage de la Ligia Romontscha, pour entreprendre les premiers travaux préparatoires en vue de la constitution d'une Société rhétoromane de radiodiffusion, que nous pûmes fonder en 1946 déjà. Cette nouvelle personne juridique reçut le nom modeste mais opportun de «Cumünanza Radio Rumantsch», en abrégé CRR. Bien entendu, celui qui combattit pendant de longues années pour la bonne cause, M. Robert Ganzoni, en fut élu président. Dès le début, le but de notre organisation rhétoromane fut de la faire admettre dans la famille suisse de la radio. Alors qu'une communauté sans studio avait déjà été reçue auparavant au sein des sociétés-membres de la SSR, et que les Rhétoromans ne constituaient pas seulement une organisation régionale, mais représentaient la quatrième communauté linguistique de la Confédération suisse, c'était certainement là le bon chemin pour atteindre le but désiré qu'on s'était assigné.

Mais il fallut encore attendre quelque temps jusqu'à ce que la CRR fût admise au nombre des sociétés-membres de la SSR. Nous nous plaisons à signaler que le chef du Département des postes et des chemins de fer, le conseiller fédéral Joseph Escher, élu en 1950, fit faire un pas décisif en faveur de la reconnaissance de l'organisation radiophonique des Ligues romanches. Très vite au courant de tout ce qui concernait ses hautes fonctions, il s'attaqua sans retard et résolument aux rouages de la SRR, et activa de toutes ses forces l'admission de la CRR dans la Société suisse de radiodiffusion, en même temps que celle de la Société radiophonique de la Suisse centrale. Il prononça le mot de passe déterminant en faveur de la Quatrième Suisse en nommant membre du comité central de la SRR le professeur Ramin Vieli, savant philologue rhétoroman et linguiste. Le premier homme de confiance des Ligues au comité central sut, d'excellente et de convaincante façon, écarter tous les obstacles qui s'opposaient à l'admission souhaitée, mais il ne fut pas témoin du résultat de ses efforts. Sa mort prématurée et inattendue, en février 1953, mit fin à la première phase de l'histoire de la radio rhétoromane. On sait qu'en décembre de la même année, l'assemblée des délégués de la SRR décida, dans le cadre



Les émetteurs à ondes ultra-courtes — ici celui de Celerina en Engadine — ont permis à la radio de pénétrer dans les nombreuses vallées des Grisons et d'introduire des émissions régionales en langue romanche.

d'une profonde réorganisation, de recevoir la CRR, en même temps que l'IRG, au sein de son institution, avec effet dès le 1er janvier 1954.

En tant que société-membre de la SSR jouissant des mêmes droits que les autres organisations, la CRR élit et délégua ses représentants dans les différents organes de la société-mère. L'auteur de ce rapport eut l'honneur de siéger au comité central et de défendre dans ce très important cénacle les intérêts de la «mumma romontscha». Il peut constater sans réserve que la quatrième Suisse, en qualité de communauté linguistique à droits égaux, a toujours bénéficié depuis lors, sous l'autorité des trois présidents successifs — tous trois fortes personnalités, bien que différentes l'une de l'autre — et de la part des représentants de la Direction générale, du respect et de la considération qu'elle mérite. Qu'ils en soient remerciés. Mais la Direction générale des PTT, en tant qu'organe technique, mérite elle aussi nos remerciements sincères pour les égards particuliers et les avantages qu'elle a accordés aux ligues romanes, concrétisés avant tout par la première dotation d'émetteurs OUC.

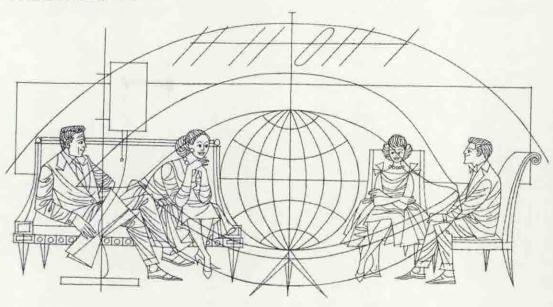
Bien entendu, la reconnaissance juridique de la CRR que nous avons heureusement obtenue, et l'incorporation de la quatrième Suisse dans la SSR ont encouragé et fortifié les liens entre les Rhétoromans et l'excellent émetteur national de Beromünster, ainsi qu'avec le studio de Zurich. Ce qui, autrefois, avait été créé et pratiqué sur une base purement volontaire et spontanée, eut désormais un caractère et une portée officiels. La structure définitive des rapports d'organisation et des relations réciproques était établie, et elle eut d'excellents résultats avant tout sur le plan des programmes. Mais les nouvelles personnalités qui apparurent de ce côté et de l'autre du pont de Tardis - ici les présidents de la CRR, MM. Tista Murk, bibliothécaire, et Christian Badraun, directeur des téléphones, et là-bas M. Samuel Bächli, directeur de studio — ont énormément contribué à la marche en avant de la nouvelle organisation. Le directeur Bächli, surtout, a montré qu'il est un véritable ami de la «quarta lingua», et les Romans des Ligues grisonnes, aujourd'hui déjà, lui doivent une profonde reconnaissance. C'est principalement à ses efforts et à son énergie que nous devons les émissions hebdomadaires d'actualités de Tista Murk, désormais collaborateur permanent du studio; ces actualités parviennent à nos auditeurs grâce aux émetteurs OUC grisons. Il s'agit là d'une défense extrêmement précieuse du patrimoine national, capable de lutter contre les conséquences de l'influence alémanique par la radiodiffusion, ne serait-ce que par le fait que le «viagiatur cul microfon», mobile et fort compétent, sait faire entendre une heureuse synthèse de tous les idiomes.

La CRR peut donc jeter un regard satisfait sur les quinze premières années de son existence et de son activité, et elle peut également envisager l'avenir avec sérénité, même si la télévision — enfant légitime de la radiodiffusion — aujourd'hui déjà très remuante, et qui ne se manifeste pas que sur un ton discret, place la famille de la radio devant des tâches nouvelles et de même ordre que les précédentes. Jusqu'ici, le principe du fédéralisme culturel a toujours prévalu à la SSR; à l'avenir aussi, ce principe continuera à être celui d'un fédéralisme agissant!

Mondre du Comité central

Dr. E. Durgiai

Directeur: Edouard Haas



BILAN D'UNE ANNÉE DE TÉLÉVISION

Aujourd'hui déjà, il est devenu tout naturel de participer, grâce à la télévision, aux petits et aux grands événements qui agitent ce monde. Personne n'aurait voulu manquer les Jeux olympiques de Rome ou les «grands mariages de l'année». C'est à peine si l'on pouvait évaluer le nombre des personnes qui ont assisté le 12 avril, devant leur écran, aux funérailles de notre général Henri Guisan, lorsqu'il fut solennellement conduit à sa dernière demeure, à Lausanne. En 1960, le nombre des concessionnaires de télévision a augmenté plus rapidement que ne l'espéraient les estimations les plus optimistes elles-mêmes; il est donc intéressant de continuer ici la comparaison entre la télévision et la radio que nous avions commencée dans notre annuaire de 1959:

Nombre de concessionnaires 71/2 ans après l'introduction de la radio et de la télévision

Effectif des concessionnaires de radio Effectif des concessionnaires de télévision Fin 1930 103 808 Fin 1960 128 956 Augmentation en 1930 20 051 Augmentation en 1960 50 256

Il en résulte que pour les 7½ premières années de son existence, la télévision a sur la radio une avance de 25 148 concessionnaires, alors que l'année précédente, à la même époque, elle en avait encore 5057 de moins.

Nous ne voulons certes pas conclure de ce qui précède que la télévision aura rattrapé, dans un temps relativement prochain, le nombre des auditeurs de la radio, et l'on peut prévoir que la proportion sera de nouveau modifiée au cours des prochaines années. Mais nous pouvons néanmoins constater qu'à ses débuts, la radio se heurta aussi à des difficultés, et que 1960 a confirmé l'épanouissement définitif de la télévision.

Il est intéressant d'examiner maintenant la répartition des concessions de télévision en Suisse, telle qu'elle résulte des statistiques établies par l'administration des PTT pour la fin de 1960. On remarque d'abord que le nombre total des concessionnaires a augmenté de 64% au cours de l'année; dans ce chiffre, les récepteurs publics n'accusent un accroissement que de 18%. Ainsi donc se confirme la règle que l'intérêt manifesté pour les spectacles en commun, télévisés dans les cafés et restaurants, diminue à mesure que la réception à domicile augmente. L'administration des PTT a également effectué des recensements riches en enseignements pour ce qui concerne la densité de la réception. Si l'on n'envisage que la réception à domicile, on s'aperçoit que sur 1000 ménages, il y avait 93 concessionnaires de télévision à fin 1960, au lieu de 55 à fin 1959. Pour le reste, la densité des télespectateurs varie énormément selon les villes et les localités, sans qu'il soit possible de tirer de cette instabilité des règles déterminées. D'une manière générale, on peut néanmoins constater que dans le nord de la Suisse, les communes de banlieue des grandes villes, ainsi qu'un certain nombre de localités industrielles relativement peu importantes, dont la population est aisée, se trouvent en tête, tandis que dans le sud du

pays, plusieurs endroits où l'économie est florissante accusent une densité de concessionnaires extraordinaire. Dans tous les cas, les deux villes tessinoises de Chiasso avec 404 concessions privées et Lugano avec 346 concessions privées sur 1000 ménages occupaient la première place à fin 1960; elles étaient suivies par 13 communes alémaniques et une commune suisse romande, avec 299 et 203 pour mille.

Toutes les autres agglomérations ont un taux inférieur à 200 pour mille, mais il vaut la peine de mentionner que les grandes villes de plus de 100000 habitants ont, en moyenne, un taux de densité de 128 pour mille, les villes moyennes de 30000 à 100000 habitants: 93 pour mille, les petites villes de 10000 à 30000 habitants remontent à 123 pour mille, les localités de 5000 à 10000 âmes: 115 pour mille, tandis que les bourgades de moins de 5000 habitants ne comptent guère que 63 concessionnaires de télévision pour 1000 ménages. Comme partout ailleurs, la télévision ne s'implante que relativement lentement dans les villages; Pro Radio et Télévision s'efforce de familiariser aussi les régions campagnardes avec la télévision.

Jusqu'au 22 novembre 1960, date de la décision du Conseil fédéral sur la question des lieux de résidence définitifs des studios, ce problème n'était pas encore résolu; bien que cette incertitude empêchât la mise en chantier d'assez grands travaux, les studios de Zurich et de Genève n'en continuèrent pas moins les transformations et les nouvelles installations qui devenaient urgentes si l'on voulait qu'elles soient terminées en 1961. De leur côté, les PTT ont exécuté des travaux complémentaires et de modernisation dans les studios de Zurich et de Genève. On a notamment créé la possibilité de diffuser simultanément deux programmes dans chaque studio, par exemple une émission en direct et une émission enregistrée, ce qui est particulièrement important pour le programme tessinois, composé essentiellement de productions de ces deux centres d'émission. En outre, des appareils à bandes magnétiques ont été mis en service à Zurich et à Genève, pour l'enregistrement d'images. Les cars de reportage

Chaque émission de télévision doit être au préalable soigneusement débattue et préparée — surtout lorsqu'elle doit paraître «improvisée»!





La TV au service des chrétiens: à Pâques, un culte évangélique a été réalisé pour l'Eurovision en l'église de Villeneuve, puis une messe solennelle a été transmise de la Basilique St-François, à Assise.

dont on dispose ont, eux aussi, été modernisés et convenablement équipés; le Tessin a reçu la plus grande partie du complexe de reportage qui lui est destiné.

Les liaisons fixes à rayonnement dirigé pour la diffusion d'images ont été perfectionnées. La liaison internationale Uetliberg—Milan, par le Jungfraujoch, a fait l'objet d'un nouvel équipement avant le début des Jeux olympiques de Rome, afin d'assurer le transit des programmes par la Suisse. Sur le même itinéraire, on a créé une liaison-retour du Tessin au Bantiger, qui permettra aux émetteurs de la Suisse alémanique et de la Suisse romande de diffuser les contributions au programme du car de reportage tessinois. Ajoutons encore qu'il a été établi une liaison Bantiger-Chasseral-La Chaux-de-Fonds pour alimenter l'émetteur local de cette dernière localité avec les programmes en langue française. Enfin, grâce à l'ouverture de la liaison entre le Säntis et le relais du Vorarlberg, il est désormais possible d'avoir avec l'Autriche aussi des échanges directs de programme. En mars, le nouveau bâtiment de l'émetteur de la Dôle fut achevé. Le réseau des émetteurs a également été étendu. Avant le commencement des Jeux olympiques d'été, les relais du Mont-Pélerin et de Ravoire furent mis en fonction, pour améliorer la réception de la télévision dans la partie inférieure de la vallée du Rhône. Un relais provisoire a été installé à l'Hôtel Kulm, au Rigi; il n'étend certes pas ses ondes sur toute la zone de réception du futur émetteur du Rigi, mais il alimente néanmoins la région lucernoise très peuplée. A la fin de l'année, l'inauguration de l'émetteur définitif de la Chaux-de-Fonds était imminente. Les travaux pour l'émetteur du Niederhorn étaient aussi assez avancés, et l'on œuvrait ferme aux projets ainsi qu'aux préparatifs pour la transformation ou la nouvelle installation des stations du Bantiger, de St. Chrischona, du Rigi, du Mont-Pélerin, des Ordons et de Valzeina, ainsi qu'à la modernisation de l'émetteur de l'Uetliberg.

Il va de soi que la télévision suisse s'est également efforcée d'améliorer ses programmes, bien que nombre de désirs aient dû être mis de côté pour être réalisés plus tard. C'est ainsi qu'il a fallu maintenir provisoirement un jour de semaine sans émission. Par contre, dès le début du semestre d'hiver, l'émission du soir a pu commencer à 20 heures, au lieu de 20.15 heures. De plus, les actualités qui ouvrent le programme du soir sont répétées dans les trois régions linguistiques avant la fin de l'émission, ce que des raisons techniques ne rendaient possible, jusqu'ici, que pour la Suisse alémanique.

Les heures d'émission se sont accrues d'une manière correspondante. Comme on peut le voir au tableau du chapitre «Statistiques — Radio et télévision» du présent annuaire, elles se sont élevées pour 1960 à 23.18 heures hebdomadaires pour la Suisse alémanique, à 22.32 heures hebdomadaires pour la Suisse romande, et à 18.10 heures hebdomadaires pour la Suisse italienne. Au total, la télévision suisse a donc diffusé pendant cet exercice 64 heures hebdomadaires uniquement de programme, soit plus que les grandes stations émettrices européennes ellesmêmes; celles-ci n'ont d'ailleurs à émettre qu'un seul programme. Le secret de cette ampleur considérable du programme suisse s'explique, si nous ajoutons qu'une partie importante des émissions sont diffusées par les trois régions linguistiques, comme le montre clairement le tableau suivant:

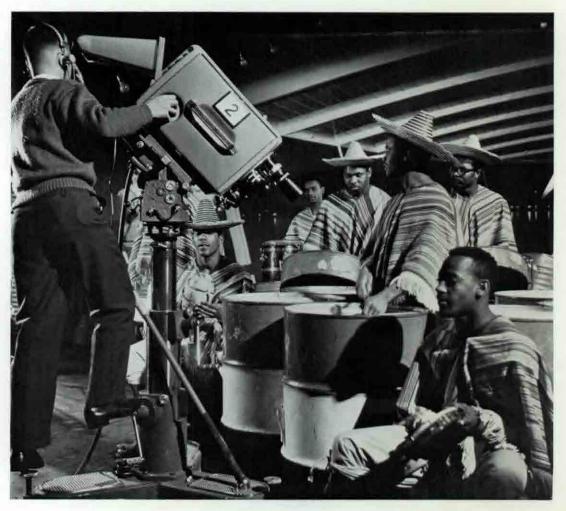
Emissions communes en 1960 (directes ou différées)

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Actualités	11,9	8,2	8,8
Reprises	4,4	7,0	51,2
Eurovision	16,0	16,8	19,9
Films	14,5	20,3	
	46,8%	52,3%	79,9%

Non seulement des considérations financières sont déterminantes à cet égard, mais aussi le désir de faire participer tous les télespectateurs, au moyen de la retransmission de productions de chacun des studios, aux manifestations témoignant de la vie des différentes régions linguistiques de la Suisse.

Malgré ces restrictions, les programmes de la télévision suisse sont très variés. Il faut mentionner le théâtre télévisé, fort apprécié, qui a fourni au programme romand 28 représentations dont 17 ont été présentées du studio en émission directe, avec des scènes filmées, tandis que d'autres furent entièrement filmées ou enregistrées. En outre, nous avons reçu de Belgique et de France huit scénarios télévisés fixés sur films, tandis qu'inversement, la télévision belge

En TV, les émissions de variétés sont appréciées, lorsqu'elles apportent une grande diversion et des productions originales. C'est ce qu'ont réussi le «Showboat» et le «Showbusiness»,



diffusa plusieurs productions du studio de Genève telles que «La Fontaine d'Aréthuse» de Maurice Zermatten, «Grand Opéra» de Vicky Baum, «Un Français à Moscou» de Pol Quentin, «Sous peine de mort» de Georges Simenon.

On trouva au programme 246 documentaires de différentes sortes, groupés sous divers titres, par exemple «Les sentiers du monde», «Continents sans visa», «Caméras autour du monde», «Feu vert», «Les émissions scientifiques et industrielles», «Le magazine féminin», «Terres sous d'autres cieux», le Cours d'anglais, etc. Les émissions médicales, réalisées avec la collaboration de l'Association romande des médecins, éveillèrent un intérêt particulier.

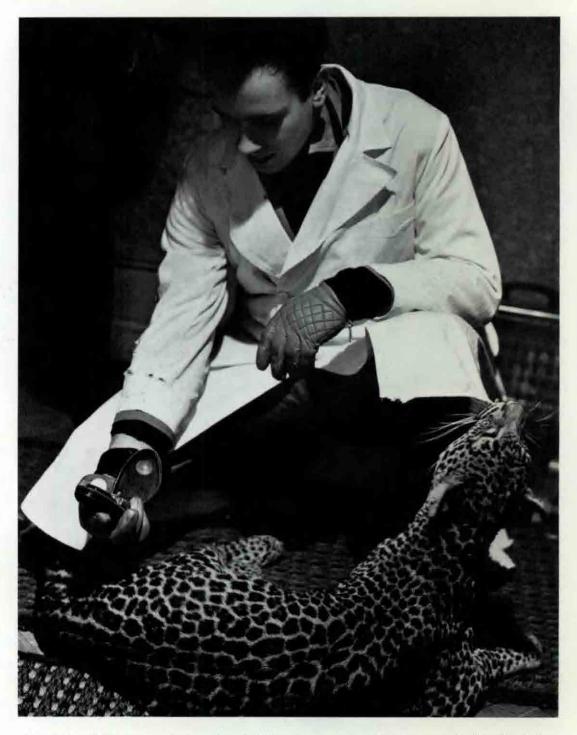
Les émissions de variétés, avec un grand nombre d'artistes connus, eurent également beaucoup de succès, de même que les «quiz» et les émissions concours auxquelles purent participer leurs concurrents et les télespectateurs; citons par exemple «Duel à Cache-Cache» et «Minute Inspecteur». Les émissions de variétés présentées sous le titre «Chansons dans un rêve» furent d'ailleurs reprises par la Radio-Télévision belge.

Les émissions sportives ont toujours un grand nombre d'amis. Nous avons déjà parlé des Jeux olympiques d'été à Rome, du 25 août au 11 septembre, qui ont occupé tous les jours 4—5 heures de programme. A côté des événements sportifs internationaux, des manifestations suisses ont cependant aussi été projetées sur l'écran international grâce à l'Eurovision. Nous ne citerons qu'un seul exemple: La course du Lauberhorn a été retransmise par 12 pays de l'Eurovision, groupant 18 millions de concessionnaires, ce qui représente en chiffre rond un auditoire potentiel de 50 millions de télespectateurs.

Beaucoup de programmes doivent être diffusés à partir de films. C'est en particulier le cas pour le Téléjournal qui a présenté l'année dernière 2434 courts métrages, dont 591 provenant de Suisse. En outre, la télévision romande a produit le film «Grande Dixence» qui remporta un vif succès. Elle a d'autre part apporté une assistance précieuse à la défense nationale. En effet, ses équipes de cinéastes prirent part aux manœuvres de la 1ère Division et de la Brigade de montagne 10. Après l'exercice, la troupe dut assister, dans le cadre de son instruction, à des émissions spéciales, avec commentaires appropriés.







A la télévision, l'éclairage adéquat est un art en soi; il demande beaucoup de savoir, même lorsque des difficultés supplémentaires ne s'ajoutent pas aux essais, comme icil Notons d'ailleurs que les émissions avec des animaux sont toujours bien accueillies, pas seulement par les enfants et la jeunesse.

Pour les émissions de l'Eurovision du service d'information pour les enfants, il fut tourné en Suisse 8 courts métrages et quatre autres pour le Magazine agricole, qui furent projetés dans toute l'Europe et au-delà.

Il est donc compréhensible que le service des films de la télévision suisse ait utilisé au cours de l'année passée 165 300 m de bande, sans compter les émissions en direct qui en représentaient encore 108 000 m.

La télévision suisse est donc en droit de considérer cette année écoulée comme une année de création intensive qui lui a gagné beaucoup d'amis.

Ing. Paul Mellac

Expert de la DG pour la TV

L'INFORMATION SUR LE PLAN RÉGIONAL

Depuis ses premiers pas sur les ondes hertziennes, il y a déjà sept ans de cela, la Télévision Suisse a résolu le problème de son journal télévisé par la création à Zurich, c'est-à-dire dans son premier centre de production, d'une rédaction nationale pour l'ensemble du réseau suisse de télévision.

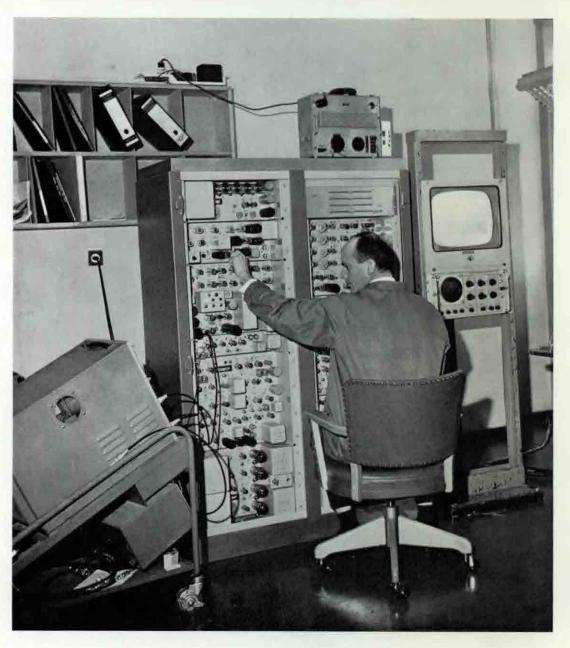
Composé de films d'actualités acheminés chaque jour de l'étranger à Kloten par la voie des airs, composé également de reflets filmés de notre vie nationale réalisés par les opérateurs de notre organisation, le Téléjournal est diffusé chaque soir à 20 h 00 — pendant 15 minutes — par les émetteurs alémaniques, romands et tessinois. Depuis quelques mois, la TV Suisse bénéficie, à l'instar des autres télévisions européennes membres de l'Eurovision, des actualités transmises régulièrement en fin d'après-midi sur le circuit européen, ce qui complète d'une façon extrêmement intéressante les journaux télévisés de chaque station.

Ne pouvant assurer la présentation du Téléjournal national avec pour chaque région un commentateur «in», c'est-à-dire qui apparaît sur l'écran, les commentaires sont assurés «off tube», ce qui signifie que l'on ne peut voir les commentateurs dans l'image. Les commentaires rédigés par des rédacteurs dans chaque rédaction régionale à Zurich sont présentés sous l'image nationale transmise sur l'ensemble du réseau dans la langue originale de chaque région linguistique.

Le spectateur suisse a donc la possibilité de suivre un magazine national d'actualités dont les légendes lui sont présentées auditivement par un lecteur parlant la langue de sa région. Ce procédé de mise en pages et de rédaction du Téléjournal a pour avantage principal l'unité qu'il assure à la Télévision Suisse sur le plan national. Il présenterait par contre un inconvénient majeur si les programmes régionaux se limitaient à ne diffuser que ce magazine composé d'actualités nationales et internationales, sans aucun autre commentaire politique, économique ou culturel.

Dans la régie finale, M. Maurice Huelin, réalisateur de l'émission «Carrefour», accompagné d'une script passe l'émission d'actualité sous l'ail vigilant d'un producteur.





Vue d'un bâti de contrôle des enregistrements magnétiques au studio TV de Genève.

Si l'on jette un regard sur les programmes de la Télévision Suisse d'expression française réalisés en 1960, on constatera un développement réjouissant des émissions d'information, que ce soit dans le domaine des programmes de caractère régional ou de caractère international.

Sans vouloir avancer des chiffres de statistiques, il faut noter la mise en place au cours de l'année d'un réseau d'informateurs qualifiés, chargés de transmettre régulièrement au studio les renseignements les plus divers permettant la production et la réalisation d'une seconde émission d'actualités présentée immédiatement après le Téléjournal à raison de 2 ou 3 éditions par semaine.

Après les efforts financiers des villes de Lausanne et de Genève, l'exemple donné par les autorités fribourgeoises en 1959 a été très heureusement suivi en 1960 par les gouvernements cantonaux de Neuchâtel et du Valais qui mirent également à la disposition de la TV Suisse les subventions nécessaires à l'acquisition d'équipements de prises de vues qui furent confiés à des cameramen instruits particulièrement par la télévision pour les émissions d'actualités. Informateurs, journalistes, réalisateurs, opérateurs, monteurs et rédacteurs forment maintenant une équipe homogène, qualifiée et enthousiaste assurant régulièrement l'émission d'actualités Carrefour diffusée par les émetteurs romands de la Télévision Suisse.

En complétant principalement cette équipe de base par l'engagement de nouveaux reporters et également par la formation de nouveaux collaborateurs, le Programme Romand pourra bientôt assurer, lorsque ses moyens matériels le lui permettront, de nouvelles éditions de cette émission «Carrefour» qui deviendra, nous l'espérons, quotidienne et qui suivra immédiatement chaque soir le Téléjournal de conception nationale.

Mais sur le plan régional l'information ne s'arrête pas avec l'indicatif final de «Carrefour» ou du Téléjournal; sans aborder le problème des émissions médicales, les programmes sportifs ou certains documentaires qui sont tous dans leur genre des émissions d'information, arrêtons-nous quelques instants à une série d'émissions qui a vu le jour en 1960 et qui a permis à un groupe de jeunes collaborateurs de s'affirmer auprès des spectateurs suisses. Le titre de cette émission est peut-être audacieux ou tout simplement prometteur: il s'agit de Continents sans visa, émission de grande actualité, d'une durée d'une heure, réalisée mensuellement et diffusée le dernier dimanche de chaque mois.

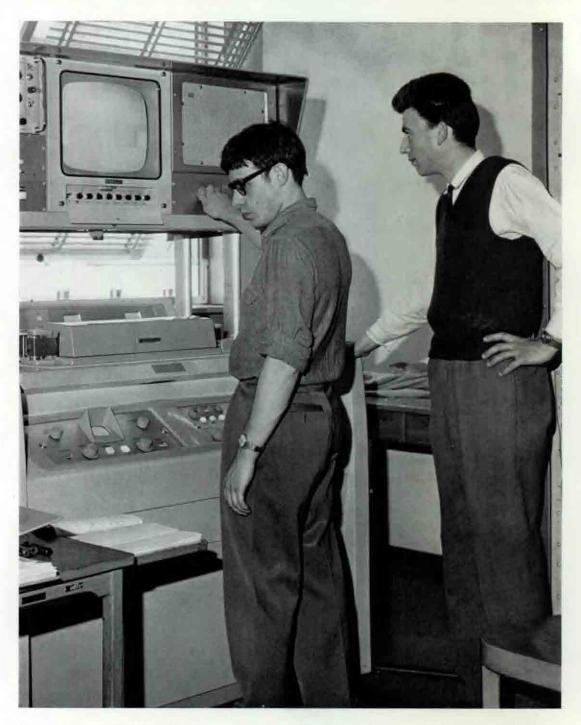


Les reportages de matchs de bockey sur glace, que les téléspectateurs apprécient tant, exigent toujours de gros efforts de la part de toute l'équipe du train de reportage et des commentateurs, qui viennent de nombreux pays, lorsqu'il s'agit d'une émission en Eurovision.

La réalisation de «Continents sans visa» exige un effort matériel important de la TV qui présente en général 8 ou 9 sujets originaux réalisés par ses équipes de reportage en Suisse ou à l'étranger et dont les sujets sont montés avec beaucoup de soin, à un rythme rapide. Ce grand magazine d'actualité est en quelque sorte l'émission fanion de la Télévision Romande. Chaque mois des équipes formées d'un journaliste, d'un reporter, d'un réalisateur et d'un cameraman sont envoyées aux quatre coins de l'Europe — et parfois au-delà des mers — pour rapporter des images originales sur des sujets intéressant le grand public.

Grâce à cette émission, une collaboration très étroite a été mise au point entre autres avec les services d'information de la TV Belge et de la TV Suisse, car de nombreux reportages effectués dans le cadre de «Continents sans visa» sont repris par la TV Belge qui assure, elle aussi, un magazine semblable placé sous le titre «Neuf millions». C'est ainsi que les reportages réalisés par une équipe suisse au Congo, en Allemagne, au Portugal et dans bien d'autres pays encore, ont été repris par nos collègues belges.

Pour la réalisation de grands sujets de reportage une collaboration internationale est nécessaire car, d'une part les moyens à engager sont souvent trop lourds à supporter par un seul organisme de TV et, d'autre part, le travail demandé aux équipes de reportage est mieux utilisé si plusieurs chaînes de TV diffusent les mêmes documents. Dans chaque institution de télévision, les chefs d'information ont pratiquement les mêmes idées pour réaliser de grands reportages et sans une collaboration étroite entre les différents organismes, on déplorerait l'envoi de plusieurs



L'enregistrement de l'émission «Carrefour» sur bande magnétique est assuré en cours d'émission afin de présenter une deuxième édition en fin de programme.

équipes nationales appelées à réaliser les mêmes sujets. Dans le domaine de l'information, plus encore que dans d'autres genres de programmes télévisés, la TV doit songer à travailler sur un plan international, à mettre les moyens de plusieurs stations dans un pool commun, afin d'éviter de disperser les efforts. La TV doit, à mon avis, se développer sur un plan continental beaucoup plus que sur un plan régional ou national. Le sport, à ce sujet, a prouvé ces dernières années qu'il pouvait intéresser l'ensemble des spectateurs de l'Eurovision; pourquoi ne pourrait-on pas développer également la diffusion, en direct ou en différé, des grands reportages sur l'ensemble du réseau européen?

Directeur-adjoint de la TV suisse

REPORTAGES TÉLÉVISÉS EN MONTAGNE

Un car de reportage de télévision, tel qu'il est nécessaire pour les reportages extérieurs, n'est pas autre chose qu'un petit studio mobile, dans lequel tous les locaux techniques sont installés sur une surface extrêmement restreinte. Lorsque le car de reportage travaille, c'est l'endroit même où se passe l'action qui fournit la «salle de studio», ce qu'on appelle le plateau, que ce soit une salle de théâtre, un local de fête, ou un majestueux décor alpestre.

L'équipe technique attribuée au car de reportage, se compose du chef technique, de son remplaçant (opérateur d'image), de deux autres opérateurs d'image, d'un opérateur du son, d'un électricien-éclairagiste, d'un éclairagiste auxiliaire, de quatre membres de l'équipe de montage.

Lorsque le train de reportage, faute de routes, ne peut se rendre sur place par ses propres moyens, il faut que d'autres modes de transport interviennent pour déplacer les installations. La force musculaire est alors très demandée!



Les membres de l'équipe de montage et l'éclairagiste auxiliaire remplissent également la fonction de chauffeur lorsque le train de reportage se disloque.

Selon les besoins, l'équipe technique s'adjoint encore d'autres collaborateurs.

En général, le train de reportage se compose des véhicules suivants: car de reportage (8 tonnes), car de matériel, car d'éclairage, remorque pour le petit matériel. Pour certains programmes, on dispose encore d'une camionnette équipée d'une installation mobile pour la projection de films.

Si la télévision, pour des reportages extérieurs, doit monter ses propres décors, la direction de production mobilise un car particulier à cet effet, avec sa propre équipe de spécialistes.

En plus de l'équipe technique proprement dite, chaque reportage exige la présence de collaborateurs indispensables à la réalisation du programme, tels que régisseur, script-girl, chef de prises de vue, cameramen.

Enfin, une équipe des PTT s'occupe des télécommunications (réseaux à ondes dirigées), et une autre des communications téléphoniques, etc.

A propos du travail des cars de reportage, on peut distinguer trois degrés de difficultés techniques:

1er cas

Image: La disposition des cameras est telle qu'avec les longueurs maximums de câble admises, soit 270 m environ par camera, il est possible d'atteindre toutes les unités de contrôle qui se trouvent dans le car de reportage. Pour cela, il est nécessaire que le car de reportage puisse parvenir jusqu'au lieu d'où se fait le reportage (cas normal).

Son: a) L'équipement sonore que contient le car satisfait aux exigences du programme en ce qui concerne le nombre des microphones à utiliser (cas normal).

b) Les installations pour le son prennent trop d'extension, de sorte qu'il faut organiser une régie du son séparée, hors du car de reportage (cas spécial).

2e cas

Image: Une camera est placée si loin du car de reportage, qu'avec la longueur normale de câble admise, de 270 m, elle ne peut plus être reliée à l'unité de contrôle de camera à laquelle elle appartient. Dans ce cas, tout le groupe de la camera — composé de l'unité de contrôle de la camera et de l'appareil d'alimentation électrique — sera sorti du car de reportage et devra dès lors former une source d'image indépendante, sur le lieu même où se trouve la camera, avec un générateur d'impulsion séparé. On parle alors de la mise en œuvre d'une camera satellite. La liaison-image (liaison video) entre la camera satellite et le car de reportage peut être assurée sur une distance jusqu'à 1000 m environ par un câble coaxial, et pour les distances plus grandes, par ce qu'on nomme une liaison hertzienne.

Son: Pour les manifestations sportives, où la mise en place de cameras satellites est parfaitement justifiée, il s'agit de transmettre également les bruits (ambiance). Sur la camera est fixé un miroir parabolique, au foyer duquel est placé un microphone qui capte les bruits. La retransmission électrique de ces bruits jusqu'au car de reportage peut s'effectuer par fil ou sans fil. On établit de la même manière les conversations entre le régisseur, qui se trouve dans le car de reportage, et l'unité satellite.

3e cas

Le car de reportage ne peut être utilisé en tant que véhicule, car aucune voie d'accès ne lui permet d'atteindre le lieu du reportage. Tous les appareils doivent alors être demontés et transportés sur place par d'autres moyens.

Le reportage des courses de ski du Lauberhorn, à Wengen (OB), illustre bien ce dernier cas et les difficultés qu'il suscite. Les émissions sur cette course de descente A, la seule disputée en Suisse, furent reprises en 1960 et 1961 par la plupart des pays de l'Eurovision.

W. Juggisberg

Chef technique du car de reportage Suisse alémanique

Le emissioni TV realizzate nella Svizzera italiana dovranno mantenere un carattere regionale e avranno per fine principale quello di mettere in rilievo tutte le manifestazioni e le espressioni della vita artistica, culturale, politica, economica e folcloristica del paese.

Alcune di queste emissioni dovranno essere realizzate per la rete nazionale ed essere quindi accessibili ai telespettatori della Svizzera tedesca e della Svizzera romanda.

Ed ecco alcune considerazioni di dettaglio sui programmi stessi:

Il teatro alla TSI

Non esiste attualmente nella Svizzera italiana una vera e propria tradizione teatrale. Sarà quindi compito della TV di fomentare l'interesse del pubblico verso la prosa, anche se, almeno nei primi anni, non sarà possibile allestire nella Svizzera italiana vere e proprie opere teatrali per la TV. Converrà, in primo luogo, appoggiare in ogni senso l'iniziativa di enti pubblici o privati per intensificare la venuta nella Svizzera italiana di compagnie teatrali italiane di buona qualità.

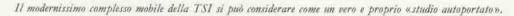
Sarà inoltre compito della TSI di organizzare, sempre con il sistema della telecronaca diretta, spettacoli teatrali con attori dilettanti ticinesi. Ne potrà scaturire una selezione di giovani attori che, con il tempo, potranno essere formati e affiancati ai già esistenti attori di prosa di Radio Monteceneri. Un altro compito che la TSI ai propone, è quello di valorizzare le opere teatrali di autori ticinesi, sia facendo appello, nella scelta del repertorio, ad opere già esistenti, sia incitando gli autori a scrivere opere nuove, mediante concorsi. Per sostenere questa azione è prevista una rubrica di attualità teatrale che sarà diffusa a ritmo regolare.

Emissioni di concorsi e di giochi televisivi

E' intenzione della TSI di riprendere tutta una serie di giochi e concorsi televisivi già collaudati da altri programmi e di realizzarli sul piano regionale con presentatori e concorrenti scelti fra il pubblico della Svizzera italiana («Wer ist wer?», «Gewusst wo», «Zick-Zack» ecc.) E' prevista inoltre una serie di quiz a carattere poliziesco alla quale potranno partecipare telespettatori a domicilio o telespettatori invitati in sala di produzione.

Emissioni musicali e di varietà

Una volta al mese circa, il programma in lingua italiana ha intenzione di diffondere, in comune con la rete televisiva svizzera, un'emissione di varietà musicale, sul genere di «Melodie e ritmi», che intende realizzare in collaborazione con il servizio ricreativo di Radio Monteceneri.







Un artista telegenico: Dimitri, il clown di Ascona.

Emissioni a carattere documentario

In questo campo numerosissime sono le fonti di programma esistenti nel nostro Cantone, ma tutte sono condizionate alle possibilità di produzione filmata autonoma.

Queste emissioni oltre ad occuparsi dei vari campi dell'industria, del commercio, dell'economia, della cultura e del folclore della Svizzera italiana, potranno contribuire in modo particolare ad intensificare i contatti fra le autorità cantonali o comunali e la popolazione. Sarà studiata la possibilità di realizzare telecronache dirette di alcuni dibattiti alle sedute del Gran Consiglio o di Consigli comunali.

E' intenzione della TSI di assumere l'iniziativa di organizzare concorsi nei vari campi dell'arte per incoraggiare i giovani artisti e per dar loro la possibilità di presentare le loro opere.

Emissioni d'attualità

Per completare il Telegiornale verrà programmata a ritmo settimanale un'emissione di attualità regionale di circa quindici minuti.

E' allo studio un progetto per fare in modo che a queste emissioni di attualità regionale possano partecipare, dietro modico compenso, tutti coloro che avranno qualcosa di nuovo, di originale o di importante da dire o da mostrare.

Emissioni sportive

Oltre agli sport più popolari quali il calcio, il ciclismo, l'hockey su ghiaccio, la TSI vorrebbe dar rilievo e indirettamente fare opera di propaganda per altri sport quali ad esempio il tennis, la ginnastica artistica, la pallacanestro e l'atletica.

E' utile segnalare che il complesso mobile della Svizzera italiana potrà operare, meglio degli altri complessi della Svizzera interna, anche nell'Engadina in quanto le strade sono generalmente aperte tutto l'anno e la distanza fra Lugano e St. Moritz non supera i 116 km.

Capo delle emissioni in lingua italiana

caumoia

Table des matières

	page
Les finances	2
Comptes et bilans	
Société suisse de radiodiffusion et télévision Direction générale Bilan	10 11 14
Service suisse des ondes courtes Télédiffusion	16 18
Studios Bilan des studios Service radio de l'administration PTT	20 24 25
Télévision Bilan de la télévision	28 30
Budgets	
access Con o	
Répartition des ressources allouées à la SSR Société suisse de radiodiffusion et télévision	34 35 36
Direction générale Service suisse des ondes courtes Télédiffusion	39 40
Studios Télévision	42 43
Statistiques des auditeurs	45
Statistiques des programmes radio	46
Statistiques des téléspectateurs	48
Statistiques des programmes TV	49
Organes de la SSR	51

Comptes de l'exercice 1960

Radio

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre des auditeurs s'est accru dans une proportion record, grâce notamment à la campagne menée contre les auditeurs clandestins. A fin 1960, l'Administration des PTT enregistrait 57 098 nouvelles concessions; ce chiffre, qui porte à 1444975 le nombre des concessionnaires de radio et de diffusion par fil, dépasse considérablement les prévisions budgétaires. La télédiffusion, y compris la réception combinée radio et télédiffusion, accuse une augmentation de 23217 concessionnaires; pour sa part, la radio compte 36228 nouveaux auditeurs, alors que la Rediffusion voit le nombre de ses auditeurs régresser de 2347 unités.

Le produit brut de la taxe de concession a atteint 38402512 francs, dont 917798 francs ont été versés aux sociétés de droits d'auteur pour les haut-parleurs installés dans les établissements publics et 50000 francs au fonds commun de déparasitage PTT/SSR. Il restait un montant de 37434714 francs à répartir entre les PTT et la SSR. Conformément au mode de répartition arrêté par le Conseil fédéral, la part de la SSR s'est élevée à 70 % du produit net, soit à 26204300 francs, dépassant ainsi de 764300 francs les estimations budgétaires. Ce supplément de recettes a été crédité par les PTT au début de 1961 et porté à compte nouveau.

Les ressources d'exploitation de la SSR pour l'exercice 1960 se présentent comme il suit:

1. Quote-part de la SSR au produit des taxes de concession, selon budget

Fr. 25440000.-

2. Attribution spéciale de l'Administration des PTT pour le service des programmes de la télédiffusion

Fr. 311903.-

Total des ressources d'exploitation provenant du produit des taxes de concession

Fr. 25751903.-

La direction générale s'est vu attribuer pour les dépenses communes des sociétés-membres et pour les besoins de son exploitation une somme de 3435000 francs.

2328000 francs ont été consacrés à des charges communes, telles que droits d'auteur, service des nouvelles, radioscolaire, échange de programmes, contribution à des mesures sociales en faveur du personnel de la radio, etc. Les dépenses d'exploitation de la direction générale ellemême se sont élevées à 918000 francs. Conformément au budget, un montant de 1106500 francs a été attribué au Service des ondes courtes et une somme totale de 102300 francs fut mise à disposition des trois sociétés-membres sans studio.

Les six studios de radio se sont vu attribuer un montant de 20796200 francs, soit 1 040 500 francs de plus que l'année précédente. Ces moyens financiers ont été répartis entre les groupes d'émetteurs comme il suit:

Beromunster 44,5%, soit 9254309 francs Sottens 33,0%, soit 6862746 francs Monte Ceneri 22,5%, soit 4679145 francs

La répartition était conforme à la clé arrêtée par l'autorité de surveillance dans sa décision du 17 septembre 1958, contre laquelle, cependant, plusieurs sociétés-membres interjetèrent recours auprès du Conseil fédéral. Se prononçant le 27 juin 1960, cette autorité écarta, comme on le sait, les recours formés et la clé de répartition, telle qu'elle avait été fixée par l'autorité de surveillance, reçut force de droit.

En plus des ressources provenant des taxes de concession, la direction générale, le Service des ondes courtes, la télédiffusion et les studios ont enregistré des recettes supplémentaires d'exploitation pour un montant de 166701 francs, ainsi que des recettes extraordinaires du

compte de profits et pertes pour une somme de 362101 francs. Comme il ressort du tableau ci-après, les disponibilités destinées à l'exploitation de la radiodiffusion se sont élevées pour 1960 à 26280705 francs

	Part aux taxes de concession	Autres recettes d'exploitation	Solde actif de l'année précé- dente et recettes extraordinaires du compte profits et pertes	Total des moyens à disposition pour 1960
Total	25 751 903	166 701	362 101	26 280 705
Direction générale	3 435 000	50 494	171 268	3 656 762
Service des ondes courtes	1 106 500	3.040	7.799	1 117 339
Service des programmes TD	311 903	6 000		317 903
ORG, IRG, CRR	102 300	8 350	8 253	118 903
Sociétés membres avec studio	20 796 200	98 817	174 781	21 069 798
BEROMUNSTER	9 254 309	50 417	84 483	9 389 209
Zurich	3 721 7031	8 317	23 927	2 753 947
Berne	2 574 203	34 575	32 358	2 641 136
Bâle	2 958 4031	7 525	28 198	2 994 126
SOTTENS	6 862 746	43 070	72 548	6 978 364
Lausanne	3 204 498	11 610	50 342	3 266 450
Genève	3 658 2481	31 460	22 206	3 711 914
MONTE CENERI	4 679 145	5 330	17 750	4 702 225
Lugano	4 679 1451	5 330	17 750	4702 225

Orchestre y compris.

Le compte de profits et pertes de la direction générale présente un solde actif de 327637 francs, imputable à certains crédits non utilisés et à des recettes supplémentaires. Le Comité central a prévu d'attribuer ce solde actif, jusqu'à concurrence de 320000 francs, au fonds de construction pour le nouveau bâtiment de la SSR. Les versements dans le fonds de construction réduisent d'autant l'investissement de capital étranger; les intérêts sur capital et les frais d'exploitation de la direction générale peuvent ainsi être maintenus à un niveau plus bas et permettre aux studios de bénéficier de moyens financiers plus élevés. Conformément à la proposition du Comité central, l'excédent actif de 7637 francs serait reporté à compte nouveau.

Les comptes du Service des ondes courtes font ressortir un solde bénéficiaire de 15282.87 francs, destiné à alimenter le fonds de disposition de ce service. Comparés au budget établi, les comptes de la télédiffusion présentent un solde actif de 9046.50 francs, lequel sera versé dans la réserve d'exploitation de la télédiffusion.

Les dépenses d'exploitation des studios se sont maintenues dans les limites des crédits alloués. Des économies réalisées en cours d'exercice sur les frais de personnel et les frais généraux d'exploitation ont permis aux studios de consacrer des sommes supplémentaires aux programmes proprement dits. Les rubriques programmatiques, y compris les orchestres radiophoniques, se sont vu attribuer un montant excédant de 1 million de francs environ celui de l'année dernière; les possibilités des studios en matière de programmes s'en sont trouvées accrues.

Après compensation des dépenses extraordinaires du compte de profits et pertes, les résultats des studios font encore apparaître un solde actif total de 45562 francs; ce montant sera

reporté à compte nouveau, après payement des intérêts du capital social et versement dans le fonds de réserve.

Télévision

A fin 1960, le nombre des concessionnaires s'élevait à 128956, ce qui représente, comparé à l'exercice précédent, une augmentation de 50256 abonnés. Les prévisions de 1957 qui servirent de base à l'établissement du plan de financement, ont été ainsi largement dépassées. On tablait alors sur le chiffre de 80000 abonnés à fin 1960.

L'Administration des PTT a enregistré en 1960 un montant de 9912000 francs à titre de produit des taxes de concession-TV; ce montant excède de 3412000 francs les recettes prévues. Le produit supplémentaire des taxes de concession-TV des années 1958 à 1960 s'établissait à 5032000 francs. Le 11 novembre 1960, le Conseil fédéral a pris une décision sur l'utilisation de cette somme; il a répondu au vœu exprimé par la SSR, en lui accordant une part de 70%, soit 3522465.15 francs. Ces moyens financiers sont destinés à donner à la télévision les crédits d'exploitation supplémentaires dont elle a un urgent besoin. Avec l'accord de l'autorité de surveillance, le Comité central a attribué à la télévision, sur le montant supplémentaire réparti, une somme de 625000 francs, destinée à couvrir les dépassements de crédits de l'année 1960. Le budget de la télévision pour l'année 1960, établi sur la base du message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957, évaluait à 8,3 millions de francs les ressources financières nécessaires. Ce montant devait être couvert par le produit des taxes de concession, la contribution versée par l'Association des éditeurs de journaux et la tranche du prêt consenti par la Confédération.

Les dépenses d'exploitation pour l'exercice sous revue s'établissent à 9274000 francs, dépassant de 974000 francs le crédit initial. Grâce à l'attribution du montant de 625000 francs, provenant du produit supplémentaire des taxes de concession, et à divers appoints, le dépassement de crédit sera couvert jusqu'à concurrence de 77000 francs; ce montant a été porté au compte de profits et pertes. Les frais de personnel ont excédé de 60000 francs le montant budgeté. Ce dépassement est dû à l'engagement, au cours de l'année 1960 déjà, de collaborateurs pour le futur service des programmes-TV du Tessin. Les dépenses générales d'exploitation ont pu être maintenues dans les limites des crédits alloués. Aux dépenses supplémentaires figurant sous certaines rubriques, correspondent des économies réalisées sous d'autres rubriques. Dans les frais directs de programmes figurent les dépenses entrainées pour le programme en langue italienne ainsi que les dépenses supplémentaires pour les programmes en langues allemande et française; ces dépenses supplémentaires sont dues au renchérissement général de la production, à l'amélioration des programmes, à l'utilisation de nouvelles sources programmatiques, etc. Après passation des écritures ordinaires de régularisation, les comptes du service des programmes-TV font apparaître un solde passif de Fr. 2006 456.98, dans lequel est compris le montant de Fr. 1931 451.80, représentant la tranche prévue dans le plan de financement pour l'exercice 1960 du prêt contracté auprès de la Confédération ainsi que les intérêts dus.

Le résultat d'exploitation interne effectif accuse un dépassement de Fr. 75005.18. Ce montant sera porté à compte nouveau; il doit être amorti par les moyens financiers figurant au budget de l'année 1961. Le bilan fait état, à part le solde passif de Fr. 2006 456.98 de l'exercice sous revue, d'un report passif de l'année précédente de Fr. 5175726.75, soit au total un solde passif de Fr. 7182183.73 à fin 1960.

Radio

Le budget de la Confédération prévoit que le nombre des auditeurs soumis à la taxe de concession atteindra le chiffre de 1 474 600 à la fin de l'année 1961, ce qui représente par rapport à septembre 1960 un accroissement de 44 000 abonnés environ. Il est permis de penser que ces estimations seront dépassées, en raison de l'intensification, au cours de ces prochains mois, de la campagne menée contre les auditeurs clandestins.

Le produit brut de la taxe de concession est évalué à 37945000 francs. Sur cette somme, un montant de 50000 francs est destiné, comme par le passé, à alimenter le fonds commun de déparasitage PTT/SSR.

Il reste un montant net de 37895000 francs à répartir entre l'Administration des PTT et la SSR dans la proportion 30% : 70%. Cette clé de répartition a été arrêtée par le Conseil fédéral dans sa séance du 30 mai 1958; elle est valable pour les années 1959 à 1961 y compris. L'Administration des PTT se voit attribuer 11 368500 francs, soit 468500 francs de plus que l'année dernière. Le revenu présumé de la SSR s'élève à 26526500 francs; ce montant représente, par rapport au budget 1960, une augmentation de 1086500 francs. En plus de sa part aux taxes de concession, la SSR reçoit, comme par le passé, un supplément de 1 franc par abonnement-TD pour l'exploitation des programmes de la télédiffusion, soit un montant de 335000 francs, supérieur de 21500 francs à celui de 1960.

Comme l'année dernière, le budget ne prévoit pas de versement au fonds de réserve générale pour 1961, puisque cette réserve a maintenant atteint 3 millions de francs, montant que le Conseil fédéral estimait souhaitable.

La totalité des ressources d'exploitation à disposition de la SSR pour 1961 s'élève ainsi à 26526500 francs.

La direction générale disposera en 1961 de 942000 francs pour son exploitation, soit 66500 francs de moins que l'année dernière. Un montant de 2422300 francs est nécessaire pour faire face aux obligations intéressant l'ensemble du pays. Figurent en particulier dans cette somme les versements aux sociétés de droits d'auteur (1422000 francs), à l'industrie du disque (103000 francs), à l'Agence télégraphique suisse pour le service des nouvelles (240000 francs), les dépenses pour la radioscolaire (100000 francs), ainsi que les dépenses pour les organes de la Société.

La part du Service des ondes courtes a été fixée à 1161200 francs.

La part attribuée aux trois sociétés membres sans studio (ORG, IRG, CRR) s'élève à 105650 francs, soit 3350 francs de plus que l'année dernière; ce montant doit être déduit avant la répartition des moyens financiers entre les studios.

Il reste à la disposition des six studios de radio 21 895 650 francs, soit 1 099 450 francs de plus que l'année précédente. La répartition interne des ressources financières de la SSR se fera conformément à la décision ci-après, arrêtée par le Comité central le 23 septembre 1960:

- Doivent être déduits de la quote-part du produit des taxes de concession radiophoniques attribuée à la SSR;
 - a) les dépenses afférentes à la direction générale
 - b) les dépenses communes nécessitées par des tâches qui intéressent l'ensemble du pays
 - c) les dépenses du Service des ondes courtes

22%

- d) les versements aux fonds de réserves obligatoires
- e) la part afférente aux sociétés membres sans studio.
- 2. Le solde est réparti comme suit entre les trois groupes nationaux:
 - a) Beromunster 45% b) Sottens 33%

c) Monte Ceneri

Beromunster se voit ainsi attribuer 9853043 francs, soit 598734 francs de plus qu'en 1960. Sottens reçoit 7225565 francs ou 362819 francs de plus que l'année dernière. La part de Monte Ceneri s'élève à 4817042 francs, montant représentant une augmentation de 137897 francs par rapport à l'année dernière.

La nouvelle clé de répartition arrêtée par le Comité central n'a fait l'objet d'aucune contestation durant le délai de recours. Elle met fin aux dissensions désagréables qui opposèrent les sociétés membres durant 5 ans. Le budget a été établi sur la base du plan de financement qui fait partie intégrante de notre contrat d'emprunt passé avec la Confédération. Il prévoit pour 1961 des dépenses s'élevant à 8,7 millions de francs. Celles-ci devraient être financées de la manière suivante:

 Recettes provenant des taxes de concession (70% des montants évalués en 1957)

Fr. 5 500 000 .-

2. Contribution de l'Association suisse des éditeurs de journaux

Fr. 2000000.-

3. Prêt de la Confédération

Fr. 1200 000 .-

Le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957 estimait à 80000 le nombre des concessions TV à fin 1960 et à 100000 l'effectif à fin 1961. On dénombra en fait 119127 abonnés à fin octobre 1960. Dans le budget de la Confédération, l'Administration des PTT évalue à 178000 le nombre des concessions à fin 1961. Ainsi, se trouvent largement dépassées les prévisions officielles de 1957. En 1958, l'accroissement considérable des abonnés nous a valu une recette supplémentaire de 0,3 million de francs en chiffre rond. En 1959, cette même recette s'est élevée à 1,3 million de francs; pour 1960, on peut l'évaluer au minimum à 2,8 millions de francs. A fin 1960, ces recettes supplémentaires atteindront pour le moins un total de 4,4 millions de francs, montant que l'Administration des PTT a constitué en réserve jusqu'à ce jour. Le message fédéral du 9 juillet prévoit que le Conseil fédéral doit se prononcer sur l'utilisation du produit supplémentaire des taxes de concession TV. Le Conseil fédéral a pris une décision à cet égard le 11 novembre 1960. Il s'est également prononcé sur la clé de répartition applicable au produit des taxes de concession prévu dans le plan de financement de 1957 pour les années 1961/1963. La décision du Conseil fédéral a la teneur suivante:

- Le montant du produit supplémentaire des taxes de concession TV, constitué en réserve par les PTT durant les années 1958/1960, sera réparti entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision et les PTT dans la proportion 70%: 30%.
- 2. La SSR reçoit le 70% et les PTT le 30% du produit des taxes de concession TV prévu dans le message fédéral du 9 juillet 1957 pour les années 1961/1963. Le Conseil fédéral se prononcera avant la fin de l'année 1962 sur la répartition du produit supplémentaire desdites taxes entre la SSR et les PTT.

Sur la base du taux de répartition précité, la SSR recevra au moins 3,1 millions de francs à titre de produit supplémentaire des taxes de concession TV pour les années 1958/1960. D'entente avec l'autorité de surveillance, ces moyens financiers supplémentaires seront utilisés comme suit:

0,625 million de francs pour couvrir les dépenses supplémentaires de 1960 2,222 millions de francs à titre de crédits supplémentaires pour 1961.

Le prêt de la Confédération sera mis à contribution pour un montant inférieur de 0,25 million

de francs à celui prévu à l'époque.

Les crédits supplémentaires de 2,222 millions de francs, qui dépassent le montant prévu dans le plan de financement de 1957, portent le budget de l'exercice 1961 de 8,700 millions de francs à 10,922 millions de francs. Des moyens financiers supplémentaires, d'un montant de 1220000 francs, sont nécessaires pour la mise en exploitation du car de reportage du Tessin. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale de la SSR les 24/25 mai 1957, la production des programmes TV en langue italienne devait commencer dès que serait atteint le chiffre de 50000 abonnés. Le car de reportage du Tessin sera mis en service au début de l'année 1961. Les crédits d'exploitation nécessaires doivent être disponibles à cette date, si l'on veut entreprendre la production programmatique prévue.

En vue de satisfaire aux exigences du fédéralisme, un montant supplémentaire de 182000

francs est prévu au budget pour l'extension du service des actualités nationales.

Un montant de 820000 francs est prévu pour couvrir les frais supplémentaires des programmes TV de Suisse alémanique et de Suisse française, frais causés par les revendications accrues des abonnés, la concurrence étrangère et le renchérissement de la production.

Les recettes provenant de la taxe de concession TV, conformément aux estimations de 1957

Fr. 5 500 000 .-

Le montant disponible du produit supplémentaire de la taxe de concession TV pour les années 1958/1960 évalué à 3,1 millions de francs, dont à déduire 625000 francs, pour les dépenses supplémentaires de l'exercice précédent La contribution de l'Association suisse des éditeurs de journaux

Fr. 2475 000.-Fr. 2000000.-

Le prêt de la Confédération

947 000 .--

Les dépenses supplémentaires, par rapport à l'année 1960, se présentent comme suit pour les différents comptes:

Les frais de personnel excèdent de 1040000 francs ceux de l'exercice précédent, dont 492000 francs sont attribués au Tessin, 57000 francs consacrés aux augmentations annuelles réglementaires et allocations pour enfants, 24000 francs aux promotions et augmentations extraordinaires. Le budget prévoit un crédit de 236 000 francs pour la création de nouveaux postes. A ces montants s'ajoute un crédit supplémentaire de 130000 francs destiné aux aides temporaires et permanents. Aux nouveaux crédits attribués au Tessin, il convient encore d'ajouter un montant supplémentaire de 60000 francs pour les prestations sociales. Au vu des expériences faites jusqu'ici et afin d'accroître la production filmée, les crédits pour frais de déplacement ont été augmentés de 40000 francs.

Un crédit supplémentaire de 521 000 francs a été prévu au budget pour les frais généraux d'exploitation, ceux du Tessin y compris. Ce crédit est consacré plus particulièrement à la couverture de frais fixes supplémentaires, tels que loyers d'immeubles, assurances, amortissements et intérêts sur prêts destinés au financement d'immobilisations. A elles seules, ces rubriques nécessitent un crédit supplémentaire de 374000 francs. Il faut en outre compter avec un supplément de dépenses pour le matériel technique de programme en relation avec la mise en service d'appareils enregistreurs magnétiques, les frais accrus de courant et de taxes téléphoniques et les frais d'entretien plus élevés occasionnés par les installations techniques et le parc automobile.

Un crédit supplémentaire de 1062000 francs a été prévu pour les frais directs de programme, dont un montant de 485000 francs est consacré aux honoraires, frais de déplacement et prestations sociales pour les collaborateurs et artistes. Les droits d'auteur nécessitent un crédit supplémentaire de 145000 francs. Un montant de 431 000 francs est en outre destiné à couvrir les autres frais directs de programme tels que location de lignes, location de films, pellicules et frais de copie, frais d'expédition de films, ainsi que frais de décors et frais accessoires de costume et autres.

all.

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	25 701 085.70	25 759 500.—	26 084 655.85
Part de la direction générale au produit de la taxe de			
concession	3 956 460.—	3 435 000	3 435 000.—
Part du service des ondes courtes au produit de la taxe			
de concession	1 065 540.—	1 106 500	1 106 500.—
Allocations aux sociétés régionales avec studio	19 755 700.—	20 796 200,	20 796 200.—
Allocations aux sociétés régionales sans studio	102 300,—	102 300.—	102 300.—
Service des programmes de la télédiffusion	294 529.—	319 500.—	317 903.—
Excédent des recettes	526 556.70		326 752.851
Total des recettes d'exploitation	25 701 085.70	25 759 500.—	26 084 655.85
Part de la SSR au produit de la taxe de concession Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe de concession Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télé-	24 780 000.—	25 440 000.—	25 440 000.—
	626 556.70		326 752.85
	288 529.—	313 500.—	311 903.—
diffusion	6 000.—	6 000.—	6 000.—
¹ Versement au fonds de construction selon décision de l'Assemblée générale du 5 juillet 1960 (voir compte de pertes et profits).			

Compte d'exploitation	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	3 987 036.14	3 435 000.—	3 485 494.63
Dépenses générales sur le plan suisse	2 567 271.97	2.426.800.—	2 328 159.95
Frais de programme	1 887 253.30	2 050 000.—	1 980 957.05
Redevance à la SUISA Redevance au BIEM Industrie du disque Service des informations (ATS) Allocations de la caisse centrale Radioscolaire Dépenses décidées par le Comité central Echange de programmes avec l'étranger Frais divers de programme	896 546.— 350 871.40 218 996.55 240 000.— 42 589.50 100 976.75 29 940.75 7 132.35 200.—	966 000.— 360 000.— 219 000.— 240 000.— 50 000.— 100 000.— 12 000.— 3 000.—	965 449.20 375 836.35 167 496.20 240 000.— 47 070.30 99 229.90 78 587.90 7 287.20
Assemblée générale Comité central Commissions du Comité central Conférences des directeurs Commissions des programmes Autres commissions Organes de la Caisse-pension Union européenne de radiodiffusion Contributions de la société à la Caisse-pension Nouveau bâtiment de la SSR Autres frais de la société	28 733.40 44 010.15 19 769.10 3 075.05 16 514.25 8 866.05 11 768.60 50 772.20 460 276.— 34 313.55 1 920.32	376.800.— 30.000.— 46.500.— 10.000.— 5200.— 22.100.— 13.300.— 12.800.— 60.000.— 114.000.— 60.000.— 2.900.—	347 202.90 20 954.10 45 134.90 16 950.15 3 251.15 16 644.90 14 533.65 13 788.95 48 065.20 107 129.45 56 240.30 4 510.15

Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
928 443.73	1 008 200.—	917 800.99
668 056.80	715 100.—	637 154.20
625 524.80 42 532.—	665 100.— 50 000.—	595 688.85 41 465.35
260 386.93	293 100.—	280 646.79
78 656.21 3 580.14	93 400.— 5 000.—	92/826.90 2/701.89
42 208.65 689.60	49 700.— 1 000.—	47 849.70 718.50
20 504.90 48 434.10	25 600,— 50 000.—	67 111.78 24 990.82 44 447.20
- 491 320.44		239 533.69
3 987 036.14	3 435 000.—	3 485 494.63
3 956 460 —	3 435 000	3.435 000,—
26 168.24	3 433 000,-	47 821.43
1 723,20 2 684,70		1 011.05 1 662.15
	928 443.73 668 056.80 625 524.80 42 532.— 260 386.93 78 656.21 3 580.14 42 208.65 689.60 66 313.33 20 504.90 48 434.10 - 491 320.44 3 987 036.14 3 987 036.14	1959 1960 928 443.73 1 008 200.— 668 056.80 715 100.— 625 524.80 665 100.— 42 532.— 50 000.— 78 656.21 93 400.— 3 580.14 5 000.— 42 208.65 49 700.— 68 9.60 1 000.— 66 313.33 68 400.— 20 504.90 25 600.— 48 434.10 50 000.— 491 320.44 — 3 987 036.14 3 435 000.— 3 956 460.— 26 168.24 1 723.20 —

Compte de pertes et profits

3 544 544 55		
1 544 344.93	126 000.—	737 554.07
67 552,65 1 962 50	50 000,	74 579,30 390,—
		-
10 978.25	10 000	11 570.—
65 088.15	66 000	82 643.15
10 886,24		2 085,08
1 017 877.14	4-1	566 286,54
1 544 344.93	126 000.—	737 554.07
P/10 3.5		1 400 15
703.15	61 000	1 498.15 16 666.—
1 126 556 70	91 000.—	10 000.—
	65 000	65 000,—
350 000,—1	_	326 752.85
2 085,08	- 1	327 637.07
3.4		
	1 962.50 370 000.— 10 978.25 65 088.15 10 886.24 1 017 877.14 1 544 344.93 703.15 — 1 126 556.70 65 000.— 350 000.—	1 962.50 370 000.— 10 978.25 65 088.15 10 886.24 1 017 877.14 — 1 544 344.93 126 000.— 703.15 — 1 126 556.70 — 65 000.— 350 000.— 1 — 65 000.— 1

Actif

Caisse Petites Caisses Chèques postaux Banques Débiteurs Actif transitoire Titres Prêts et avances Compte d'établissement:			Fr. 4315.— Fr. 350.— Fr. 28719.71 Fr. 1518 450.54 Fr. 73 473.90 Fr. 643 556.60 Fr. 2655 703.— Fr. 31 117.70
Terrain, bâtiment	Fa	r. 923 375.—	
Mobilier	Fr. 220 895.50		
Amortissement effectué	Fr. 147 387.31 Fr	73 508.19	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement	Fr. 21 348.25		
Amortissement effectué	Fr. 17117.30 Fr	4 230.95	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement de la télédiffusion	Fr. 4072.—		
Amortissement effectué	Fr. — Fr	4 072.—	
Installations	Fr. 20 202.—		
Amortissement effectué	Fr. 20 013.35 Fr	188.65	
Voitures de reportage SOC	Fr. 9 597.—		
Amortissement effectué	Fr. — Fr	. 9 597.—	
Bibliothèque	Fr. 16 504.38		
Amortissement effectué	Fr. 16 503.38 Fr	. 1.—	
Matériel de bureau	Fr. 191 741.55		
Amortissement effectué	Fr. 129 077.— Fi	. 62 664.55	Fr. 1.077 637.34
Compte de construction			Fr. 1 099 728.25
			Fr. 7 133 052.04

Passif

Créanciers				Fr.	50 988.05
Passif transitoire				Fr.	671 074.20
Fonds de disposition des sociétés régionales et du SOC:					
	Radio Zurich	Fr.	90 490,95		
	Radio Berne	Fr.	43 990.90		
	Radio Bâle	Fr.	88 824.25		
	Radio Lugano	Fr.	148 000.—		
	SOC	Fr.	102 661.82	Fr.	473 967.92
Fonds de réserve central prescrit par la concession				Fr.	500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du Comité centre	al			Fr.	296 476.15
Fonds de construction				Fr.	1 476 752.85
Réserve pour mesures de consolidation de la Caisse-pensi	on			Fr.	59 468,90
Réserve d'exploitation SSR				Fr.	2 974 690.70
Réserve d'exploitation pour buts spéciaux (télédiffusion)				Fr.	157 145.20
Réserve pour tâches spéciales du SOC				Fr.	16 666.—
Fonds de compensation pour pertes sur cours de titres er	portefeuille			Fr.	128 185.—
Solde acrif de la SSR				Fr.	327.637.07
				Fr.	7 133 052.04

Compte d'exploitation	Compre 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	1 068 560.70	1 106 500.—	1 109 540.60
Frais de personnel	621 381.55	691 500.—	684 929,70
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel	598 002.70 23 378.85	665 950.— 25 550.—	660 136.95 24 792.75
Frais généraux d'exploitation	181 911.70	191 300.—	185 859.68
Frais administratifs Frais d'entretien divers Matériel Assurances Loyers Amortissements	39 172,70 17 445,75 63 382,50 3 871,60 41 936,75 16 102,40	39 100.— 16 500.— 70 500.— 4 000.— 44 400.— 16 800.—	35 600.10 12 709.84 72 006.21 3 953.95 46 206.— 15 383.58
Frais directs de programme	246 970.62	223 700.—	231 507.70
Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs Autres frais directs de programme	211 928.95 16 843.10 18 198.57	192 500.— 15 000.— 16 200.—	201 025,05 15 494,70 14 987,95
Excédent des recettes du compte d'exploitation (Report au compte de pertes et profits)	18 296.83		7 243.52
Total des recettes d'exploitation	1 068 560.70	1 106 500.—	1 109 540.60
Part du Service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession Autres recettes d'exploitation	1 065 540.—	1 106 500.—	1 106 500.—
Recettes provenant de ventes	211.—		90.—

Compte de pertes et profits	Compte 1959	Budger 1960	Compte 1960
Recettes	18 592.18		15 282.87
Produit sur ventes de valeurs d'établissement Prélèvement sur des réserves (fonds de disposition)	60.—		240,—
Autres recettes	235.35		7 799.35
Excédent des recettes du compte d'exploitation	18 296.83	#=	7 243,52
Dépenses	18 592.18		15 282.87
Versement du solde actif au fonds de disposition	18 592.18		15 282.87
		T.	
		4	
	17		
	4,11		

Compte d'exploitation	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960	
Total des dépenses d'exploitation	294 529.—1	319 500.—1	317 903.—1	
Frais de personnel	114 659.35	109 510,—	107 952.65	
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel	111 993.30 2 666.05	105 210.— 4 300.—	104 713.65 3 239.—	
Frais généraux d'exploitation	17 559.05	27 550.—	17 253.90	
Frais administratifs Frais d'entretien divers Matériel Assurances Loyers Amortissements	8 353.85 129.10 1 992.— 26.60 7 057.50	13 000.— 600.— 5 900.— 50.— 6 500.— 1 500.—	8 561.65 206.05 1 867,95 26.60 6 445.65 146.—	
Frais directs de programme	120 295.80	131 000.—	132-209.95	
Honoraires et frais	120 295.80	131 000.—	132-209.95	
Excédent des recettes du compte d'exploitation (Report au compte de pertes et profits)	42 014.80	51 440,—	60 486.50	
Total des recettes d'exploitation	294 529.—	319 500.—	317 903.—	
Part au produit de la taxe de concession TD	288 529.—	313 500.—	311 903.—	
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour le ser- vice des programmes de la télédiffusion	6 000.—	6 000.—	6 000.—	
¹ Excédent des recettes d'exploitation inclus.				

Compte de pertes et profits	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Recettes	42 014.80	51 440.—	60 486.50
Excédent des recettes du compte d'exploitation	42 014.80	51 440.—	60 486.50
Dépenses	42 014.80	51 440.—	60 486.50
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	42 014.80	51 440.—	60 486,50
			20, 120,000
		1	
		- 1	
		- 1	
e all a second at the second			

A. Compte d'exploitation

	Zurich	Berne
Total des charges d'exploitation	3 730 859.25	2 608 779.36
Sociétés-membres sans studio		
Charges d'exploitation des studios	3 730 859.25	2 608 779.36
Frais de personnel	1 047 517.15	1 149 428.20
Traitements et prestations sociales pour le personnel	1 015 370.20	1 108 442.90
Autres frais de personnel	32.146,95	40 985.30
Frais généraux d'exploitation	366 621.98	440 482.65
Frais de la société	12 817.15	18 222.—
Frais administratifs	57 962.30	49 924.33
Frais d'entretien	57 285.73	47 471.65
Matériel	105 573.12	104 918.04
Assurances	8 646.94	8 546.—
Loyers et intérêts du capital	39 045.24	100 153.58
Amortissements	85 291.50	111 247.05
Frais directs de programme	2 255 281.22	986 626.97
Honoraires et frais	995 240.10	865 124.80
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	22 871.20	14 654.90
Autres frais directs de programme	50 765.92	78 501.87
Divers		2 989.75
Orchestre radiophonique	1 141 218.10	
Chœur radiophonique	45 185,90	25 355.65
Excédent du produit du compte d'exploitation (Report au compte de profits et pertes)	61 438.90	32 241.54
Produit de l'exploitation total	3 730 859.25	2 608 779.36
Sociétés-membres sans studio		
Produit d'exploitation des studios	3 730 859,25	2 608 779.36
Taxe de concession: attributions ordinaires	3 721 703,—	2 574 203
Taxe de concession: attributions supplémentaires		
Intérêts sur avoirs en banque	2 230.53	4 045,46
Loyers	4 737.50	23 008.05
Recettes provenant de droits d'entrée		5 908.75
Recettes provenant de ventes		44.10
Recettes provenant de communications au micro	1 350.—	1 570.—
Autres produits d'exploitation	838.22	-
Excédent des charges du compte d'exploitation		
(Report au compte de profits et pertes)		

Bále	Beromanster total	Lausanne	Genève	Sortens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charge d'exploitation
2 967 130.13	9 409 068.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 999 364.98
	102 300	-			-	102 300
2 967 130.13	9 306 768.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 897 064.98
1 031 507,34	3 228 452.69	1 035 987.70	1 033 750.90	2 069 738.60	1 094 062,10	6 392 253.39
1 000 514.25	3 124 327.35	1 009 187,30	1 011 140,60	2 020 327.90	1 062 966.90	6 207 622,15
30 993.09	104 125.34	26 800.40	22 610.30	49 410.70	31 095,20	184 631.24
550 769.81	1 357 874.44	502 530,74	567 333.17	1 069 863.91	310 673.16	2 738 411.51
22 071.10	53 110.25	19 411.15	12.680.65	32 091.80	15 975.70	101 177,75
68 958.87	176 845.50	89.373.52	83 612.76	172 986.28	51 057.28	400 889.06
72 441.67	177 199.05	48 941.53	60 191.97	109 133.50	30 828.23	317 160.78
129 741.24	340 232,40	115.067.03	128 967.20	244 034.23	140 716.63	724 983.26
11 484.—	28 676.94	14 238.40	16 343.35	30 581.75	6 970.35	66 229,04
89 664.68	228 863.50	91 819.33	90 721.91	182 541.24	42 733,50	454 138.24
156 408.25	352 946.80	123 679.78	174 815.33	298 495,11	22 391.47	673 833.38
1 288 574.54	4 530 482.73	1 634 879.40	2 044 733.48	3 679 612.88	2 627 113.69	10.837.209.30
828 156.86	2 688 521.76	1 189 254.13	1 167 740.85	2 356 994.98	1 446 338.28	6 491 855.02
14 419.05	51 945,15	79 017	51 579 30	130 596.30	67 829.85	250 371.30
75 259.20	204 526,99	174 587.71	149 251.28	323.838.99	140 495.05	668 861.03
-	2 989 75				3 145.80	6 135.55
370 739.43	1 511 957.53	192 020.56	676 162.05	868 182.61	771 059.23	3 151 199.37
	70 541.55			_	198 245.48	268 787.03
96 278.44	189 958.88	42 711.—	43 890,80	86 601.80	652 630.10	929 190.78
2 967 130.13	9 409 068.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479,05	20 999 364.98
	102 300.—		0.0000000000000000000000000000000000000	remember	Signed Strates	102 300.—
2 967 130,13	9 306 768.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479,05	20 897 064.98
2 958 403,—	9 254 309.—	3 204 498	3 658 248.—	6 862 746.—	4 679 145.—	20 796 200.—
3 565.68	9 841.67	9 670.84	4 189.05	13 859.89	2 00	23.705.06
2 640.—	30 385.55		25 236.30		3.50	55 671.85
2 0 107.	5 908.75	50	20 200.00	25 286.30	5 090.55	10 999.30
	44.10		135.—	135.—	40.—	219,10
1 320.—	4 240.—	1 890.—	1 900.—	3.790.—	200.—	8 230.—
1 201.45	2.039,67		7,700	3.720.	24000	2.039.67
	=	4 =		_	-	

B. Compte de résultats

Produits Produits extraordinaires total Solde actif reporté 1959 Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours de changes, divers Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	1 839.55 382.50 94.60 111.70 40.— 21 500.—	73 356.43 1 279.72 6 217.10 — — 140.—
Solde actif reporté 1959 Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours de changes, divers Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	1 839.55 382.50 94.60 111.70 40.—	1 279.72 6 217.10 —
Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours de changes, divers Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	382.50 94.60 111.70 40.—	6 217.10
Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours de changes, divers Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	94.60 111.70 40.—	
Gains sur les cours de changes, divers Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	111.70 40.—	
Bénéfices sur ventes d'installations Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	40.—	140.—
Prélèvement sur les réserves Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes		140.—
Recettes extraordinaires (contributions) Autres recettes	21 500.—	
Autres recettes	21 500.—	
		21 500.—
		3 362,05
Couverture d'amortissements extraordinaires		8 616.—
ntérêts sur avance au personnel		-
Excédent du produit du compte d'exploitation	61 438.90	32 241.54
Solde passif au 31 décembre 1960		
Charges		
Charges extraordinaires total	85 407.25	73 356.41
2. He was if a mark		
Solde passif reporté	44 358.65	8 616.—
		0.010.
	1 081 05	
Frais extraordinaires de représentation	1 081.05	
Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs		49 397 40
Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs Autres charges extraordinaires	1 081.05 ————————————————————————————————————	49 397.40
Amortissements extraordinaires Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs Autres charges extraordinaires Radioprogramma Lugano Frais d'installation extraordinaires		49 397.40
Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs Autres charges extraordinaires Radioprogramma Lugano Frais d'installation extraordinaires		49 397.40 —
Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs Autres charges extraordinaires Radioprogramma Lugano Frais d'installation extraordinaires Frais d'envoi		49 397.40 — — — 5 280.65
Frais extraordinaires de représentation Pertes sur débiteurs Autres charges extraordinaires Radioprogramma Lugano		

Beromunster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
309 446.34	105 199.94	75 238.10	180 438.04	679 735.85	1 169 620,23
6 484.38 6 599.60 215.—	149,88 4,75	6 015.20 45.— 5.60	6 165.08 49.75 5.60	2 933,10 2 328.— 14.40	15 582.56 8 977.35 235.—
2 882.—	3 326.—		3 326.—	3 275.—	111.70 9 483.—
64 500.— 6 575.95 32 118.83	47 250.— 2 938.91 8 819.40	16 103.30 38.20 9 140.—	63 353,30 2 977,11 17 959,40	1 500.— 10 900.45 6 080.— 74.80	129 353.30 20 453.51 56 158.23 74.80
189 958.88	42 711.—	43 890,80	86 601.80	652 630.10	929 190.78
	-			-	
309 446.34	105 199.94	75 238.10	180 438.04	679 735.85	1 169 620.23
176.477.48 4.436.95	28 610.45 —	30 345,25 — 150 06	58 955.70 — 150 06	7 600.— 752.50	243 033.18 5 189.45 150.06
86 536.70 45.80	65 090,—	21 663.90 12 000.— 8 200.—	86 753,90 12 000,— 8 200.—	538 981,40 39 940,— 76 099,80 4 639,30	712 272.— 51 985,80 84 299,80 4 639,30
16 764.85	4 885.70	_	4 885.70	838.50	22 489.05
_			-	-	-
25 184.56	6.613.79	2 878.89	9 492.68	10 884.35	45 561.59
	309 446.34 6 484.38 6 599.60 215.— 111.70 2 882.— 64 500.— 6 575.95 32 118.83 — 189 958.88 — 309 446.34 176 477.48 4 436.95 86 536.70 45.80 — 16 764.85 —	309 446.34 105 199.94 6 484.38 149.88 6 599.60 4.75 215.— 111.70 — 2 882.— 3 326.— 64 500.— 47 250.— 6 575.95 2 938.91 32 118.83 8 819.40 189 958.88 42 711.— — 309 446.34 105 199.94 176 477.48 28 610.45 4 436.95 86 536.70 65 090.— 45.80 — — 16 764.85 4 885.70 — —	309 446.34 105 199.94 75 238.10	309 446.34 105 199.94 75 238.10 180 438.04	309 446.34 105 199.94 75 238.10 180 438.04 679 735.85

		Zurich	Berne	Bále	Lausanne	Genève	Lugano	Total
Actif		1 271 066.78	3 214 377.12	2 942 856.62	3 413 053.61	2 703 507.03	6 903 284.44	20 448 145.60
1. Vu	deurs d'exploitation	212 170.28	470.216.32	323 988.62	917 244.69	87 515:09	286 643.02	2 297 778.02
Cai Cor Bar Tit Dé	sse mpte de chéque postal nques res biteurs tif transitoire	1 010.85 48 163.58 106 793.70 9 300.— 26 822.45 20 079.70	25 861.10 153 170.37 92 280.05 140 320.90 22 636.— 35 947.90	7 887,65 36 918.65 244 593.06 34 589.26	1 991.54 34 694.68 862 285.57 1 160.— 17 112.90	23,89 51 488,59 979,10 22 499,46 12 524,05	12 981.06 152 406.60 822.— 80 000.— 40 433.36	49 756.09 476 842.47 1 306 774.38 231 760,— 164 093.43 68 551.65
	deurs immobilisées deur compt.)	981 378.95	2 654 773.25	2411 608.40	2 495 808.92	2 558 539.51	6 606 511.02	17 708 620.05
Te	rrains, bâtiments meuble du studio	760 869.40	2 556 194.50	2 200 352.13	2 378 590.92	2 264 608.13	812 703.20	10 973 318.28
en	construction tres établissements	220 509,55	98 578.75	211 256.27	117 218.—	293 931.38	5 728 959.67 64 848.15	5 728 959.67 1 006 342.10
3. Co.	mptes d'ordre	77 517,55	89 387.55	207 259,60	-	57 452.43	10 130,40	441 747.53
4. Sol	de passif	-	-		-		-	
Passi	ſ	1 271 066.78	3 214 377.12	2 942 856.62	3 413 053.61	2 703 507.03	6 903 284.44	20 448 145.60
1. Fo.	nds étrangers	881 190.18	2 555 513.13	2 474 037.89	3 249 712,84	2 565 146.61	3 579 059.18	15 304 659.83
Cre	nques fanciers pothèques, emprunts ssif transitoire	68 799.78 800 000.— 12 390.40	110 513.13 2 445 000.—	85 315.35 2 388 722.54	750 267.— 2 452 782.34 46 663.50	20 263.68 174 470.38 2 370 412.55	8 859.38 3 570 199.80	20 263,68 1 198 225,02 14 027 117.23 59 053,90
2. Ca	pilal propre	304 110.—	559 414.08	254 685.98	156 726.98	78 029,10	3 303 210.51	4 656 176,65
Fo	pital social nds de réserve ovisions	200 000,— 91 500,— 12 610.—	188 890.— 43 994.— 326 530.08	118 700.— 34 843.50 101 142.48	156 726.98	50 000.— 28 029.10	168 300.— 34 000.— 3 100 910.51	725 890.— 204 337.50 3 725 949.15
3. Co	mptes d'ordre	77.517.55	89 387.55	207 259,60	-	57 452.43	10 130,40	441 747.53
4. Sol	de actif	8 249.05	10 062.36	6 873.15	6 613.79	2.878.89	10 884.35	45 561,39

	1960	1959
Produit	40 996 410.19	39 185 418.10
Produit brut des droits de concession radioréceptrice Autres droits (droits d'enregistrement, de perception, de concession pour	37 484 714.—	35 916 789.801
stations radioémettrices, estampilles bleues) Remboursements de frais par tiers (travaux pour le compte de tiers, droits	1 050 338.33	944 845.27
pour le contrôle des installations réceptrices) Recettes administratives (amendes pour violation de la régale, frais d'ins-	374 016,40	356 270,25
truction, listes d'adresses, vente d'imprimés et de maculature) Droits d'auteurs	228 831,23 673 803,60	244 175.58 880 573.20
Prélèvement sur réserves pour la couverture de déficits nets (selon la décision du Conseil fédéral du 30, 5, 1958)	1 184 706.63	842 764.—
Charges	40 996 410.19	39 185 418.10
Personnel	5 133 739.70	5 079 046.60
Traitements, salaires et allocations Autres charges de personnel (assurances du personnel, restitution de	3 965 721.45	3 875 723,10
débours, prestations spéciales, uniformes, etc.)	1 168 018.25	1 203 323.50
Locaux	591 525,98	450 273,75
Location, entretien, aménagement Amortissement des bâtiments	400 525,98 191 000.—	281 273.75 169 000.—
Installations d'exploitation	5 184 214.26	4 540 701.80
Entretien Démolition et transformation Diverses charges d'exploitation Redevance pour utilisation du réseau des lignes du téléphone Courant industriel Amortissement des installations techniques	565 835.12 72 279.92 135 947.53 718 576.05 664 575.64 3 027 000.—	844 868.73 80 613.42 103 313.34 448 627.— 435 279.31 2 628 000.—
1 Exclus droits d'auteurs.		

960	1959
920.10	247 506.13
520.70	277 500.15
d	
920.10	106 506.15
000.—	141 000,-
191.45	2 454 868.05
999.65	124 871,15
000	185 000.—
550.68	128 498.70
000	134 000.—
417.15	373 919.95
458.97	176 911.25
765.—	1 331 667.—
818.70	26 413 021,75
299.80	25 106 752.85
803.60	880 573.20
000.—	7 000.—
000.—	50 000.—
000	290 000
715.30	78 695.70
475.86	53 914 289.82
396.70	4 139 102.94
373.50	— 1 139 916.90
499.06	56 913 475.86
4	99.06

	1960	1959
	44 504 604 40	10 252 002 75
Etat des amortissements au début de l'année	44 521 024.40	42 353 883.75
Charges d'amortissement	3 431 000.—	3 072 000.—
Prélèvement sur le compte d'amortissement	- 523 880.10	— 904 859,35
Etat des amortissements à la fin de l'année	47 428 144.30	44 521 024.40
Valeur comptable à la fin de l'année	11 351 354.76	12 392 451.46
Immeubles	2 405 674.92	2 415 359.77
Installations d'exploitation	8 367 975.49	9 372 769.89
Biens meubles	577 204.35	603 821.80
Participations	500.—	500.—
Pro memoria	11.34	
Le bilan des PTT au 31 décembre 1960 attribue à la radiodiffusion les pro- visions suivantes:		
Réserves de crise	100	
Fonds de déparasitage de la radio	1 445 000.—	
Provisions pour acquisition de matériel	1.200 000,	
Diamera tram la walie	3 018 858.99	
Réserves pour la radio (à la disposition du Conseil fédéral, conf. à l'ACF du 13. 9. 1955)	5 010 050.99	
Fonds commun de déparasitage PTT SSR pour l'amélioration de la réception de la radio	1 261 912.45	
and contracts		
	le la	
	196	
		El-

Compte d'exploitation	Budget 1960	Compte 1960	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1960
Charges d'exploitation	8 300 000.—	9 274 141.60	+ 974 141.60
Frais de personnel	3 055 261.—	3 113 780.50	+ 58 519.50
Traitements et prestations sociales pour le personnel Autres frais de personnel	2.794.611.— 260.650.—	2 823 303,50 290 477.—	+ 28 692.50 + 29 827.—
Frais généraux d'exploitation	1 705 550.—	1 705 059.98	490,02
Frais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances Loyers et intérêts du capital Amortissements Acquisitions	132 100.— 468 400.— 285 700.— 53 000.— 284 000.— 380 350.— 102 000.—	192 124.85 315 659.10 289 949.53 51 422.70 279 202.50 385 663.75 191 037.55	+ 60 024.85 - 152 740.90 + 4 249.53 - 1 577,30 - 4 797.50 + 5 313.75 + 89 037.55
Frais directs de programme	3 539 189.—	4 455 301.12	
Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et	2 057 469.—	2241 058.85	+ 916 112.12 + 183 589.85
artistes Autres frais de programme	62 720.— 1 419 000.—	71 740.35 2 142 501.92	+ 9 020.35 + 723 501.92
Excédent des recettes (Report au compte de résultats)			
Produit de l'exploitation total	8 300 000.—	9 274 141.60	+ 974 141.60
Part du produit des taxes de concession Participation de l'Association des éditeurs de journaux	4 550 000.— 2 000 000.—	6 550 000.—	
Attributions supplémentaires		625 000.—	+ 625 000.—
Intérêts sur avoirs en banque		4 437.57	+ 4 437.57
Recettes provenant de droits d'entrée Remboursements sur productions (programme) Recettes provenant de conversations téléphoniques	3	6 823.65 173 592.15	+ 6.823.65 + 173.592.15
privées		2 812.95	+ 2812.95
Produit net de ventes de films (programme)		54 333.05	+ 54 333.05
Produit net de ventes de films (téléjournal)		4 515.35	+ 4515.35
Mise en compte de salaires à des tiers Facturation à des tiers pour usage de voiture de service		18 920.80 2 440.95	+ 18 920.80 + 2 440.95
Location de studios		1 138.—	+ 1 138.—
Facturation pour usages d'appareils		2 526.85	+ 2 526,85
Recettes sur ventes de livres		347.30	+ 347.30
Excédent du compte d'exploitation (Report au compte de résultats)	1 750 000.—	1 827 252.98	+ 77 252.98

Compte de résultats	Budget 1960	Compte 1960	Dép, suppl. ou inf. par rapport à 1960
Charges extraordinaires (total)	1 750 000.—	2 011 945.18	+ 261 945,18
Amortissements extraordinaires		2.800.—	+ 2.800
Pertes sur débiteurs		159,40	+ 159,40
Autres charges extraordinaires		281.—	+ 281.—
Intérêts sur prêt 1960 de la Confédération	_	181 451.80	+ 181 451.80
Excédent des charges du compte d'exploitation	1 750 000.—	1 827 252.98	+ 77.252.98
Produits extraordinaires (total)	1 750 000.—	2 011 945.18	+ 261 945.18
Bénéfice sur ventes d'installations		50.—	+ 50.—
Intérêts sur cotisations d'entrée dans la Caisse-pension		374.10	+ 374.10
Couverture d'amortissements extraordinaires		3 233.—	+ 3 233
Autres recettes extraordinaires		1 831.10	+ 1831.10
Excédent du produit du compte d'exploitation	1		
Solde passif	1 750 000.—	2 006 456.98	+ 256 456.98
	1		
	I do not in the		
	,		
		7 E S	Harrie III
		1 1 1 1	

Bilan au 31 décembre 1960	Bilan au 31 déc. 1959	Bilan au - 31 déc. 1960
Actif	7 514 333.68	11 954 707.43
Mouvements de fonds	159 646.73	135 673.77
Caisse principale Petites caisses (timbres)	10 482,05 234,55	24 479.25 471.95
Compte de chèque postal Banque	131 226.73 17 703.40	80 671.92 30 050.65
Débiteurs et Comptes d'ordre	310.220.64	641 571.09
Direction générale de la SSR		19 761,60
Avances courantes de frais	9 344.20	8 966.90
Sociétés étrangères de TV	115 152.83	89 384.76
Paiements anticipés aux fournisseurs		25 000.—
Autres débiteurs	61 121.65	80 626,97
Compte d'ordre taxes lignes video	91 491,96	153 143.46
Actif transitoire	33 110.—	264 687.40
Matériel	29 876.36	23 495.81
Matériel de film	20 853.76	10 489.36
Bandes d'enregistrement	9 022.60	13 006.45
Immobilisations valeur comptable	749 623,50	858 717.30
Mobilier et appareils de bureau	94 230.—	100 196.—
Matériel technique et outillage	156 148.—	173 514.25
Installations techniques	105 376.—	114 623.40
Matériel d'éclairage	91 583.—	59 628.70
Installations pour le développement des films, studio de sonorisation		
(Zurich)	157 222.—	129 561.30
Parc de voitures, atelier pour automobiles	68 285.—	76 967.—
Téléviseurs de service, autre outillage Installations reprises par les PTT	74 520.—	65 414.90 1.—
Installations Eurovision	2.258.50	1 570.80
Installations Tessin		137 239.95
Postes de compensation (compte courant et mouvement sur compte courant) Solde passif 1958/1959 Fr. 5 175 726.75 1960 Fr. 2 006 456.98	1 089 239.70	3 113 065,73
Total Fr. 7 182 183.73	5 175 726.75	7 182 183.73

	Bilan au 31 déc. 1959	Bilan au 31 déc. 1960
Passif	7 514 333.68	11 954 707.43
Créanciers et comptes d'ordre	954 367.23	1 119 463.15
Direction générale de la SSR Sociétés étrangères de TV Créanciers fournisseurs Autres créanciers Passif transitoire	988.75 27 682.83 508 937.— 35 202.80 381 555.85	5 849,25 1 034 523.30 59 773,35 19 317.25
		No.
Pröts	5 470 726.75	7.722 178.55
Emprunt destiné au financement d'installations Prêt de la Confédération (y compris intérêts) Réserves (pour installations Tessin)	250 000.— 5 205 726.75 15 000.—	600 000.— 7 107 178.55 15 000.—
Postes de compensation (compte courant et mouvement sur compte courant)	1 089 239,70	3 113 065.73
		l i ar
		h 1

Budget			1961	1960	At par t	igmentation apport à 1960
I. Ressources disponibles			26 526 500	25 440 000	+	1 086 500
Quote-part versée par l Mise en réserve	Administration of	les PTT	26 526 500 —	25 440 000	+	1 086 500
II. Solde à répartir			26 526 500	25 440 000	+	1 086 500
Direction générale Service suisse des on ORG, IRG, CRR	des courtes		3 364 000 1 161 200 105 650	3 435 000 1 106 500 102 300	++	71 000 54 700 3 350
III. Part des sociétés-memb	res avec studio		21 895 650	20 796 200	+	1 099 450
	1961	1960				
Berominister	45%	44,5%	9 853 043	9 254 309	+	598 734
Zurich Berne Bâle			3 907 014 2 868 414 3 077 615	3 721 703 2 574 203 2 958 403	+++	185 311 294 211 119 212
Sottens	33%	33%	7 225 565	6 862 746	+	362 819
Lausanne Genève			3 385 907 3 839 658	3 204 498 3 658 248	++	181 409 181 410
Monte Ceneri	22%	22,5%	4 817 042	4 679 145	+	137.897
Lugano			4 817 042	4 679 145	+	137 897

	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	25 759 500	26 867 500
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession Part du service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de con-	3 435 000	3 364 000
cession	1 106 500	1 161 200
Allocations aux sociétés régionales avec studio	20 796 200	21 895 650
Allocations aux sociétés régionales sans studio	102 300	105 650
Service des programmes de la télédiffusion	319 500	341 000
Total des recettes d'exploitation	25 759,500	26 867 500
Part de la SSR au produit de la taxe de concession Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année	25 440 000	26 526 500
Prélèvement sur des réserves Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe	=	
de concession Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	313 500 6 000	335 000 6 000
	1	
	, NY . T	

Compte d'exploitation	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	3 435 000	3 364 000
Dépenses générales sur le plan suisse	2 426 800	2 422 300
Frais de programme	2 050 000	2 079 700
Redevance à la SUISA	966.000	1 029 200
Redevance au BIEM	360 000	392 500
Industrie du disque	219 000	103.000
Service des informations (ATS)	240 000	240 000
Allocations de la caisse centrale	50 000	100 000
Radioscolaire	100 000	100 000
Crédit à la disposition du Comité central	100 000	100 000
Echange de programmes avec l'étranger	12 000	12 000
Frais divers de programme	3 000	3 000
Frais de la société	376 800	342 600
Assemblée générale	30 000	30 000
Comité central	46 500	46 500
Commissions du Comité central	10.000	21 000
Conférences des directeurs	5 200	5 000
Commissions des programmes	22 100	22 100
Autres commissions	13 300	13 300
Organes de la Caisse-pension	12 800	12 800
Union européenne de radiodiffusion	. 60 000	54 000
Contributions de la société à la Caisse-pension	114 000	100 000
	60 000	35 000
Nouveau bâtiment de la SSR		

	Budget 1960	Budget 1961
Dépenses de la direction générale	1 008 200	941 700
Frais de personnel	715 100	653 600
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel	665 100 50 000	608 600 45 000
Frais généraux d'exploitation	293 100	288 100
Frais administratifs Frais d'entretien divers Matériel Assurances, taxes et droits Loyers et frais Amortissements Crédit spécial du service d'information SSR	93 400 5 000 49 700 1 000 68 400 25 600 50 000	88 400 4 800 49 700 800 68 400 26 000 50 000
Total des recettes d'exploitation	3 435 000	3 364 000
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 435 000	3 364 000

	Budget 1960	Budget 1961
Recettes	126 000	251 000
Intérêts sur titres	50 000	75 000
Contributions de journaux, etc.	10 000	10 000
Autres recettes	66 000	166 000
Dépenses	126 000	251 000
Autres charges extraordinaires	61 000	86 000
Versement au fonds de réserve spécial du CC	65 000	65 000
Autres dépenses		100 000

Compte d'exploitation	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	1 106 500	1 161 200
Frais de personnel	691 500	735 050
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel	665 950 25 550	710 250 24 800
Frais généraux d'exploitation	191 300	195 200
Frais administratifs Frais d'entretien divers Matériel Assurances Loyers Amortissements	39 100 16 500 70 500 4 000 44 400 16 800	39 100 12 500 68 800 5 500 50 000 19 300
Frais directs de programme Honoraires et frais	223 700 192 500	230 950 200 700
Prestations sociales en faveur des collaborateurs Autres frais directs de programme	15 000 16 200	14 550 15 700
Total des recettes d'exploitation	1 106 500	1 161 200
Part du Service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de con- cession Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	1 106 500	1 161 200 —

Budger 1961
500 341 000
510 110 100
210 106 300 300 3 800
550 22.750
000 10 000 600 600 900 3 400 50 50 500 6 600 500 2 100
000 152 000
000 152 000
440 56 150
500 341 000
335 000 000 6 000
200

Compte de pertes et profits	Budget 1960	Budget 1961
Recettes	51 440	56 150
Excédent des recettes du compte d'exploitation	51 440	56 150
Dépenses	51 440	56 150
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	51 440	56 150
		200

Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	2 884 414 1 279 348 1 233 598 45 750 463 480 22 400 61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414 1 000 15 000	11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	9 878 483 3 423 448 3 303 198 120 250 1 327 130 58 700 173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	3 385 907 1 072 200 1 039 500 32 700 481 500 18 300 89 700 52 900 126 400 16 400 90 600 1 832 207 1 365 307 79 800 148 500 238 600 3 385 907 3 385 907	3 859 658 1 096 017 1 070 617 25 400 572 350 15 300 81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000 3 859 658 3 839 658	7 245 565 2 168 217 2 110 117 58 100 1 053 850 33 600 171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000 7 245 565 7 225 565	1 111 000 1 075 500 35 500 336 400 16 100 54 300 43 600 140 900 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442	7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel Frais généraux d'exploitation Frais de la Société Frais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Excéd. du produit da compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Fraéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes, Gains sur les cours des changes,	1 279 348 1 233 598 45 750 463 480 22 400 61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 100 000 1 141 586 989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414	1 079 300 1 042 300 37 000 485 700 22 600 62 900 54 500 130 500 12 000 95 400 107 800 1 450 255 970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	3 423 448 3 303 198 120 250 1 327 130 58 700 173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	1 072 200 1 039 500 32 700 481 500 18 300 89 700 52 900 126 400 16 400 87 200 90 600 1 832 207 1 365 307 79 800 148 500 238 600	1 096 017 1 070 617 25 400 572 350 15 300 81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 156 000 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000	2 168 217 2 110 117 58 100 1 053 850 33 600 171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000 7 245 565	1 111 000 1 075 500 35 500 336 400 16 100 54 300 43 600 140 900 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442	6 702 665 6 488 815 213 850 2 717 380 108 400 398 950 305 830 774 640 79 100 484 960 565 500 11.863 603 7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Traitements et prestations sociales Autres frais de personnel Frais généraux d'exploitation Frais de la Société Prais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Excéd. du produit du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits extraordinaires (total) Intérêts sur tirres Dividendes Gains sur les cours des changes,	1 233 598 45 750 463 480 22 400 61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 100 000 1 141 586 989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414	1 042 300 37 000 485 700 22 600 62 900 54 500 130 500 95 400 107 800 1450 255 970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	3 303 198 120 250 1 327 130 58 700 173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	1 039 500 32 700 481 500 18 300 89 700 52 900 126 400 87 200 90 600 1 832 207 1 365 307 79 800 148 500 238 600	1 070 617 25 400 572 350 15 300 81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 156 000 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000	2 110 117 58 100 1 053 850 33 600 171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000	1 075 500 35 500 33 500 16 100 54 300 43 600 140 960 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442	6 488 815 213 850 2 717 380 108 400 398 950 305 830 774 640 79 100 484 960 565 500 11.863 603 7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Autres frais de personnel Frais généraux d'exploitation Frais de la Société Prais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Excéd. du produit du comple d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov, de communic, au micro Autres produits d'exploitation Exaéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	45 750 463 480 22 400 61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 100 000 1141 586 989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2884 414 2 868 414	37 000 485 700 22 600 62 900 54 500 130 500 12 000 95 400 107 800 1 450 255 970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	120 250 1 327 130 58 700 173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	32 700 481 500 18 300 89 700 52 900 126 400 16 400 87 200 90 600 1 832 207 79 800 148 500 238 600 3 385 907	25 400 572 350 15 300 81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 156 000 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000 3 859 658	58 100 1 053 850 33 600 171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000 7 245 565	35 500 336 400 16 100 54 300 43 600 140 960 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4 817 042	213 850 2 717 380 108 400 398 950 305 830 774 640 79 100 484 960 565 500 11.863 603 7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Frais de la Société Frais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic, au micro Autres produits d'exploitation Essed. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	22 400 61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 100 000 1141 586 989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2884 414 2 868 414	22 600 62 900 54 500 130 500 12 000 95 400 107 800 1450 255 970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	58 700 173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	18 300 89 700 52 900 126 400 16 400 87 200 90 600 1 832 207 1 365 307 79 800 148 500 238 600	15 300 81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 156 000 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000	33 600 171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000	16 100 54 300 43 600 140 960 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4 817 042	108 400 398 950 305 830 774 640 79 100 484 960 565 500 11.863 603 7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Frais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Chœur radiophonique Excéd. du produit du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	61 400 47 780 112 040 13 100 106 760 100 000 1 141 586 989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414	62 900 54 500 130 500 12 000 95 400 107 800 1 450 255 970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255	173 300 152 830 360 640 35 800 250 060 295 800 5 062 905 3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	89 700 52 900 126 400 17 400 87 200 90 600 1 832 207 1 365 307 79 800 148 500 238 600	81 650 56 500 146 700 18 800 97 400 156 000 2 156 291 1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000	171 350 109 400 273 100 35 200 184 600 246 600 3 988 498 2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000	54 300 43 600 140 900 8 100 50 300 23 100 2 812 200 1 626 800 71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4 817 042	398 950 305 830 774 640 79 100 484 960 565 500 11.863 603 7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Excid. du produit du comple d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte de pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414	970 355 11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255 3 077 615	3 163 575 57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043 3 000	1 365 307 79 800 148 500 238 600 	1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000 3859 658	2 601 388 137 300 310 240 939 570 35 000 7 245 565	71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4817 042	7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Exeéd. du produit du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Exeéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	989 706 20 010 88 570 2 300 41 000 2 884 414 2 868 414	11 800 88 600 379 500 65 000 3 080 255 3 077 615	57 960 228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043	1 365 307 79 800 148 500 238 600 	1 236 081 57 500 161 740 700 970 35 000 3859 658	137 300 310 240 939 570 35 000 7 245 565	71 500 146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4817 042	7 391 763 266 760 685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Collaborateurs et artistes Autres frais directs de programme Divers Orchestre radiophonique Chœur radiophonique Excéd. du produit du comple d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Exaéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	88 570 2 300 41 000 	88 600 379 500 65 000 3 080 255 3 077 615	228 570 2 300 1 518 500 92 000 65 000 9 878 483 9 853 043 3 000	148 500 238 600 	161 740 700 970 35 000 3859 658	310 240 939 570 35 000 7 245 565	146 700 6 500 770 000 190 700 557 442 4 817 042	685 510 8 800 3 228 070 282 700 657 442 21 941 090
Chœur radiophonique 51 000 Excéd. du produit du comple d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	2 884 414 2 868 414 1 000	65 000 3 080 255 3 077 615	92 000 65 000 9 878 483 9 853 043 3 000	3 385 907	35 000 3 859 658	35 000 7 245 565	190 700 557 442 4817 042	282 700 657 442 21 941 090
Rep. au compte d. pertes et prof.) Produit d'exploitation (total) Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Escéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	2 868 414	3 080 255 3 077 615	9 878 483 9 853 043 3 000		3 859 658	7 245 565	4 817 042	21 941 090
Taxe de concession: attributions ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Essed. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	2 868 414	3 077 615	9 853 043					
ordinaires Taxe de concession: attributions supplémentaires Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Escéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	1 000		3 000	3 385 907	3 839 658	7.225 565	4 817 042	21 895 650
Intérêts sur avoirs en banque Loyers Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Esseéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,		2 640						
Recettes provenant de ventes Rec. prov. de communic. au micro Autres produits d'exploitation Esséd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,	=				20 000	20 000		3 000 41 640
Escéd. des charges du compte d'excpl. (Rep. au compte d. pertes et prof.) B. Compte de résultats Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,			800		-	20.000		800
Produits Produits extraordinaires (total) Intérêts sur titres Dividendes Gains sur les cours des changes,		-	L			-		
Produits extraordinaires (total) 21 900 Intérêts sur tirres 400 Dividendes — Gains sur les cours des changes,								
Intérêts sur titres 400 Dividendes 400 Gains sur les cours des changes,	06 500	07.700	704 000	20 700	00.000	577.700	F.C. 740	WW0 1 40
Dividendes Gains sur les cours des changes,	26 500 5 000	86 500	134 900 5 400	29 500	38 000	67.500	569 742	772 142
	2000		5 400	- F	F		2.300	7 100
divers Bénéfices sur ventes d'installations —			- 5				3	
Prélèvements sur les réserves Recettes extraordinaires (contrib.) 21 500	21 500	21 500	64 500	29 500	3 000	32 500	- 3	97 000
Autres recettes — Couverture d'amortissements extraordinaires —							10 000	10 000
Excéd, du produit du compte d'expl.		65 000	65 000		35 000	35 000	557 442	657.442
Charges				HILL				1717
Charges extraordinaires (total) 21 900	26 500	86 500	134 900	29 500	38 000	67 500	569 742	772 142
Amortissements extraordinaires Frais extraordin, de représentation Pertes sur débiteurs		65 000	65 000	-	10 000	10 000		75 000
Autres charges extraordinaires 21 900 Frais d'installation extraordinaires Intérêts p. la nouvelle construction Impôts sur le capital et les revenus	18 500 8 000	19 300	59 700	25 000	3 000 25 000	28 000 25 000	338 542 45 000 185 000	426 242 70 000 185 000 15 900
Excéd. des charges du compte d'expl.		2 200	10.200	4 500		4 500	1 200	13.300

Compte d'exploitation	Budget	Budget	Dép, suppl, ou inf,
	1960	1961	par rapport à 1960
. Charges d'exploitation (total)	8 300 000	10 922 000	+ 2 622 000
Frais de personnel	3 055 261	4 094 696	+ 1 039 435
Traitements et prestations sociales	2 794 611	3 721 046	+ 926 435
Autres frais de personnel	260 650	373 650	+ 113 000
Frais généraux d'exploitation	1 705 550	2 226 545	+ 520 995
Frais administratifs Frais d'entretien Matériel Assurances, taxes Loyers et intérêts du capital Amortissements Achats	132 100	181 050	+ 48 950
	468 400	487 000	+ 18 600
	285 700	364 900	+ 79 200
	53 000	85 725	+ 32 725
	284 000	381 000	+ 97 000
	380 350	529 470	+ 149 120
	102 000	197 400	+ 95 400
Frais directs de programme Honoraires et frais Prestations sociales en faveur des collaborateurs Autres frais directs de programme Excédent des recettes du compte d'exploitation	3 539 189	4 600 759	+ 1061 570
	2 057 469	2 661 959	+ 604 490
	62 720	88 300	+ 25 580
	1 419 000	1 850 500	+ 431 500
I. Produit d'exploitation (total) Quote-part du produit de la taxe de concession¹ Contribution de l'Association suisse des Editeurs de	8 300 000	10 922 000	+ 2622 000
	4 550 000	5 500 000	+ 950 000
journaux	2 000 000	2 000 000	
Produit supplémentaire de la taxe de concession ² Intérêts sur avoirs en banque	F61.7' "	2 475 000	+ 2475 000
Recettes provenant de droits d'entrée Produit de la participation aux productions pro-			-
Recettes provenant de conversations tél. priv. Recettes provenant de ventes de films programme Recettes provenant de ventes de films téléjournal			
Excédent des charges du compte d'exploitation ³	1 750 000	947 000	803 000

Le produit de la taxe de concession a été calculé de la manière suivante (les recettes provenant de la nouvelle taxe étant calculée au pro rata):

170000 concessionnaires de la classe I à fr. 84.— fr. 12180000 8000 concessionnaires de la classe II à fr. 168.— fr. 1260000

Taxes pour les installations réceptrices suppl, fr. 13442000 178000 concessionnaires Budget fr. 13440000

A déduire le produit supplémentaire budgété par rapport aux prévisions contenues dans le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957

fr. 5540000 Produit de la taxe de concession selon message fr. 7900000 fr. 2400000 fr. 5500000 susmentionné Les PTT reçoivent le 30 % La SSR reçoit le 70 %

Le Conseil fédéral se prononcera avant la fin de l'année 1962, conformément à sa décision du 11 novembre 1960, sur l'utilisation du produit supplémentaire des taxes de concession, le-quel s'élève à fr. 5540000.—, par rapport aux estimations du message fédéral.

² Montant supplémentaire des taxes de concession TV prévu pour les années 1958/60, dont on pourra disposer en 1961.

² Les dépenses supplémentaires pour 1961, s'élevant à fr. 947000 seront convertes au moyen du prêt consenti par la Confédération, conformément au contrat d'emprunt passé avec la Confédération les 6/20 juin 1958.

STATISTIQUES

RADIO ET TÉLÉVISION

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1960

Directions des téléphones	an 1, 1, 1960	an 31, 12, 1960	Augmentation	dony diffusi nu réléphone	oo par fil* Rediffusion
Bále	121 855	125 959	4 104	37 971	8 654
Bellinzone	46.024	49 533	3 509	10 089	
Berne	108.055	112.149	4 094	41 162	4 902
Bienne	83 650	86 637	2 987	20 509	3 864
Coire	39 197	40 946	1 749	14 497	
Fribourg	30 383	31 815	1 432	3 008	
Genève	82 954	86 973	4 019	18 766	
Lausanne	112 826	118 685	5 859	23 275	4 500
Lucerne	86 405	90.351	3 946	21 615	
Neuchâtel	50 507	52 242	1 735	11 490	-
Olten	81 983	85 205	3 222	10.766	
Rapperswil	49 969	52 240	2 271	9 214	
St-Gall	111 006	114 904	3 898	16 902	2 975
Sion	28 341	30 157	1 816	7 024	
Thoune	39 005	40 488	1 483	11 483	
Winterthour	67 482	69 649	2 167	9 931	_
Zurich	248 235	257 042	8 807	67 418	15 209
Totaux	1 387 877	1 444 975	57 098	335 120	40 104

^{*} y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1960

Annee	Auditeurs au 31 décambre	Augmenturion annuelle	Annice	Auditors in 31 décembre	Augmentation annuals
1923	980		1942	729 231	48 925
1924	16 964	15 984	1943	779 920	50 689
1925	33 532	16 568	1944	819 502	39 582
1926	51 194	17 662	1945	854 639	35 137
1927	59 066	7 872	1946	890 687	36 048
1928	70 183	11 117	1947	922 959	32 272
1929	83 757	13 574	1948	969 606	46 647
1930	103 808	20 051	1949	1 008 453	38 847
1931	150 021	46 213	1950	1 036 710	28 257
1932	231 397	81 376	1951	1 079 304	42 594
1933	300 051	68 654	1952	1 119 842	40 538
1934	356 866	56 815	1953	1 158 073	38 231
1935	418 499	61 633	1954	1 198 757	40 684
1936	464 332	45 833	1955	1 233 075	34 318
1937	504 132	39 800	1956	1 267 824	34 749
1938	548 533	44 401	1957	1 308 341	40 517
1939	593 360	44 827	1958	1.349 505	41 164
1940	634 248	40 888	1959	1 387 877	38 372
1941	680 306	46 058	1960	1 444 975	57 098

Statistiques des programmes

Premier programme

Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster pendant l'exercice 1960

		Sorrens	Monte Ceneri		Bermunatur	
Emissions musicales	heures	26	heures	97	heures	196
and books the course	100 50	0.10	2004.32	1.00	1.17.10	9.4
Opéras, opérettes	108,52	2,42	171,46	4,26	146,40	3,1
Oratorios	53,11	1,18	35,03	0,87	39,20	0,8
Musique symphonique	335,34	7,47	363,06	9,01	411,00	8,7
Musique de chambre	176,57	3,94	106,53	2,65	300,35	6,
Soli vocaux et instrumentaux	342,21	7,62	548,47	13,62	320,30	6,8
Chœurs	70,43	1,57	30,57	0,77	99,45	2,1
Musique récréative	826,31	18,40	492,38	12,22	1230,20	26,2
Musique de danse	97,42	2,18	310,49	7,71	106,05	2,2
Imissions missies						
Emissions de variétés	313,43	6,98	115,18	2,86	69,45	1,4
Emissions musico-littéraires	27,07	0,60	118,47	2,95	75,40	1,6
missions parlies						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	321,30	7,16	509,24	12,64	237,50	5,0
Emissions littéraires	153,18	3,41	114,53	2,85	85,50	1.8
Conférences, débats, etc	418,07	9,31	321,13	7,97	329,10	7,0
Emissions d'actualités						
Comptes rendus, reportages	617,38	13,75	330,02	8,19	379,20	8,1
Service des nouvelles	146,11	3,25	151,49	3,77	210,45	4.5
Propagande d'intérêt public	20,42	0,46	79,50	1,98	106,40	2,2
Smissions spéciales						
Emissions religieuses	162,10	3,61	25,10	0,62	104,25	2,2
Emissions radioscolaires	43,15	0,96	18,22	0,46	54,40	1,1
Heure des enfants et des adolescents	151,38	3,38	42,40	1,06	136,00	2,9
Heure de la femme	61,20	1,37	37,40	0,93	96,25	2,0
Emissions agricoles ,	16,24	0,36	26,19	0,65	45,45	0,9
Emissions en romanche					20,20	0,4
Emissions en langues étrangères	2,15	0,05	14,44	0,37	49,40	1,0
Culture physique			52,20	1,30		
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du						
pays, etc.)	25,36	0,57	11,50	0,29	22,55	0,4
Totaux	4492.45	100	4030,20	100	4679,25	100

Les émissions en modulation de fréquence pendant l'exercice 1960

	Someon		Monte Ceneri		Berommuter	
Smissions musicales	houzes	66	heures	76	houres	%
	61,53	5.53	70.11	0.46	122 NE	70.4
Opéras, opérettes	30,09	2000	70,11	9,49	133,25	10,4
Oratorios		2,70	1,35	0,20	33,15	2,5
Musique symphonique	102,08	9,13	44,03	5,96	140,55	16,9
Musique de chambre	62,49	5,62	9,40	1,31	78,15	6,1
Soli vocaux et instrumentaux	114,18	10,22	190,17	25,75	66,40	5,2
Chœurs	21,05	1,88	5,40	0,77	13,25	1,0
Musique récréative	284,34	25,45	95,56	12,98	275,55	21,5
Musique de danse	55,33	4,97	91,14	12,34	43,30	3,3
Emissions mixtes						
Emissions de variétés	138,17	12,36	27,18	3,69	31,20	2.4
Emissions musico-littéraires	14,58	1,34	24,24	3,30	17,50	1,3
Smissions parldes						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	31,06	2,78	139,50	18,92	153,40	11,9
Emissions littéraires	16,04	1,44	17,02	2.30	44,05	3,4
Conférences, débats, etc.	53,58	4,83	13,18	1,80	101,15	7,9
Emissions d'actualités						
Comptes rendus, reportages	94,04	8,41	4,52	0,66	15,15	1,1
Service des nouvelles	3,09	0,28	-	100000	2,40	0,2
Propagande d'intérêt public	0,20	0,03	100	-	-	(Marin
missions spéciales						
Emissions religieuses	1,07	0,10	0,35	0,08	22,35	1.7
Emissions radioscolaires	_					
Heure des enfants et des adolescents	24,00	2,15		-	12,15	0.9
Heure de la femme	3,33	0,32				-
Emissions agricoles					0.30	0.0
Emissions en romanche	-				61,45	4.8
Emissions en langues étrangères	2,10	0,19	3,18	0,45	32,55	2,5
Culture physique		1920	-		N. CHARLES	-,-
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du						
pays, etc.)	3,01	0,27	-		0,18	0,0
Totaux	1118,16	100	739,13	100	1281,43	100

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1960

Directions des réléphones	nu 1, 1, 1960	Total an 31, 12, 1960	Augmentation
Bale	8 964	16 124	7 160
Bellinzone	5 994	8 931	2 937
Berne	4 248	7 135	2 887
Bienne	4 864	7 651	2 787
Coire	549	1 113	564
Fribourg	1 491	2.283	792
Genève	6 123	10 050	3 927
Lausanne	6 531	10 245	3 714
Lucerne	2 542	4 181	1 639
Neuchātel	2 201	3 318	1 117
Olten	2.074	5 600	2 359
Rapperswil	2 012	3 470	1 458
St-Gall	6 168	10 243	4 075
Sion	658	1 140	482
Thoune	671	1 166	495
Winterthour	3 447	6.018	2 571
Zurich	2 14 14 14 14	30 288	11 292
Totaux	78 700	128 956	50.256

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1960

Année	au 31 décembre	Augroentation annuelle
1953	920	
1954	4 457	3 537
1955	10 507	6.050
1956	19 971	9.464
1957	31 374	11 403
1958	50.304	18 930
1959	78 700	28 396
1960	128 956	50 256

Les rubriques du programme TV

Emissions dramatiques	Suiss	romande	Suisse i	démanique	Sicis.	se italienn
	%		%		%	
Téléthéâtre	2,9 1,8 0,8	5,5	9,0 3,2 0,7	12,9	2,8 2,2 2,4	7,4
Sports						
Transmissions directes	16,1 4,6	20,7	15,6 3,5	19,1	17,8 3,5	21,3
Folklore		0,5		2,9		0,8
Religion		4,0		3,2		2,0
'ariétés (jeux, concours, variétés, spectacles, cabaret, jazz,						
(c.)		12,0		10,6		14,1
amille						
Emissions pour la jeunesse	5,1		4,7		1,5	
Emissions féminines	0,5	N 4	0,6	9.36	=	- 14-
Emissions pour la famille	2,8	8,4	1,5	6,8		2,9
Influre et science		2,6		3,2		2,0
olitique et information						
Téléjournal	8,2		11,9		8,8	
Service d'informations de l'ATS	1,6	675	1,9	der a	2,1	
Documentaires, débats, interviews et actualités	16,5	26,3	9,9	23,7	12,2	23,1
tusique		0,7		1,1		1,6
ilm		11,9		9,5		18,5
missions spéciales*		1,0		0,8		1,2
nnonces, introductions et indicatifs		4,7		4,8		3,1
auses et întermêdes		1,7		1,4		2,0
		100 %		100 %		100 %

^{*} Obsèques Général Guisan; Emission militaire pour la 1^{re} Division et la Brigade de montagne 10 (critique télévisée des manœuvres); Action en faveur du Chili, etc.

Heures d'émission

Total des heures d'émission en 1960	Suisse romande	Suisse alémanique	Suisse italienne
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	1179 h. 06 min.	1219 h. 09 min.	950 h. 39 min.
	22 h. 32 min.	23 h. 18 min.	18 h. 10 min.

Emissions communes (directes ou différées)

																						S	nisse romande	Suisse alémanique	Suisse italienne
l'éléjournal			30				I V				4 .	5 3			- 14			14.	14		101	000	8,2	11,9	8,8
Reprises		,					2.								17	17	3	5	a.		4	N.	7,0	4,4	51,2
Eurovision	16	ę.	10	¥	e 1	- 4		w	2	2	4 1	2 3	13	14	1/4	16	a	40	181			101	16,8	16,0	19,9
ilm varaeeeeee				2 1	. :		4	×	×	14	4	34	×	161	o.	20,3	14,5	-							
																						ī	52,3%	46,8%	79,9%

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

(fondée en 1931)

Autorité de concession

le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

le Département fédéral des postes et des chemins de fer

Assemblée générale

Président:

le président central de la Société suisse de radiodiffusion et rélévision

Membres:

6 délégués de chacune des sociétés-membres,

4 délégués de chacune des commissions des programmes,

les membres du comité central.

De plus, avec voix consultative:

le directeur général, le directeur administratif et les directeurs des studios

Etat au 1er janvier 1961

Comité central

Président central

* Dr Hans Oprecht, conseiller national, Zurich

Vice présidents:

Riccardo Rossi, avocat, directeur de la Banque nationale suisse, siège de Lugano, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

André Guinand, avocat, consuiller national, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève

Autres membres:

- * Pierre Barras, avocat, rédacteur à «La Liberté», Fribourg
- * Carl Beck, ancien conseiller national, Sursce
- Dr Fritz Blocher, président de la Cour d'appel, Bâle Dr Max Blumenstein, avocat, Radiogenossenschaft Bern, Berne Dr Erwin Durgial, avocat, Cumunanza Radio Rumantsch, Coire Dr Gotthard Egli, ancien conseiller d'Etat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Lucerne
- * Antoine Farre, juge fédéral, Lausanne
- Dr Charles Gillièren, directeur secrétaire général UER, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne
- * Aimée Graber, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Pully-Lausanne
- Eugen Knnp, professeur au séminaire de Kreuzlingen, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Kreuzlingen
- * Alfred Langenberger, ingénieur, directeur des services des télécommunications de la Direction générale des PTT, Berne
 - Ernst Stømmbach, directeur de Esta SA, Radiogenossenschaft Basel, Båle

- D* Franz Tank, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich
- * Adolf Wettstein, ingénieur, président de la Direction générale des PTT, Berne

Membres suppléants:

- * Dr Pino Bernasconi, avocat, directeur de la «Gazzetta Ticinese», Lugano
- Charles Chappuis, avocat, chef du service du contentieux et des affaires administratives générales de la Direction générale des PTT, Berne
 - Georges-André Chevallaz, syndic de la Ville de Lausanne, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne
 - Walter Kaster, ancien inspecteur des écoles, Radiogenossenschaft Bern, Spiez
 - Franco Masoni, avocat, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano
 - Edmond Pingeon, ingénieur, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève
- Dr Curdin Regi, Cumunanza Radio Rumantsch, Thalwil ZH
- * Dr Dora Rittmeyer-Iselin, St-Gall
- Prof. Dr Arnold Rothenberger, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Trogen
- Albert Salathé, président de la section Bále de l'ARBUS, Radiogenossenschaft Basel, Bále
- Dr Hermann Stieger, avocat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Brunnen
- Ernst Tobler, ancien rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

[&]quot; nommes par le Conseil federal

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général

Domenic Carl, directeur administratif

D' Gord H. Padel, directeur du Service suisse des ondes courtes

Eduard Haas, directeur de la Télévision suisse

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit les directeurs, sous la présidence du directeur général de la SSR.

COMMISSIONS DES PROGRAMMES

Le directeur général de la SSR préside d'office les commissions des programmes.

Commission des programmes de Sottens

Vice-président:

Maurice Mayor-de Rham, Morges

Autres membres:

* Roger Aubert, pianiste, Genève Jean Brolliet, régisseur, Genève

* Pierre Cordey, rédacteur en chef de la «Feuille d'Avis de Lausanne», Lausanne

Charles Cornu, Genève

Florian Cosandey, professeur à l'Université, Lausanne André Fasel, président des «Amis de Radio-Genève», Genève Jean Gabus, professeur à l'Université, directeur du Musée d'Ethnographie, Neuchâtel

* Georges Haenni, professeur de musique, Sion

* Jeanne Hersch, Dr phil., professeur à l'Université, Genève

* Abbé Pierre Kaelin, maître de chapelle, Fribourg Philippe Monnier, directeur de l'Ecole secondaire, Tramelan

Membres suppléants:

Edmond Ganter, rédacteur en chef du «Courrier de Genève», Genève

Henri Perrocban, professeur, président des Ecrivains vaudois, Payerne

Commissione programmi Monte Ceneri

Vice-presidente:

Prof. Francesco Chiesa, scrittore, Cassarate-Lugano

Mombri

- * Rinaldo Bertossa, ispettore scolastico, Roveredo
- * Piero Bianconi, professore alle scuole normali cantonali, Minusio
- * Dott. Gastone Luvini, giudice del Tribunale d'appello, Lugano

Elmo Patocchi, capo dell'Ufficio cantonale di statistica, Bellinzona

 Dott. Adriana Ramelli, direttrice Biblioteca cantonale, Lugano † Avv. Giovanni Battista Rusca, Locarno Maestro Mario Vicari, Lugano

Membro supplente:

Carlo Bonalini, amministratore postale pensionato, Roveredo

Programmkommission Beromünster

Vizepräsident:

* Dr Ernst Laur, Leiter des Schweizer Heimatwerkes, Zurich

Weitere Mitglieder:

Dr. Fritz Blaser, Rektor der zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern

* Adolf Brunner, Musiker, Thalwil ZH

Dr. Alexi Decurtins, Professor an der Kantonsschule, Chur

* Adalf Fux, Gemeindepräsident, Visp Gertrud Güntber-Helmensdorfer, Aarau Marcel Hägin, Radiotechniker, Basel

Max Heitz, Professor an der Kantonsschule, St. Gallen

* Albert Jenny, Musikdirektor, Luzern Max Kaufmann, Fürsprecher, Bern Job. Friedrich Keller, Notar, Langnau i.E. Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug

- * Walter Kräuchi, Redaktor des «Volk», Olten
- * Dr. Christian Lorez, Professor an der Kantonsschule, Chur
- * † Hans Neumann, Sekretär der Schweizerischen Arbeiterbildungszentrale, Bern

Dr. Jon Pult, Professor an der Kantonsschule, Chur

- * Hermann Rüfenacht, Oberlehrer, Bern
- * Dr. Hedwig Schudel, Rechtsanwalt, Schaffhausen
- * Rudolf Stickelberger, Redaktor der «Weltwoche», Kriens Dr. Georg Thürer, Professor an der Handelshochschule St. Gallen, Teufen

Ernst Tobler, alt Redaktor der «NZZ», Zürich

- Willy Waldmeyer, dipl. Ing., Präsident des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich
- Dr. Hermann Weilenmann, Vorsteher der Volkshochschule, Zurich
- Dr. Otto Wist, Generalsekretär des Schweizerischen Katholischen Volksvereins, Luzern

Ersatzmitglieder:

Dr. Otto Buess, Landwirtschafts-Lehrer, Sissach BL

Dr. Gian Caduff, Kantonshibliothekar, Chur

Eugen Hagen, Mitglied des Zentmlvorstandes des ARBUS, Zürich

Dr. Andri Peer, Professor an der Kantonsschule, Winterthur Dr. Josef Schürmann, Mittelschullehrer, Sursee Gurda Stocker-Meyer, Journalistin, La Neuveville BE

^{*} nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes de Schwarzenbourg

Vice-président:

D' Guida Calgari, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich

Autres membres:

- * Alice Briod, licenciée en droit, Vevey
- * Dr Hans Conzett, conseiller national, Zurich Armin Moser, directeur du tourisme, St-Gall

Bruno Muralt, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne

René Payot, directeur général du « Journal de Genève », Genève

* Roger Pochon, directeur de «La Liberté», Fribourg

* Prof. Dr Max Weber, conseiller national, Wabern BE

Membres suppléants:

- * Felicina Colombo, directrice du Lycée de Locarno, Locarno Jean Peitrequin, ancien syndic de Lausanne, Lausanne Margot Schwarz-Schwarz, Zurich
- Dr Franz Seiler, président central de la Société suisse des hôteliers, Zurich

Commission des programmes de la télévision

Vice-présidents:

Dr Emil Klöti, ancien conseiller aux Etars, Zurich

Dr Guida Calgari, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich

Autres membres:

Max Allenspach, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, Zurich

Bernard Béguin, rédacteur du « Journal de Genève», Genève

* Cherubino Darani, avocat, Muralto

Rolf Eberbard, rédacteur de la «National-Zeitung», Berne

- * Hélène Guinand-Cartier, Genève
- * Chanoine Jacques Haas, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne
- * Max Heitz, professeur à l'Ecole cantonale de St-Gall, St-Gall Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne
- * Erina Marfurt-Pagani, Lucerne

- D' Hugo Mauerhofer, chef de la section du cinéma, Département fédéral de l'intérieur, Berne
- * Brimo Muralt, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
- * Hermann Rüfenacht, instituteur, Berne
- * Rudolf Stickelberger, rédacteur à la «Weltwoche», Kriens Ernst Tobler, ancien rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», Zurich

Membres suppléants:

- * Dr Reto R. Bezzola, professeur à l'Université, Zurich Dr Joseph Brunner, professeur à l'Ecole cantonale, Lucerne René Dasen, secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne
- Hans Ulrich Hug, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne Gastone Luvini, juge à la Cour d'appel, Lugano
- * Dr Josef Senn, Walchwil

Vérificateurs des comptes

Membres:

Alois Baumann, chef de section à la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne

Giachem Niggli, fondé de pouvoir de la Banque cantonale des Grisons, St-Moritz

Edouard Steinmann, régisseur, Genève

Membres suppléants:

D' Willy Dolf, maître à l'Ecole des Arts et Métiers, Coire Albert Pulver, agent de change, Genève

Fritz Sauser, chef de la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne

SOCIÉTÉS-MEMBRES

Comités

Fondation Romande de Radiodiffusion

(fondée en 1923)

Président d'honneur:

Charles Band, ancien chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Lausanne

Président:

Dr Charles Gilliéron, directeur secrétaire général UER, chargé de cours à l'Université de Lausanne, Lausanne

Vice-présidents:

Willy Amez-Droz, chef de service au Département de l'intérieur, Sion

Jules Perrenoud, instituteur, Fontenais JB

Membre d'bonneur:

Alfred Lambelet, ancien chef de service à la ville de Lausanne, Lausanne

Autres membres:

René Andina, ancien directeur des télégraphes et téléphones du 1er arrondissement, Lausanne

Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat, Marin NE Jean Borel, professeur, Neuchâtel

Oscar de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais ancien conseiller d'Etat, Sion

Georges-André Chevallaz, syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne

Henri Consin, employé CFF, Lausanne

Pierre Dreyer, chef de service au Département de l'industrie et du commerce, Fribourg

Joseph Imboff, officier d'état-civil, Moutier JB

Marc Inasbnit, industriel, Le Locle

Francis Lombriser, professeur au Conservatoire, Fribourg

Maurice Mayor-de Rham, Morges

Dr Virgile Moine, conseiller d'Etat, Liebefeld BE

Ernest Mondon, administrateur, Grandson

Paul Mudry, municipal, Sion

Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Roger Pachan, directeur de «La Liberté», Fribourg

Directeur: Jean-Pierre Méroz

Remplaçant: Paul Vallotton

^{*} nommes par le Conseil fédéral

Radiogenossenschaft in Zürich

(gegründet 1924)

Präsident:

Prof. Dr. Franz Tank, Eidg. Techn. Hochschule, Zürich

Dr. Walter König, Regierungsrat, Zürich

Weitere Mitglieder:

Otto Aenisbänslin, Präsident des Radio- und Fernseh-Clubs Zürich, Vertreter des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich

Jakob Baur, Stadtrat, Zürich

Dr. Andrea Bezzola, Regierungspräsident, Chur Hans Eggenberger, Direktor der Telion AG, Zürich

Prof. Dr. Walter Guyan, Direktor des Museums Allerheiligen, Schaff bausen

Eugen Hugen, Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus,

Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug

Hedwig Leuenberger-Köhli, Zürich

Hanni Pestaloggi, Betriebsberaterin, Wil 5G

Dr. Hans Pestaloggi, Rechtsanwalt, Zürich

Ernst Ryf, Direktor der Schweiz. Propagandazentrale, Zürich Dr. Karl Schmid, Professor an der Eidg. Technischen Hochschule, Zürich

Ernst Tobler, alt Redaktor der «NZZ», Zürich

Dr. phil. und Dr. h. c. Hermann Weilenmann, Direktor der Volkshochschule des Kantons Zürich, Zürich

Heinrich Zindel, Stadtrat, Winterthur

Direktor: Dr. Samuel Bächli

Stellvertreter: Hans Bänninger

Fondation des Emissions Radio-Genève

(fondée en 1925)

Présidents d'honneur:

Edmond Privat, professeur à l'Université, Neuchâtel André Guinand, avocat, conseiller national, Genève

Charles Cornu, Genève

Autres membres:

Charles Berner, Institut d'hygiène, Genève Alfred Borel, avocat, conseiller d'Etat, Genève Rinaldo Borsa, fonctionnaire à l'ONU, Genève Pierre Bouffard, conseiller administratif, Genève Jacques Brocher, ingénieur, Genève Jean Brolliet, régisseur, Genève Paul Charvoz, ingénieur, Genève Albert Duraix, conseiller administratif, Genève Jean Dutait, avocat conseiller d'Etat, Genève André Fasel, secrétaire à la Société générale de surveillance, Geneve

Edouard Fischer, industriel, Genève Théodore Foex, instituteur, Genève Edmand Ganter, journaliste, Genève Pierre Glasson, conseiller national, Fribourg

Pierre Guinand, avocat, Genève

René Helg, conseiller d'Etat, Genève

Fritz Jöhr, directeur des téléphones, Genève

Jean Le Comte, fonctionnaire à l'Organisation mondiale de la santé, Genève

Victor Maerky, administrateur, Genève

Paul Martinet, directeur adjoint de l'ONST, Zurich

Marcel Nicole, directeur des Intérêts de Genève, Genève

Alfred Pelligat, industriel, Genève

Edmond Pingeon, ingénieur, Genève

Pierre Pittard, secrétaire général des Services industriels, con-

seiller administratif, Genève

Albert Pulver, agent de change, Genève

Paul-R. Rosset, professeur à l'Université, Neuchâtel

Eric Sandog, avocat, Geneve

Edmard Steinmann, régisseur, Genève

Jean Treina, conseiller d'Etat, Genève

Ruger Traesch, technicien, Genève

Directeur: René Dovaz, Dr ès sc. math.

Remplayant: Pierre Colombo

Radiogenossenschaft Bern

(gegründet 1925)

Präsident:

Dr. Max Blumenstein, Fürsprecher, Bern

Vizepräsident:

Dr. Urs Dietschi, Regierungsrat, Solothurn

Weitere Mitglieder:

Eduard Baumgartner, Stadtpräsident, Biel Emil Baumgartner, Stadtpräsident und Nationalrat, Thun

Peter Bratschi, Schriftsteller und Redaktor, Bern Emil Emmenegger, alt Regierungsrat, Schüpfheim LU

Adolf Furrer, Nationalrat, Grenchen SO

Rudolf Gnāgi, Regierungsrat und Nationalrat, Bern

Dr. theol. Kurt Guggisberg, Professor, Bern

Fritz Grütter, Nationalrat, Finanzdirektor der Stadt Bern,

Marie-Louise Häni-Lüscher, Bern

Walter Kasser, alt Schulinspektor, Spicz

Max Kaufmann, Fürsprecher, Präsident der Bernischen Musikgesellschaft, Bern

J. F. Keller, Notar, Langnau i. E.

Hans Lauterburg, Fürsprecher, Chef des Radio-Nachrichtendienstes der Schweiz. Depeschenagentur, Bern

Dr. Gotthard Odermatt, Ständerat, Sarnen OW

Adolf Remy, Chefredaktor «Freiburger Nachrichten», Fribourg

Hermann Rüfenacht, Oberlehrer, Bern

Klaus Schädelin, Fürsorgedirektor, Bern

Dr. Oskar Schmeder, Staatsrat, Brig VS

Gerda Stocker-Meyer, Journalistin, La Neuveville BE

Direktor: Dr. Kurt Schenker

Stellvertreter: Max Bolliger

Radiogenossenschaft Basel

(gegründet 1926)

Präsident:

Dr. Willie Joerin, Direktor der Allg. Kohlenhandels AG, Basel

Vizoprasident:

Ernst Stammbach, Direktor der Esta AG, Basel

Weitere Mitglieder:

Maria Achersold-Hufschmid, Binningen BL

Dr. Ernst Boerlin, Nationalrat und Regierungsrat, Liestal

Lukas Birgin, Vertreter des Verbandes schweiz, Radio- und Televisions-Fachgeschäfte, Basel

Peter Dürrenmatt, Nationalrat, Chefredaktor der «Basler Nachrichten», Basel

Dr. Jakob Dürrwang, Direktor der Allg. Gewerbeschule Basel,

Dr. Gotthard Egli, alt Ständerat, Luzern

Dr. Fritz Gersbach, Oberrichter, Aarau

Dr. Hermann Hauswirth, Direktor der Schweizer Mustermesse, Busel

Dr. Otto Kaiser, Chemiker, Dornach SO

Dr. Leo Lejeune, Regierungsrat, Liestal

Gerhard Mennen, Ingenieur, Vertreter des Radiochulos Basel, Basel

Friedrich Merz, Radiofachmann, Basel

Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen

Paula Peter-Wenzinger, Basel

Prof. Dr. Adolf Portmann, Vorsteher der Zoologischen Anstalt der Universität Basel, Basel

Albert Salathé, Präsident der Sektion Basel des Arbus, Basel

Dr. Edmund Wyss, Nationalrat und Regierungsrat, Basel Mass Wullschleger, Regierungsrat, Basel

Max Wullschleger, Regierungsrat, Basel Dr. Peter Zschakke, Regierungsrat, Basel

Direktor: Dr. Fritz Ernst

Stellvertreter: Dr. Paul Meyer-Gutzwiller

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana

(fondata 1930)

Presidente:

On, Guglielmo Canevascini, già consigliere di Stato, Lugano-Besso

Vice-presidente:

Avv. Riccardo Rossi, direttore della Banca Nazionale Svizzera, sede di Lugano, Lugano

Membri:

On. Dott. Plinio Cioccari, consigliere di Stato, Bellinzona

Avv. Cherubino Darani, Muralto

Avv. Franco Masoni, Lugano

Avv. G. B. Nicola, Roveredo

† Avv. G. B. Rusca, Locarno

Segretario:

Dott. Piero Bonzanigo, Bellinzona

Direttore: Dott. Stelio Molo

Sostituto: Bruno Pagnamenta

Ostschweizerische Radiogesellschaft

(gegrunder 1930)

Präsident:

Eugen Knup, Seminarlehrer, Kreuzlingen

Vizepräsident:

Prof. Dr. Arnold Rothenberger, Trogen

Weitere Mitglieder:

Fritz Fischer-Jenny, Glarus
Dr. Hermann Grosser, Ratschreiber, Appenzell
Herbert Madler, Telephondirektor, St. Gallen
Armin Moser, Verkehrsdirektor, St. Gallen
Karl Nüesch, alt Postverwalter, Chur
Dr. Ernst Reiber, Regierungsrat, Frauenfeld

Karl Schlaginhaufen, Stachtrat, St. Gallen Hans Schweider, Regierungsrat, St. Gallen Erwin Schwendinger, Nationalrat, Herisau Dr. Fritz Stucki, Regierungsrat, Netstal Dr. Arno Thens, Ständerat, Chur

Programmstelle in St. Gallen:

Armin Moser, Verkehrsdirektor (Obmann), St. Gallen Prof. Max Heitz, St. Gallen Prof. Dr. Georg Thürer, Teufen

Programmleiter:

Dino Larese, Ameiswil

Innerschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1946)

Präsident:

Dr. Gotthard Egli, alt Ständerat und Regierungsrat, Luzern

Mitglieder:

Eduard Achermann, Kaufmann, Buochs Emil Allemann. Abteilungschef GWL, Luzern Dr. Joseph Brunner, Professor, Luzern Julian Dillier, Kanzleisekretär, Kerns Paul Fröhlich, Stadtrat, Luzern Hans Gasser, Erziehungsratspräsident, Lungern Albert Hammer, Prokurist, Malters

Dr. Robert Kaufmann, Direktionssekretär, Luzern

Dr. Willy Keller, Staatsarchivar, Schwyz

Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug

Dr. Konrad Krieger, Departementssekretär, Luzern

Dr. Gerold Meyer, Landschreiber, Cham Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen

Dr. Josef Odermatt, Landammann, Buochs Liberius Simmen, Zeughausverwalter, Altdorf

Dr. Hermann Stieger, Rechtsanwalt, Brunnen

Geschäftsführer:

Dr. Konrad Krieger, Luzern

Cumünanza Radio Rumantsch

(fundada 1946)

Parsura d'onur:

dr. Robert Ganzoni, vegl cussglier guvernativ, Schlarigna

Parsura:

Cristian Badraun, directur dal telefon, Cuoira

Vice-parsura:

dr. Stefan Sonder, güdisch d'inquisiziun, Cuoira

Commembers:

dr. Andrea Bezzola, cussglier guvernativ, Cuoira

dr. Augustin Cahannes, vegl cussglier guvernativ, Cuoira

G. Bistgaun Capaul, vegl cussglier guvernativ, Lumbrein

dr. Giusep Condrau, cussglier naziunal, Mustér Gian Coray, vegl president cumunal, Samedan Cristian Demarmels, posttenent, Andeer dr. Willy Dolf, magister da scoula industriela, Cuoira dr. Ervin Durgiai, advocat, Cuoira Cristian Fanzun, ing. districtuel, Tavo dr. Emanuel Huonder, cussglier guvernativ, Muster

Tona Schmid, inspectur da scoula, Sent dr. Arno Theus, cussglier da stadis, Cuoira

dr. Guido Tramèr, president cumunal, Zernez

Gion Peder Thöny, magister, Richen/Basilea

dr. Giusep Vieli, vegl cussglier da stadis, Cuoira

ORGANES OFFICIELS DE LA SSR

Radio - Je vois tout

Rédaction: Avenue de Tivoli 2, Lausanne

Redazione: Studio Lugano, Campo Marzio, Lugano

Radio + Fernsehen

Schweizer Radio-Zeitung Redaktion: Schwarztorstrasse 21, Bern

Télédiffusion — Radiotelefono

Rédaction: Zeughausgasse 29, Berne

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1960